

Jean - Pierre Avenel

**VIE
ET
FOLIE
DE
JULES DURAND**

Jean - Pierre Avenel

VIE
ET
FOLIE
DE
JULES DURAND



En 1910

JULES DURAND

En 1912

Ce furent souvent des femmes psychanalystes ou infirmières de talent en possession difficile et souvent admirable d'une connaissance déchirante des profondeurs de notre humanité.

A vous tous et à vous toutes, merci.

Et merci à vous Professeur COLONNA pour votre intelligence, votre accueil et votre urbanité.

Merci Docteur AUDISTO pour les mêmes raisons qui contiennent ce que VALÉRY disait : "A de l'intelligence qui n'en donne." Tous vous n'en avez donné, quel que fut son âge et son imperméabilité et vous aussi vous n'en avez donné, Docteur HIGUET, vous avec qui j'ai l'impression que s'est nouée une amitié, une sympathie qui n'avaient pas besoin de paroles.

Merci Docteur BRISSET pour une relation profondément discrète et vivante.

D E D I C A C E

- A Juliette, née DURAND
- A ses enfants
- A Armand SALACROU
- A tous ceux qui ont accueilli le vieux généraliste et médecin du travail que j'étais dans leur jeune et merveilleux hôpital Pierre JANET, dès sa fondation, et sans se soucier de mon âge et de mon ignorance, eux qui avaient réussi contre toute espérance à implanter un hôpital psychiatrique en pleine ville.

Parmi tant d'amis intelligents, dévoués et subtils, je vous dirai merci Madame CORNILLIE qui avez dirigé ce Mémoire, merci Jean LHUISSIER, ami très cher, et merci aux équipes soignantes qui m'ont accepté et appris les rudiments d'un difficile apprentissage au cours du dernier ou avant dernier de mes rivages.

Ce furent souvent des femmes psychanalystes ou infirmières de talent en possession difficile et souvent admirable d'une connaissance déchirante des profondeurs de notre humanité.

A vous tous et à vous toutes, merci.

Et merci à vous Professeur COLONNA pour votre intelligent accueil et votre urbanité.

Merci Docteur AUDISIO pour les mêmes raisons qui contiennent ce que VALERY disait : *"A de l'intelligence qui m'en donne."* Tous vous m'en avez donné, quel que fut mon âge et mon imperméabilité et vous aussi vous m'en avez donné, Docteur HUGUET, vous avec qui j'ai l'impression que s'est nouée une amitié, une sympathie qui n'avaient pas besoin de paroles.

Merci Docteur BRISSET pour une relation profondément discrète et vivante.

INTRODUCTION

Jean-Pierre A V E N E L

V I E E T F O L I E

de

J U L E S D U R A N D

L I V R E I

L A V I E D E J U L E S D U R A N D

Je suis né, j'ai toujours vécu et travaillé dans un port maritime.

Dès mon enfance, LE HAVRE m'a fait connaître ses dockers et me les a fait aimer. Je leur ai naguère consacré ma thèse de médecine (1) au cours de laquelle j'ai raconté, sous le nom le plus banal, une histoire que je n'ai jamais oubliée. Si bien que venu très tard à la Psychiatrie, lorsqu'une amie et confrère me demanda quel serait mon sujet de Mémoire, je lui répondis sans hésitation que ce serait la mort de Jules DURAND. Je l'ignorais l'instant d'avant. Fidèle au rendez-vous, mon inconscient avait répondu à ma place.

Faut-il honorer ces lettres de change tirées dans la profondeur de l'esprit ? Certainement, quand elles révèlent, comme celle-ci, un long travail et un long désir intérieurs et que sources ou geysers inopinés manifestent l'existence de nappes phréatiques formées par notre onde la plus pure.

Je décidai, par conséquent, d'écrire un Mémoire sur la vie, la folie et la mort de Jules DURAND.

Puisqu'il me fallait rationaliser ce choix, je l'inscrivis dans l'étiologie de la folie, dans la relation entre l'étiologie et la forme clinique, dans la sociatrie conçue en tant que facteur pathogène - Ce seront les axes de ce travail.

J'étais assuré de parvenir à mes fins. Ne trouverais-je pas, ici et là, de riches dossiers capables de nourrir une thèse ? Je craignais presque leur abondance, je découvris le désert. Et c'est bien une traversée du désert qui fut la démarche de ce Mémoire "In Memoriam".

(1) "LES DOCKERS DU HAVRE". "Aspects psycho-sociologiques et médicaux de la vie du groupe!"

En deux mots, Jules DURAND, syndicaliste et martyr, fut condamné à mort en Décembre 1910 pour provocation au meurtre au cours d'une grève. Il sombra dans la folie après cette condamnation et n'en sortit point, non plus que de l'asile, jusqu'à sa mort, quinze ans plus tard.

Voici un sujet propice à émouvoir nos coeurs. Les grands thèmes du mélodrame s'y trouvent rassemblés : la pureté du héros, sa condamnation par une société stupide et injuste, sa mort dans la folie, ses parents désespérés, sa jeune femme enceinte qui mourra de langueur. Mais, quand après une longue maturation, SALACROU écrivit "BOULEVARD DURAND", il sut y découvrir le sens de la tragédie.

Toute tragédie procède de la mort ou plutôt du sens de la mort. Et c'est bien la condamnation à mort de Jules DURAND qui donne sa dimension tragique à une histoire banale. C'est au moment même du verdict que DURAND tombe en transes et que, peut-être, la folie se dévoile dans son esprit. Une autre histoire commence alors qui n'appartient plus au mélodrame, à la complainte, à la chanson de gestes, au roman naturaliste, à la chronique, mais à un chaos shakespearien dans lequel la folie sublime un sordide guet-apens et lui donne des dimensions universelles et parfaitement inattendues.

Jusqu'à cet instant décisif, nous connaissons tout de l'histoire et de l'affaire DURAND, rien n'y manque dans les textes, la presse et la tradition orale, ce qui permit à SALACROU d'écrire son beau mélodrame : BOULEVARD DURAND.

Ensuite et en revanche, tombe, comme au théâtre, le rideau, à défaut du couperet de la guillotine, et presque rien n'émerge ensuite ou ne témoigne du long martyre d'un malade qui portait le n° 10.358 à l'asile d'aliénés des Quatre-Mares, devenu l'Hôpital Psychiatrique de SOTTEVILLE-LES-ROUEN. Le dossier médical de Jules DURAND fut détruit avec toutes les archives de cet Hôpital au cours des bombardements de l'été 1944. S'y trouvait peut-être

un document inestimable, l'expertise de l'état mental de DURAND par les illustres psychiatres qu'étaient, à l'époque, MAGNAN, DUPRE et VALLON.

Cette expertise fut demandée en 1911 par la Chambre de Cassation, troublée par l'innocence d'un condamné à mort qui ne pouvait plus se défendre et proclamer que la grâce présidentielle ne saurait se substituer à une réhabilitation. Sa lecture devant la Cour Suprême souleva des tempêtes, mais quel regard sur Jules DURAND et sa folie que celui de ces trois sauriens du savoir et quel document passionnant dans l'histoire de la psychiatrie elle-même !

Les bombardements de l'été 1944 ont frappé aussi le Palais de Justice de ROUEN et, là encore, détruit le dossier de DURAND. S'y trouvait peut-être un autre exemplaire du fameux rapport MAGNAN.

En effet, à la Cour de Cassation, on ne conserve pas les dossiers en matière criminelle, on les renvoie à la Cour où est prononcé le jugement initial. On a fait de même à Sainte-Anne, suprême recours, où Jules DURAND resta toute une année en subsistance pour être examiné par MAGNAN dont le domaine était précisément le Service d'Admission, véritable gare de triage où MAGNAN régna durant 45 ans.

Ces sources étant taries, comment s'étonner de ne rien trouver à la Bibliothèque ou aux Archives Nationales ? Rien, sinon d'inestimables coupures de presse. Rien aux Archives Départementales ou Municipales, rien nulle part, rien à la Chaire d'Histoire de la Médecine Légale. Privé de toute information psychiatrique d'origine médicale, je me serais évidemment contenté du rapport MAGNAN, sujet de thèse à lui seul. Je l'ai cherché partout et jusque dans les familles même des auteurs. Je ne l'ai point découvert, sans perdre l'espoir d'y parvenir un jour.

Fallait-il donc déclarer forfait et choisir un sujet sans histoire ? Certes non ! L'histoire est extraordinaire et passionnante et surtout je n'ai pu me résoudre à abandonner Jules DURAND, je veux dire sa mémoire.

D'ailleurs, sommes-nous si pauvres ? Certes, notre information ne porte pas les poinçons de la science mais la presse et la tradition orale nous apportent une substance pleine de richesse et d'authenticité, une certaine vérité sur le destin de Jules DURAND.

Nous avons perdu, il est vrai, les admirables observations qu'écrivaient les patrons du temps jadis et dont de CLERAMBAUD reste le plus illustre exemple en psychiatrie. Nous y gagnons, en revanche, dans le mouvement et la vérité de la vie.

Reste à se demander si une telle recherche relève véritablement de la psychiatrie ou plutôt de la philosophie, de la sociologie ou d'une littérature d'imagination. Il est facile et vrai de répondre qu'il n'est rien d'étranger à la médecine et, en médecine, rien d'étranger à la psychiatrie. Je préfère répondre qu'entre DURAND, la Société et la folie, s'est établie une relation triangulaire ou une médiation que nous nous proposons de décrire et d'explorer.

Je dirai aussi que le mouvement de l'écriture, que le dialogue singulier d'un homme avec son langage nous feront peut-être découvrir la logique interne de l'affaire DURAND et nous porteront plus loin que notre réflexion première, en nous posant en d'autres termes des questions toujours actuelles, par exemple, le rôle étiologique de la condition carcérale dans la folie, le rôle de la condition asilaire dans la chronicité, celui du symbolisme et des rituels sociaux dans la décompensation, le problème de l'agression et de ses modalités de réponse en fonction de la structure d'un être humain et de son expérience vécue.

Nos capacités ne nous permettront pas d'aller très loin dans les réponses mais au moins nous poserons-nous ces questions essentielles devant un miroir qui est celui de la psychiatrie qui nous demande justement un mémoire.

CHAPITRE I

1910

LE MONDE DE JULES DURAND

LE HAVRE

Elégie pour une ville chérie

1910

====

LE MONDE de Jules DURAND

L'histoire de Jules DURAND ne peut s'entendre que sur son théâtre, sur son Boulevard du Crime, symboliquement semblable à l'interminable Sunset Boulevard qui porte son nom.

Dans quel monde viviez-vous, Monsieur DURAND ? Pourquoi ce monde vous a-t-il condamné à mort, - je n'ai pas encore dit condamné à la folie ?

Le monde de Jules DURAND, c'était la France en 1910, c'était LE HAVRE et c'était le métier de docker charbonnier. J'aurais dû parler d'environnement et non de monde puisque de la famille DURAND et de sa personnalité je parlerai plus tard.

En 1910, la IIIème République vivait dans ce qu'on a appelé son Age d'Or en situant celui-ci entre 1880 et 1918. Sans jamais obtenir, comme le Royaume-Uni ou les U.S.A., un "consensus omnium", la IIIème République - sa longévité le prouve - était bien défendue - à gauche, par la grande masse d'une majorité silencieuse de paysans, de fonctionnaires et de petits bourgeois, - à droite, par la gauche elle-même, intransigeante quant aux libertés et au suffrage universel, l'armée restant muette, sinon fidèle, résignée qu'elle était depuis un boulangisme auquel elle n'avait pas eu le temps de participer.

Et la IIIème République malthusienne en chapeau haut-de-forme vivait dans une longue paix, dans une relative abondance, bien à l'abri de son protectionnisme.

Cependant, durant la période de 1905 à 1910, en effet, éclatèrent des grèves célèbres comme celles des mineurs du Nord ou celle des électriciens de PARIS, alors qu'au HAVRE, déjà ville rouge de quelque façon, des grèves sectorielles se multiplièrent, encourageant

par leur succès celle des charbonniers, laquelle constituera le prélude de notre histoire.

Cependant, LE HAVRE paraissait prospère. Le petit HAVRE vaseux, infesté de malaria, que l'Amiral du CHILLOU n'arrivait pas à peupler au début du XVIème siècle, devint une grande ville au XIXème après que le sillage du BELLEROPHON eut tracé pour le monde occidental une nouvelle frontière, celle du progrès technique, du libre échange et de l'industrie.

L'essor du HAVRE, incomparable dans l'histoire française, avait porté en 1910 sa population à 136.000 habitants, le trafic de son port atteignait 3.700.00 tonnes (dont un million de tonnes de charbon) et plus de 6.000 navires par an le fréquentaient. Les Docks et Entrepôts regorgeaient de marchandises, la place du HAVRE se classait parmi les premières du monde pour le café et le coton.

On était riche, voir richissime, à SAINTE-ADRESSE et à la Côte qui portait une guirlande de châteaux. On passait l'hiver à NICE en emmenant ses équipages et son train et l'on était capable d'inviter Sarah BERNHARD à dîner et à dire quelques vers.

LE HAVRE vivait ainsi sous la domination d'une puissante aristocratie portuaire dont le noyau était formé par les négociants. Ces milliardaires aventureux et coriaces étaient les descendants des corsaires de jadis, des négriers, des armateurs d'autrefois, mais beaucoup d'entre eux venaient d'ailleurs, d'Helvétie, d'Angleterre, d'Alsace et apportaient au HAVRE le sérieux de leur ethnie et de leur protestantisme. André SIEGFRIED nous dit que les protestants habitaient la Côte d'où ils surplombaient la ville et les catholiques à SAINTE-ADRESSE. Mais si leur religion étaient différente, leur Dieux ne l'étaient pas. Ils se nommaient l'argent, le travail, le commerce et le port, personne sacrée comme le négoce lui-même.

Durs au mal, bourreaux du travail, implacables et implacablement honnêtes en affaires, forts d'une juste puissance et d'un droit plus juste encore, les négociants et ceux qui défendaient leur fortune ne pouvaient logiquement admettre dans leurs univers sans faille des sentiments émollients qui pouaient l'anarchie.

Leur métier à eux tous était sans équivoque et sans alternative de faire vivre un grand port et les grandes entreprises qui en composaient le corps quasi-mystique, dans une rigueur et un esprit de guerre économique sans lesquels tout irait à la dérive.

C'est pourquoi, si l'affreuse misère de la population portuaire, des milliers de débardeurs, toucha parfois leur sensibilité, ils se mirent un mouchoir sous le nez et nul n'en parla jamais. C'était un mal nécessaire et incurable, peut-être aussi un châtement mérité car la rigueur morale de ces grands bourgeois, leur croyance à un ordre de droit divin, étaient inaccessibles à toute critique et à toute inquiétude. La marche du Port, son économie, sa survie même, voulaient que les dockers mourussent de misère, - déplorable, certes, mais inéluctable obligation de la jungle commerciale.

La fortune de ces hommes fut déterminante pour celle du HAVRE jusqu'à la première guerre mondiale, après laquelle de nouvelles données économiques infléchirent la vocation du port dans un autre sens.

Fortune magnifique ! La puissante bourse de commerce alimentait les réserves fabuleuses des Docks : 3 millions et demi de sacs de café, 100.000 balles de coton à la Belle Epoque ; on marchait sur le café vert sur les quais du port, on y respirait à plein nez les odeurs violentes des bois exotiques, des cuirs, du rhum et des épices. Une animation extraordinaire régnait dans les rues grouillantes, cosmopolites, dont les éventaires cascadaient

sur les trottoirs. Chanteurs, musiciens, Caf Conc', beuglants, baladins, cracheurs de feu, marchands de singes et de perroquets, tatoueurs, c'était le cirque d'un grand port, un spectacle permanent fouaillé par une prostitution exubérante et par les bordées homériques des marins millionnaires pour un soir qui allaient se battre et défier la vérole à "La femme sans tête". C'était la belle époque.

Epoque affreuse et noire pour la population du Port au nom de la terrible discrimination qu'opère tout capitalisme sauvage en portant à leurs limites la richesse des uns, la misère des autres.

Jusqu'à la Révolution, les Bremens (1), Brouettiers du Grand et du Petit Corps, Tréviers et Mesureurs Jurés formaient autant de petites corporations équilibrées et estimées ; chacun payait caution et prêtait serment devant les Echevins.

Détruite par les conventionnels, cette structure corporative eût de toute façon volé en éclats sous le choc de l'ère victorienne et de son irrésistible expansion.

Portés par le raz de marée du machinisme industriel et du libre échange, se multipliaient les navires. Adieu clipper, les plus beaux bateaux qui aient jamais navigué ! Ce sont les steamers, de plus en plus grands, de plus en plus lourds, qui modelèrent le Port à leur mesure et de façon toute naturelle, sous la pression de la nécessité, provoquèrent sa mutation.

En quelques décennies, le Port passa d'un état artisanal, équilibré et paisible, au chaos d'une industrie barbare en pleine expansion. Des hommes et n'importe lesquels pourvu qu'ils puissent se tenir sur leurs pattes pendant quelques heures et servir

(1) Car les premiers débardeurs du HAVRE ou plutôt les premiers spécialistes de la manutention portuaire venaient de BREME.

la marchandise à laquelle un véritable culte était rendu.

Dans le demi-siècle qui va de 1820 à 1870 le trafic du HAVRE fut multiplié par dix et, au cours du demi-siècle suivant, par dix encore, atteignant en 1920 six millions de tonnes. Et c'est dans une proportion comparable que fut multiplié le nombre des dockers, lequel paraît bien, à certaines époques, avoir dépassé huit mille dont seulement 4 % travaillaient à temps complet.

Deux citations empruntées (1) à des voyageurs étrangers illustrent bien cette évolution tragique. La première, du Révérend Père DIBBINS, date de 1818 :

" Sur les quais il y a du désordre et de la confusion, mais plus de tenue chez les hommes que dans nos ports de LIVERPOOL et de HULL. Vous rencontrez sur votre passage des groupes à n'en plus finir - ce sont des hommes qui jouent du violon, d'autres qui dansent, d'autres qui dorment, d'autres encore qui sont assis et qui s'expliquent à pleine gorge, mais pas un ivrogne, pas un juron."

Moins de 10 ans plus tard, le ton change radicalement dans la description suivante :

" A l'extrémité de la rue des Drapiers, près du pont, il existe un carrefour où l'on voit chaque jour une foule d'hommes qui attendent du travail. Je crois que dans peu de villes ils se trouvent réunis en aussi grand nombre. Je ne l'ai point remarqué à PARIS et cependant la population y est beaucoup plus considérable. La plupart de ces journaliers se présentent sous les dehors de l'indigence. Ils ont la voix forte, souvent rauque, quelques-uns

(1) Par Roger LEMETTAIS, ancien Directeur du BUREAU CENTRAL de la MAIN-D'OEUVRE du HAVRE, le meilleur dockérologue que je connaisse.

peuvent à peine articuler intelligiblement ce qu'ils disent - ces hommes, presque tous mariés et chargés d'enfants, subsistent misérablement du produit de leur journée. Quand le pain est cher, ou la saison rigoureuse, on les entend murmurer d'une manière inquiétante des blasphèmes ; des imprécations sortent de leur bouche avec un accent horrible. Cependant, dans ces temps malheureux, ils sont secourus : on leur fait des distributions de pain et de bois. L'infortuné est toujours injuste, il attribue à tous les êtres les maux qu'il eût pu quelquefois prévenir. Il est difficile d'avoir un raisonnement sain quand on manque des premières nécessités."

Ainsi était donc entamé un affreux processus de dégradation sociale.

L'enfer du HAVRE (le mot est de Charles NOIRET) dévorait pêle-mêle les sans-métiers, les tâcherons et les chômeurs, les ouvriers agricoles et les matelots sans emploi, les forains et camelots venus compléter les revenus de leur petite industrie, mais aussi les déracinés de tous ordres, déserteurs, insoumis, délinquants, gibier de bagnes et des prisons.

La sévérité de la tâche, faite de corvées souvent épuisantes, aurait suffi à rendre extrêmement pénible la condition de ces hommes. Il s'y ajoutait les dangers et inconvénients de la marchandise, ennemie éternelle, blessante, tranchante, toujours si affreusement lourde, pestilentielle comme les cuirs verts, indélébile comme le noir de fumée.

Près de l'â-pic des cales, le long des passerelles glissantes ou sur les quais bondés, parmi les treuils et les grues en marche, dans la cohue des charrois et des chevaux, le travail constituait un péril permanent qui se soldait souvent par des accidents mortels.

Au-dessus de ce tableau plein de vie, d'agitation et de détresse, planait le spectre d'un chômage endémique qui se manifestait surtout aux intersaisons, où la misère était telle que se multipliaient les blessures volontaires.

Nul ne se souciait de ces misérables qui venaient chaque jour proposer leurs bras aux commis qui appartenaient aux patrons et surtout aux caïds, aux "gros chefs", colosses désormais légendaires, capables de soulever un cheval et qui épongeaient dix litres de vin par jour.

La seule organisation sérieuse était celle de l'alcoolisme. On embauchait par demi-journée, et l'on réglait au moyen de jetons qui ne pouvaient s'échanger que dans certains cafés du Port, habilités à cet effet. Les tenanciers imposant formellement aux ouvriers une consommation minima de dix centimes pour prix de ce règlement, on ne s'étonnera pas qu'un alcoolisme systématique véritablement prodigieux, ait poussé pendant des décennies à leur paroxysme les fléaux des quais, le chapardage, la violence, la misère et la maladie.

Les lieux saints des débardeurs étaient le parapluie (1), le quai ou la cale, l'hôtel des 4 Tampons, le fourneau économique, le bistrot et l'hôpital.

Cet obscur tableau ne doit aucune de ses ombres à la littérature. En dehors d'une tradition orale toujours très vivante, il nous reste un excellent document, daté de 1875 : "Projet de Syndicat et de Caisse d'Echange pour les Ouvriers du Port" de l'Ingénieur Charles NOIRET, qui donne un sous-titre évocateur à son opuscule : " ... *Projet d'amélioration morale dans notre population.*"

(1) Petite tente où s'abritaient les Commis des employeurs, les dockers restant exposés aux intempéries.

"L'embauchage tel qu'il se pratique", écrit ce philanthrope, "et avec lequel se combine la manière de payer, est plus qu'une excitation, c'est une contrainte à boire, un entraînement forcé à l'ivrognerie qui, par là, devient une habitude en quelque sorte générale. C'est à l'ouvrier que l'on fait payer l'intérêt à cinq pour cent par jour, vingt centimes pour quatre francs - du salaire qu'on lui doit. Il est bien permis de dire qu'on le vole en le dégradant, qu'on lui fait payer la dépravation qu'on lui impose ..."

Ainsi, favorisé par la multiplication des effectifs, par la naissance inévitable d'entreprises anonymes de manutention, un processus très rapide de gangrène sociale avait atteint cette communauté, jadis honorée et l'avait transformée en une population de parias.

Sous l'impulsion de quelques ouvriers plus évolués qui souffraient de la triste condition de leurs semblables, le dernier quart du XIX^{ème} siècle vit la création des premiers syndicats portuaires :

- Le Syndicat des Ouvriers-Voiliers en 1879,
- Le Syndicat des Docks et Entrepôts en 1890,
- Le Syndicat des Travailleurs du Port en 1892,
- Le Syndicat des Ouvriers Camionneurs en 1903.

Il existait aussi un Syndicat des Charbonniers, mais si lamentable qu'il n'inspirait que le mépris, au point que le déjà puissant Syndicat des Ouvriers du Port ne consacre, dans son livre de délibérations, que deux ou trois lignes à la grève de 1910 et n'évoque jamais l'affaire DURAND. Car Jules DURAND, qui était pourtant jeune, instruit et bien habillé, avait choisi de devenir secrétaire du Syndicat des Charbonniers.

C H A P I T R E I I

Un homme tranquille ...

J U L E S D U R A N D

Contrepoint sur un Etat-Civil

LA JEUNESSE

" LE SIX SEPTEMBRE MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT, A 11 HEURES, EST NE : JULES GUSTAVE DURAND, DU SEXE MASCULIN, DE GUSTAVE LOUIS DURAND, CHEF D'EQUIPE, ET DE MARIE MABIRE, SANS PROFESSION, DOMICILIES AU HAVRE, 51, QUAI DE SAONE."

La maison des DURAND existe toujours et le quai de Saône aussi, quai fluvial à l'entrée du Canal de Tancarville, au milieu des hangars et des entrepôts.

C'était à l'époque le coeur du Port, des quais aussi grouillants qu'un carreau de mine où, dans le vent salé, le tumulte et la cohue des charrois, les débardeurs vendaient leur travail à la criée.

Le petit Jules était mêlé sans cesse à cette vie débordante qui sentait la mer et l'homme, la sueur et la fumée, c'était son pays natal. Comme d'autres enfants dans le mystère de la forêt, il se glissait sur le chemin de l'école dans la foule noire des dockers aux voix rauques, il s'imprégnait pour toujours de cette expérience.

Jules DURAND est resté fils unique, condition propice à l'influence de la mère, à la solitude, au développement de la pensée introspective et à une certaine songerie. Non que le papa Gustave ne comptât point mais les journées de l'ouvrier d'autrefois étaient longues et c'est surtout avec la mère qu'on les passait, d'autant plus qu'elle était si tendre et si bonne.

Gustave, lui, revenait tard, plein d'histoires des Docks et Entrepôts, une puissante et sévère maison où il occupait la fonction de Chef d'Equipe, honneur qu'il ressentait profondément car c'était le modèle même de l'ouvrier de ce temps-là, pétri d'honnêteté, de vertus civiques et de philanthropie.

Les DURAND, tout le monde le dit encore, formaient un exemplaire ménage de braves gens. Dans le quartier, leur hospitalité était proverbiale, on le leur reprochait presque. Ils dévoilèrent une admirable richesse de coeur et de courage lorsqu'il fallut sauver le bonheur de Jules au moment où une jeune fille lui donna une nouvelle chance, puis quand il fallut sauver sa tête de la guillotine et sa raison de la folie.

Il faut peut-être une longue civilisation pour donner des gens tels que les DURAND, pleins de mesure, d'équilibre, d'humanité et en lesquels beaucoup d'entre nous reconnaîtraient facilement leurs propres parents.

C'était un bon enfant, Jules DURAND, tout à fait à l'image de ses parents. Nous pouvons savoir ou deviner de sa petite histoire qu'il fréquenta l'école communale du quartier de l'Eure et l'Eglise Saint-Nicolas où sa mère allait à la messe le dimanche. On peut supposer, sans grand risque d'erreur, que vers sa 13^{ème} année figuraient, bien encadrés aux murs de la salle à manger familiale, son certificat d'études et sa photographie de premier communiant.

C'est à cette époque qu'on le mit en apprentissage chez un sellier-bourelrier, métier dont il est fait mention dans son acte de mariage. Cette profession d'artisan que Gustave choisit pour lui, très probablement, présentait des avantages évidents de sécurité, de calme et d'aisance. Sérieux comme il était, Jules aurait pu s'établir et vivre une vie bourgeoise. Mais Jules répugnait à une vie bourgeoise et sédentaire. Sur le Port, certes, on souffrait mais on était libre, on n'avait point de clientèle à supporter.

Et puis Jules n'était pas un manuel, c'était un garçon fait pour la parole et pour les idées. La carrière du jeune DURAND ç'eut été de devenir instituteur ; un siècle plus tôt, de se faire curé.

Dans les deux cas, son besoin d'amour et de don, sa vocation, en un mot, auraient trouvé leurs voies.

Si le papa Gustave qui admirait certainement son fils eût un pressentiment quant à son avenir, il n'alla pas jusqu'au bout de son intuition et ne l'envoya pas à l'Ecole Primaire Supérieure, jugée peut-être inaccessible. Jules s'ennuya donc dans sa boutique et la quitta quand tout ceci devint clair et qu'il atteignit l'âge d'homme.

Où voulez-vous donc alors qu'il allât, sinon sur les quais ?

L'AGE D'HOMME

L'âge d'homme c'est la femme. Tandis que Jules cherchait sur les quais un destin mortel, il cherchait aussi une femme. Il la trouve et l'épouse à 20 ans.

" DU NEUF FEVRIER MIL NEUF CENT UN, A 10 HEURES 30,
ACTE DE MARIAGE
DE JULES GUSTAVE DURAND, né le 6 Septembre 1880 et
FRANCOISE MARIE ROUXEL, née à FECAMP (Seine-Maritime)
le 16 Août 1882
Sans contrat de mariage.
Divorcés par Jugement du Tribunal Civil du HAVRE en date
du 19 Décembre 1912."

Ils sont mineurs l'un et l'autre, est-ce dangereux ?

C'est en tout cas un peu surprenant de la part de ce fils unique qui vivait heureux chez ses parents bien-aimés et qui, certes, n'a pas eu à chercher dans le mariage l'évasion ou la liberté.

Une impérieuse obligation morale à l'égard de Françoise ROUXEL ne peut être non plus envisagée puisque le jeune couple n'aura jamais d'enfant. S'agit-il donc d'un passage à l'acte, d'un coup de tête ? Peu vraisemblable, Jules est trop sérieux, trop réfléchi. Non, tout simplement, il se marie par amour, il est passionnément amoureux.

Il n'est pas sûr qu'un tel propos constitue une lapalissade. Dans ce temps-là, l'amour en tant qu'idéal n'existait aucunement comme à présent, c'est-à-dire comme un investissement total et réciproque entre deux êtres.

Louise LABBE, RONSARD et RACINE avaient disparu depuis longtemps et dans l'histoire séculaire de l'amour, le 19^{ème} siècle avait été le temps des unions raisonnables et des pudeurs victo-riennes. L'amour existait, bien entendu, mais non l'amour en tant que transcendance, ce qui n'est, peut-être, concevable que dans

une société qui a transféré, comme c'est le cas de nos jours, ses sublimations suprêmes de la personne divine à la personne humaine.

Or, et il montre bien là, dans sa condition de simple ouvrier, une vertu originale. Jules est amoureux comme on l'est dans les livres, et s'il accepte le risque que fait courir sa jeunesse même au couple qu'il fonde (ils ont 20 et 18 ans, rappelons-le), ce n'est point qu'il sous-estime ce risque. C'est qu'il veut l'objet bien aimé tout entier et tout de suite.

Mais un tel amour étant exceptionnel dans sa culture et son époque, il est bien probable que Françoise ROUXEL fut incapable de le vivre, ni même de le concevoir. Cette divergence, ces coeurs étrangers expliquent-ils la désunion du couple ? Peut-être.

Et puis Jules n'était pas vraiment un jeune homme, sa maturité était trop grave pour une très jeune femme. Madame DOPSON le dépeint marchant dans la rue, toujours perdu dans ses pensées, absorbé et soucieux. Françoise avait envie de s'amuser, c'était bien naturel, et Jules lui parlait des grands problèmes du syndicalisme et de l'humanité.

Alors Françoise s'en alla ou plutôt, vers la fatidique 7ème année de mariage, elle partit avec un autre homme qui, lui, la voyait et la désirait comme elle était et non pas comme Jules aurait voulu qu'elle fût.

o
o o

Cette histoire est sempiternelle, elle alimente le théâtre des boulevards. Mais Jules DURAND est le contraire d'un personnage de FEYDEAU, le coup l'a frappé de façon terrible au coeur et à la tête. Cet homme est amour, il aime l'humanité d'un amour total.

. / .

La femme est le ciboire de l'humanité. Sa femme est partie, lui a retiré son amour. L'hostie est profanée, perdue, la communication avec le monde rompue. A 27 ans, Jules DURAND est-il donc déchu, tout nu, émasculé, coupé en deux ?

°
° °

Non, ce deuil, Jules ne va pas le vivre de façon pathologique, il ne va pas en faire toute une schizophrénie. D'une part, il se jette dans le syndicalisme aux Docks et Entrepôts où il est entré avec papa - d'autre part, il enlève près des quais une fille de 17 ans : Julia. Cette fois, c'est le bon objet, c'est la marchande de crevettes de HOGARTH, il l'adore, il lui fait un enfant. Il la tient sa colombe, elle le tient son rameau d'olivier.

C'est quand même bon d'être anarchiste. Nous nous expliquerons là-dessus. Il peut enlever la jeune fille sans conflit : ses parents, à elle, ne protestent pas et les siens, à lui, accueillent les amants confondus.

C'est le bonheur. Les Docks et Entrepôts ont mis Jules à la porte pour faits de syndicalisme. Qu'importe ! il travaille ailleurs, on lui propose des postes de chef et même de bureaucrate, il les refuse, et, tournant le dos à la facilité, aspiré plutôt par son destin, il devient docker charbonnier et, très vite, secrétaire du syndicat.

Pourquoi le charbon dont la noirceur et le bas prix déteignaient sur les hommes ? Pourquoi les charbonniers ? Pourquoi un lumpen-prolétariat auquel sa famille était bien loin d'appartenir ? Pourquoi, alors que les charbonniers étaient les derniers des derniers sur le port, les parias des parias, les intouchables ? Tout noirs et tout sales, ils bouffaient du charbon toute la journée...

quand ils travaillaient, car le chômage était encore pire qu'ailleurs. Au moins, s'ils ne pouvaient guère se laver, ils se rinçaient la gorge, il fallait ça pour supporter les corvées épuisantes que provoquaient les escales des navires, grands dévoreurs de charbon. Il fallait bien les aimer, en les détestant, les bateaux car, pas de bateaux, pas de charbon, pas de travail, à nous l'hôtel des 4 Tampons et le fourneau économique !

Mais quand un grand transat faisait escale, à nous la belle vie et la ribouldingue : Dingue ! Dingue ! C'était dingue ! Ils mouraient de dinguerie, les charbonniers, de delirium, de tuberculose et d'épuisement. Alors, pourquoi devenir docker charbonnier, Monsieur DURAND ? par messianisme ? par masochisme ? par désir de mort et d'immolation ? par volonté de puissance ?

Ces hypothèses qui s'entrecroisent, leur conclusion terrible nous rappelle l'extraordinaire complexité de la trame humaine, l'immensité de l'inconscient et, par-dessus tout peut-être, l'énigmatique et foisonnant déterminisme qui régit notre destin dans lequel il n'est pas de hasard pour la psychologie des profondeurs.

DEJA LA MORT

" LE VINGT FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT SIX, 7 heures 45, Jules Gustave DURAND, né au HAIRE, le 6 Septembre 1880, charbonnier, Fils de Gustave Louis DURAND, décédé, et de Marie MABIRE, sa veuve, sans profession, domiciliée au HAIRE, 51 Quai de Saône, divorcé de Françoise Marie ROUXEL, domicilié au HAIRE, est décédé rue des Asiles."

Ainsi, Jules DURAND meurt dans sa 46ème année à l'asile d'aliénés de Quatre-Mares où il était hospitalisé depuis 15 ans, peu de temps après la fatale affaire qui le fit condamner à mort et dont nous aurons à savoir si elle fut provocatrice de sa folie.

La longue détention asilaire, son rôle dans la chronicité, puis dans un décès prématuré, nous poseront d'autres questions redoutables. Les unes et les autres seront traitées dans la partie terminale et à proprement parler psychiatrique de cet ouvrage.

Notons seulement que Jules DURAND eut un enterrement magnifique par son ampleur, sa ferveur et sa dignité, digne en vérité d'un martyr et d'un héros. La dépouille mortelle de Jules était tout naturellement devenue une relique. Même après sa mort le syndicaliste crucifié ne pouvait se fondre dans la terre commune des hommes. Son ultime devoir était celui d'une résurrection.

ESQUISSE POUR UN PORTRAIT

Un homme marche dans la ville.

Il marche sur le chemin vague qui s'appellera un jour " BOULEVARD DURAND ", - sans arrêt, nous prophétisons sur nous-mêmes -, il marche dans le monde fumeux et triste que décrira plus tard un de des contemporains, un ami ignoré, un nommé Raymond QUENEAU qui a senti la poésie du Havre comme un certain Mac ORLAN la sentira à son tour et comme Jules la sent aussi. Qu'ont-ils en commun ces trois hommes ? Ils ont en commun de vouloir survivre. Avec désinvolture chez QUENEAU, avec romantisme chez Mac ORLAN, avec gravité chez Jules DURAND. Une oeuvre est une barque qu'on lance sur le fleuve du temps et l'un des sens profonds de ce qu'accomplit Jules DURAND pourrait bien s'exprimer en termes de durée - avec un peu d'emphase, on pourrait presque dire : d'éternité.

Jules DURAND marche sur le trottoir du Quai de Saône, toujours songeur, répète Madame DOPSON, soucieux, perdu dans ses pensées, ce qui ne l'empêche pas de dire bonsoir à chacun avec beaucoup d'urbanité, bonsoir aux très jeunes filles qu'étaient alors Madame DOPSON et sa soeur, toujours bien habillé, un peu coquet même, physique agréable à la mode de l'époque, frisé avec une moustache. Il y a de la rondeur dans ce visage, rien pour CORMAN qui évoquerait les rétractions du fanatisme, rien pour MOREL ou MAGNAN qui serait signe de dégénérescence. Seul un vaste front retient l'attention.

Fils unique, fils de femme, élevé avec tendresse dans une morale de bons ouvriers, il est lui-même honnête et pacifique. Il a longuement été nourri aux deux mamelles de la France, à celle du catholicisme et à celle de l'école laïque. Appartiennent-elles à ces corps ennemis comme les idéologies le laissent croire ?

Aucunement, elles appartiennent au même corps et Jules a appris du curé et de l'instituteur presque le même décalogue et certainement la même valeur absolue, celle de l'homme.

Le terrain est magnifique qui reçoit ces enseignements : l'idéalisme du jeune DURAND, son mysticisme en seront nourris pour toujours.

Une troisième source de connaissance orientera et arbitrera les deux précédentes, ce sera celle de la vie et du milieu, le poids du monde, celui du port, la misère des hommes qui le feront choisir entre la félicité éternelle et le tranquille bonheur de la terre, ce sera l'anarchie et la révolution.

Anarchie, le mot est lâché, il contribuera à la mort - si la folie définitive est la mort - de Jules DURAND. Un homme aussi averti de ces notions qu'est Armand SALACROU, quand il s'adresse au Président COTY, ex-défenseur de DURAND, lui dit : "Vous savez bien, l'anarchiste que vous avez défendu". Et, dans la pièce, Jules DURAND se déclare lui-même "anarchiste révolutionnaire."

Voire ! Une certaine rigueur dans le langage est malheureusement impossible à l'égard du concept flottant d'anarchie, hautement suspect à l'époque de Jules DURAND où les crimes commis au nom de l'anarchie et magnifiés bien à tort dans plusieurs cas de banditisme comme ceux de RAVACHOL, avaient terni l'image superbe qu'en avaient donnée PROUDHON, BAKOUNINE ou MALATESTA.

PROUDHON dit très bien que ce n'est point la critique du capitaliste, l'anti-cléricalisme ou l'union libre mais, bel et bien et avant tout, le déni de tout gouvernement, quel qu'il soit, qui constitue le fondement de l'anarchie. Dans ce sens strict, comme dans celui de l'action violente, DURAND n'est pas un anarchiste. Il l'est, en revanche, dans l'un des meilleurs courants de pensée de l'anarchie - le seul peut-être qu'elle ait réussi -, celui de l'anarcho-syndicalisme, amalgame de convictions sociales et humanitaires transposé dans la peine et la sueur des hommes, dans la vie

et la substance des métiers, sous la forme d'un syndicalisme libé-
taire et généreux.

Il n'est donc pas étonnant que Jules DURAND ait appartenu
à la Ligue des Droits de l'Homme, ce qui témoignait à l'époque
d'opinions très avancées.

Le voici donc qui marche rêveusement Quai de Saône où les
jeunes demoiselles l'observent et le saluent. Il passe devant le
café que tiennent leurs parents. Jamais il ne va au café, jamais ne
boit une goutte d'alcool. Certes, la lutte contre l'alcoolisme
constitue un des grands thèmes des syndicats, soucieux de rendre,
avant tout, leur dignité aux travailleurs, mais, devant la rigueur
de Jules DURAND, faut-il penser au rigorisme et même à une certaine
rigidité, à quelque démarche obsessionnelle ? La hantise du pêché
évoque-t-elle une tentation qui eut été fatale ?

Il marche en silence. Silencieux, il l'est souvent mais
quand son auditoire ou des circonstances favorables l'y poussent,
il parle admirablement bien, dit-on, et captive ceux qui l'entendent.

Les charbonniers noirs, frustes et rudes l'entendent-ils
de cette oreille ? Oui, puisqu'il est leur secrétaire et que sa
parole ressuscite le syndicat mais combien DURAND a dû, non pas
souffrir car il aimait ses hommes et leur condition misérable, mais
vivre dans l'angoisse de son amour pour eux, devant leur rudesse et
leur violence !

Dans la cage aux lions, s'il impose le respect et l'admira-
tion, c'est par une étrange force venue des profondeurs : l'idéalisme,
la puissance des convictions forgent un courage à la fois invincible
et fragile - acier ou cristal ? Une cassure secrète est toujours
possible - elle se produira.

En résumé, Jules DURAND, vous voici aux portes d'une terrible
épreuve, - armé, comme les héros de la Bible, de votre foi - faible
de votre sensibilité. Vous êtes convaincu de la victoire car vous
avez raison au nom de la Justice et de la Liberté. Mais, si vous

parlez bien, vous ne savez pas marteler un discours à coups de poings et à coups de gueule. Pacifique, vous ne savez pas en appeler à la violence, on vous aurait alors craint et respecté. Si vous aviez lâché vos loups faméliques dans les rues, on aurait transigé avec vous, vous auriez pu regagner le monde des hommes, couvert de sang, peut-être, mais aussi de gloire. Le ruban rouge, on vous l'aurait donné vingt ans après, votre carrière politique eût été assurée.

Cher Jules DURAND, vous n'étiez pas un politique, pas un général, pas un meneur, pas un homme très habile ni peut-être très intelligent au sens où l'entendent les hommes.

" On me dira, - écrit Salacrou - que le héros de cette histoire ne montre pas une intelligence exceptionnelle. Il n'en est à mes yeux que plus grand. C'est sa bonté profonde qui me touche".

Bonté si profonde qu'elle anime une vocation et un destin, celle d'un charisme et ce n'est pas pour rien que l'éthymologie donne à charisme et à Eucharistie la même source.

"Je suis la Vérité et la Vie" dit implicitement l'action charismatique. *"Prenez et mangez, ceci est mon corps, buvez, ceci est mon sang"*, dit l'Eucharistie. La parabole est bouclée dans l'histoire de DURAND

CHAPITRE III

LA GREVE

LA GREVE

Les mois d'Août sont toujours chauds, au moins dans la métaphore. Celui de 1910 l'est au HAVRE où monte la tension sociale en même temps que la cherté de la vie, alors que stagnent les salaires et que se dégradent les conditions de travail : ouvriers de la construction navale, cordiers, métallurgistes manifestent.

Entraînés par ce mouvement et par l'enthousiasme que leur procure la résurrection de leur syndicat, les ouvriers charbonniers nouvellement unis passent à leur tour à l'action et, le 16 Août, leur délégation présente aux négociants en charbon une série de revendications : relèvement des salaires, pose des douches sur les quais, suppression du fourneau économique, symbole d'une charité indigne d'ouvriers et de citoyens.

DURAND envisageait également une réduction du temps de travail pour compenser le préjudice causé aux charbonniers par les bennes automatiques et, surtout, par la mise en service du "Tancarville", sorte de bateau-grue fabriqué par le célèbre CLARK pour la Transat (1) et capable de remplacer 150 ouvriers, en raison de son rendement de 170 tonnes/heure.

Une Assemblée Générale du 17 Août décida l'arrêt de tout travail sur les navires pour lesquels serait employé le "Tancarville".

Or, les bateaux et plus encore les transatlantiques c'était, c'est toujours sacré pour un port et pour un armateur. Tout ce que

(1) La Compagnie Générale Transatlantique, la célèbre Transat ou French Line, a perdu récemment son nom en raison d'une fusion économique. Le rôle détestable de deux de ses Cadres lors de l'affaire DURAND ne met pas évidemment en cause le magnifique souvenir de la Compagnie. N'oublions cependant pas que c'était une grande entreprise économique prête à tout pour que naviguent ses bateaux.

SAINT-EXUPERY a dit des avions de l'aéropostale, de la hantise de l'heure, de la passion de respecter le contrat à tout prix était vrai pour les navires depuis longtemps - pensez à la course du thé et pensez aux clippers. Or, les charbonniers menaçaient cette mystique, c'est pourquoi sans doute, ceux qui avitaillaient en charbon La "Lorraine" le 18 Août virent apparaître, à l'encontre des promesses de la Transat, le "Tancarville", alors que tout allait bien et que le paquebot avalait ses 3.500 tonnes de charbon sur le dos des bonshommes. Lesquels, sans attendre, allèrent demander des explications à leurs patrons.

Au retour, pas question de reprendre le travail, la police barrait les routes, ils étaient jetés dehors, ce qui impliquait, au surplus, qu'on ne leur paierait pas leur matinée.

Le 19 Août , cela flotta de droite et de gauche, quelques gars allèrent travailler sur le "Chicago", qui était un cargo de la Transat, preuve que la grève n'était pas déclarée. Mais le 20, ce fut l'incendie, le feu que mit aux poudres une affiche au gros titre qui était un ultimatum.

En voici le texte :

" AUX OUVRIERS CHARBONNIERS,

" Les conditions scandaleusement déplorables dans lesquelles s'effectuent présentement les opérations de déchargement et d'embarquement des charbons démontrent la volonté bien arrêtée des Ouvriers de ne plus produire le travail normal et courant que les Maisons qui les emploient sont en droit d'attendre.

" Une pareille situation ne pouvant se prolonger, les Employeurs de Main d'Oeuvre, signataires de la présente, déclarent aux Ouvriers Charbonniers qu'à partir d'aujourd'hui, à une heure et demie de l'après-midi, l'embauchage du personnel affecté aux débarquements se fera avec la condition rigoureuse et formelle qu'une garantie de travail effectif d'au moins quarante cinq cuves à l'heure ou cent cinquante tonnes par vacation de quatre heures (rendement déjà inférieur à la normale) sera produit par chaque équipe et par grue,

„ faute de ce résultat l'ouvrier n'aura pas droit à l'intégralité
„ de son salaire.

„ L'acceptation de l'embauchage impliquera pour le personnel
„ la reconnaissance de cette condition.

„ Les ouvriers sont en même temps prévenus qu'aucune modifi-
„ cation ne sera faite aux tarifs actuellement en vigueur et aux-
„ quels les employeurs de main-d'oeuvre entendent quant à présent
„ se référer expressément."

LE HAVRE, 20 Août 1910

*Suivent les signatures de tous les négociants
en charbon de la place.*

C'était la grève et non seulement en ce qui concernait la Transat, mais tous les importateurs de charbon. Cinq cents charbonniers du port, au moins, y participaient, que vinrent rejoindre les charbonniers de la ville.

Les patrons tentèrent de faire travailler les équipages, des anglais par-dessus le marché. C'était émouvoir l'union des syndicats, qui proclamait : " Les capitalistes patriotes ont, comme toujours, mis dans leurs poches le drapeau français quand il s'agit de leurs intérêts." Dès le premier jour de la grève, du reste, la Transat avait recruté ses mercenaires, 80 ouvriers environ qu'elle logeait à bord des navires pour les soustraire à toute représaille.

Le 24 Août eut lieu chez le Maire GENESTAL, homme modéré, honnête et prudent, une entrevue entre les patrons et le syndicat. Elle ne fit que durcir le conflit.

La grève pourrissait déjà dans la presse où les patrons déploraient la paralysie de l'énergie charbonnière, (1) primordiale à cette époque, accusaient les ouvriers de sabotage et les disaient

(1) Cf "LE PETIT HAVRE" : "La grève paralysant ou menaçant d'arrêter la vie commerciale du HAVRE, compromettant les intérêts du petit commerce, aussi bien que ceux de la navigation."

les mieux payés de France," *sauf à CETTE, livrée à l'anarchie.*"
Les ouvriers répliquaient en disant que, s'ils gagnaient 9 Frs par jour, c'était 3 jours par semaine et non 6, comme à ROUEN, où l'on gagnait 7 Frs 50.

Les dix premiers jours, la grève resta calme, GENESTAL refusa les quêtes sollicitées par les charbonniers - moyen de soumission, disons-le en passant, et non de guerre active.

Les charbonniers n'ont pas les moyens de tenir, ils s'exaspèrent et ils ont faim, les patrons le savent et se durcissent davantage. Leur intransigeance est telle que le Sous-Préfet se plaint de l'agressivité patronale qui se manifeste même à la Chambre de Commerce. DURAND, qui est un conciliateur - et non un agitateur - essaie à plusieurs reprises de sortir de l'ornière par la négociation, il échoue sans espoir. Que ce fut-il passé sans "l'accident" ? Certes, nous n'en savons rien, mais peut-être quelque chose qui aurait ressemblé à une capitulation sans conditions, l'arrogance des patrons montrant clairement qu'ils étaient capables d'une telle erreur stratégique.

Dans cette hypothèse, on aurait abattu "proprement" DURAND.

Mais l'accident se produisit.

CHAPITRE IV

L ' ACCIDENT

Meurtre sur les quais !

Une stupide histoire

Louis DONGE, 42 ans, Chef de bordée à la Transat (laquelle, remarquons-le, tient le rôle des Dieux dans cette tragédie), est un vigoureux gaillard qui a compris la vie depuis longtemps. C'est un viveur, un homme qui connaît l'existence et ses intérêts.

Grand buveur, grand coureur de jupons, l'image qu'il se donne de lui-même est celle d'un chef, d'un baroudeur; il règne sur ses bordées de dockers, mais ses vices sont trop visibles pour qu'il devienne un grand homme sur les quais. Cela le pousse à boire, ce psychopathe, à devenir un serviteur pour rester un chef, situation ambiguë dont il essaie de se tirer au cours d'une Assemblée Générale du Syndicat où il approuve pâteusement à la Tribune le projet de grève. On veut expulser l'ivrogne, Jules DURAND le défend au nom de la liberté d'expression. Mais fatale erreur de langage ou fatal lapsus DURAND déclare ensuite : " *Il faut le supprimer* ", le supprimer du syndicat, bien entendu.

Or, " *supprimer* " signifie également " *tuer* ". C'est le sens que voudront retenir le juge d'instruction et la Cour d'Assises.

DONGE a choisi ses brèmes, le pistolet qu'il porte symbolise son désir de revanche, son besoin d'abolir un souvenir ineffaçable : qu'il ait été un objet de ridicule et de mépris pour ces pauvres types lui, DONGE, et qu'il ait fallu le pardon de DURAND pour qu'il s'en tire. Ces blessures ne se cicatriseront qu'au prix d'une réhabilitation éclatante, qu'au prix du sang. Lequel ? Celui des autres ? Le sien ? Le sait-il ?

Il faut en tous cas se battre.

Le 9 Septembre, au soir, il est sorti du bateau qui lui assurait la sécurité. Plein d'oseille, il est allé de bistrot en bistrot - sur les quais charbonniers, bien entendu - sans trouver personne à qui chercher noise. Et voilà que chez LEGOUIS, quai d'Orléans, il les découvre, les affreux, les grévistes, aussi ivres que lui et qui jouent aux cartes.

Malgré l'opposition obstinée de LEGOUIS, le tenancier, DONGE passe par le couloir, brandit ce pistolet insolite dont personne ne connaît l'origine, nargue de son argent et insulte les mecs mourant de faim du fait de la grève (où ont-ils trouvé la fraîche pour boire ?) ... et se fait massacrer par les types. On se bat obscurément à la porte de chez LEGOUIS, on cogne.

Le lendemain matin DONGE est mort.

Est-ce un accident ? Un assassinat ?

C H A P I T R E V

L' I N S T R U C T I O N

- " *C'est un assassinat* " , répond le juge d'instruction,
" *une provocation au meurtre, vous êtes coupable d'assassinat,*
" *c'est-à-dire de la mort préméditée d'un homme.*"

Dès le 11 Septembre, un mandat d'arrêt est lancé par le Juge VERNIS contre Jules DURAND, 30 ans, Secrétaire du Syndicat des Charbonniers, et Louis BOYER, 31 ans, Trésorier, accusés d'avoir fait voter à mains levées la mort de DONGE au cours d'une réunion syndicale - d'un syndicat que la presse appelle d'emblée :
" *Le Syndicat du crime.*"

Car la presse presque toute entière se déchaîne et hurle à la mort. Elle titre en lère page et en énormes manchettes :

" *SANGLANTE CHASSE AUX RENARDS* "

Rien de plus délectable que ce sang à la une ! DONGE a été féroce-ment tué par des grévistes ivres de colère et d'alcool, la seule circonstance atténuante est l'ambiance sanguinaire dans laquelle vivent les syndicats. Et, bien entendu, il faut les réformer ces syndicats, voire les supprimer, codifier le droit de grève par l'arbitrage obligatoire puisque les grèves sont fomentées par des anarchistes et que les syndicats envahissent la société comme " *des barbares de l'intérieur* ". C'était aussi la faute de l'affreux BRIAND, Président du Conseil, dont on ne connaissait que trop le passé révolutionnaire. En résumé, la presse entre en transes, en pleine crise d'hystérie collective.

Assommés d'abord, les grévistes reprennent le travail et la presse ouvrière met plusieurs jours à réagir. Ce n'est que le 17 Septembre que l'"Humanité" contre-attaque. Le "Matin" l'accompagne et publie un interview de GERROOMS, Secrétaire de l'Union des Syndicats. Celle-ci placarde une mise au point (1) remarquablement ferme et lucide sur ce qui ne fut qu'une rixe d'ivrognes.

. / .

(1) Cf in fine, doc. n° 1.

La bataille qui s'engage ainsi va durer des années, huit à peu près, elle laissera plusieurs morts et plusieurs blessés sur le terrain. Elle dure encore de quelque façon.

A la Justice, au Pouvoir, mis en branle par la presse, s'opposeront avec une ténacité extraordinaire les syndicats et les partis de gauche qui organiseront une agitation inlassable, ordonnée et puissante et qui trouveront dans l'hebdomadaire "Le Progrès du HAVRE" un partenaire plein d'idéalisme et de passion.

On parlera beaucoup de Jules DURAND mais, très vite, DURAND sera oublié en tant qu'homme de chair et de sang, d'être vivant, de personne humaine, d'individu, au profit des abstractions, des idées et des symboles.

En attendant, le voici arrêté, menottes aux mains et jeté en prison. En quittant ses parents, le matin, il leur a crié en riant qu'il rentrerait à midi. En réalité, il ne rentrera jamais, ou plutôt jamais vraiment.

Tandis que ses camarades de travail doivent subir l'homélie et les menaces des patrons de les déférer à la Justice dès la moindre incartade (1), le petit juge viole sans risque et sans vergogne les secrets de l'instruction en déclarant à la presse deux jours après la mort de DONGE qu'il avait la conviction que DURAND et BOYER étaient responsables du crime.

Alerté par les dirigeants de la Transat, il avait interrogé à la hâte, sur les quais, sous les hangars (de la C.G.T), sous prétexte de sécurité, une poignée de témoins (12 exactement) fournis par la Transat elle-même, ce qui n'était peut-être pas conforme à l'esprit, ni même à la lettre du code d'instruction criminelle.

. / .

(1) Cf in fine, doc. n° 2.

Son intime conviction, d'avance acquise, envoya DURAND et les frères BOYER - ils étaient deux pour faire bonne mesure - à la Cour d'Assises, en même temps que quatre des pauvres types qui avaient - ou non - frappé DONGE et qui auraient dû normalement relever de la Correctionnelle pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

La presse continua d'attiser le feu quelque temps. C'était une affaire sensationnelle, le sang continuait de couler à la une, mais un certain malaise commençait de s'insinuer dans les esprits. On reprochait en fait à DURAND (et aux frères BOYER) d'avoir non seulement fait voter publiquement la mort de DONGE, mais de l'avoir soigneusement préméditée en réunissant une équipe de costauds chargés de l'exécution et de lui avoir donné des instructions précises comme de frapper tous à la fois pour qu'on ne sache pas qui aurait donné le coup fatal, la promesse étant faite, par ailleurs, de soutenir ensuite les uns et les autres ainsi que leurs familles.

Ainsi, DURAND était accusé d'avoir monté un véritable guet-apens contre DONGE dans l'intention de le tuer.

Mais les pauvres types du Café LEGOUIS ne ressemblaient en rien à des spadassins, ils étaient tellement ivres qu'on ne put les interroger le soir même. De toute évidence, ils n'avaient tendu nul traquenard à DONGE venu les provoquer. Et ce pistolet que brandissait la victime, que venait-il faire dans cette histoire ? Qui l'avait donné à DONGE et pourquoi ? Et comment réfuter l'affirmation de Maître COTY de fournir 100 témoins contraires aux déclarations des 12 dockers de la Transat ? Ah ! si le petit juge avait pu savoir qu'il avait affaire à un futur Président de la République !

Mais il resta évidemment dans l'ignorance et, comme il était fatal, les trois soi-disant instigateurs d'un soi-disant crime allèrent aux assises. Ils y allèrent dans une hâte suspecte puisque DONGE étant mort le 10 Septembre, DURAND et ses amis furent jugés le 24 Novembre de la même année 1910.

Que faisait donc Aristide BRIAND, futur Prix Nobel de la Paix, actuel Président du Conseil, qui disait seulement six ans auparavant : " *Le meneur, c'est le bouc émissaire de toutes les grèves, j'ai souvent été dénoncé pour être allé dans les grèves porter aux travailleurs l'appui de mes conseils.*" Aussi bien était-il traité de renégat par la presse ouvrière, tandis que les patrons, de leur côté, tentaient de détruire le Syndicat au cours d'un lock-out sans pitié à l'égard des syndiqués et, surtout, de leurs représentants. Et que faisaient les parlementaires havrais si distingués : Jules SIEGFRIED, un grand esprit cependant, et Louis BRINDEAU ? La mort, grande niveleuse, a mis de l'ordre dans tout cela : chacun, désormais, a baptisé une rue du HAVRE, y compris RISPAL, le sénateur, et GENESTAL, le maire - Aristide BRIAND, René COTY et DURAND étant les mieux lotis en donnant leur nom à de grandes avenues. On pourrait croire que nos municipalités laïques pratiquent une tardive communion des Saints par l'intercession de ces baptêmes de voirie.

Mais DURAND, pendant cette instruction-éclair, que faisait-il ? Ses lettres empreintes d'un étrange mysticisme montrent qu'il attendait avec sérénité la réparation d'une erreur qu'il déplorait au nom de la morale humaine. Les témoins qui l'accusaient, il les connaissait, c'était les plus mauvais de son syndicat, comme par hasard les Judas, on ne les recrute pas chez les bons ouvriers.

Et puis, ce fut ce coup dur du renvoi du papa Gustave des Docks et Entrepôts. On avait mis le marché en main à Gustave - Jules ne pouvait le savoir - c'était son fils ou lui. Gustave choisit sans hésitation son fils et en mourut, nous le verrons plus tard.

Une certitude s'affermissait dans l'esprit de DURAND : c'était vraiment le syndicalisme que l'on voulait frapper, en le frappant lui-même. Le syndicalisme et lui seraient innocentés.

Erreur, Monsieur DURAND ! Tout se passa comme si les Dieux l'avaient voulu et prémédité. La machination n'avait qu'une faible chance de réussir. Ce fut cette chance noire qui sortit à la loterie. Mais, encore une fois, le hasard n'existe plus à une certaine altitude où, comme le dit MILOSZ, toutes les contradictions s'abolissent.

CHAPITRE VI

LE PROCES

La Cour est installée dans l'illustre et solennel Palais de Justice de ROUEN, semblable à un tableau de ROUAULT, rouge et noir sous les caissons dorés du plafond. Ce cérémonial est impressionnant, il pétrifie l'âme de ceux qui en sont l'objet. La Cour, même si l'esprit des lois s'est détaché d'elle, possède un formidable pouvoir que le Roi n'a plus depuis longtemps, celui de châtier, celui de Vie et de Mort.

Ce 24 Novembre 1910, elle juge en réalité deux procès en un seul : celui des charbonniers qui ont tué (ou pas) DONGE et qui, nous l'avons dit, devraient relever de la juridiction correctionnelle. Ce sont les nommés MATHIEU, COULLIANDRE, LEFRANCOIS et BAUZIN, accusés d'assassinat sur la personne de DONGE.

Et, surtout, la Cour juge le sieur DURAND Jules et les deux frères BOYER, accusés de provocation au meurtre et de guet-apens. Là est le véritable procès, celui pour lequel les journalistes de PARIS se sont dérangés. Heureusement que la presse est venue, ses comptes-rendus constitueront les seules traces d'un procès dont les débats ne seront pas sténographiés.

Les charbonniers, la Cour s'en moque et les expédie à CAYENNE, de gaieté de coeur. Elle va les condamner à des peines de baigne fabuleuses pour leur apprendre à fréquenter Jules DURAND. C'est lui qu'on veut punir, Jules, et il convient qu'une certaine cohérence existe dans un jugement collectif.

C'est pourquoi, au nom des témoignages incertains de bistroquets et de brocanteurs du coin, au nom d'antécédents assez chargés, il faut l'avouer, on enverra au baigne trois de ces hommes sur quatre, BAUZIN, formellement reconnu pourtant dans la bagarre ayant eu la chance de présenter un alibi incontestable.

Après ce jugement expéditif, la Cour peut se tourner vers l'essentiel, vers Jules DURAND et accessoirement les frères BOYER.

Ainsi que Jules DURAND, les BOYER n'ont pas de casier judiciaire, ce sont de braves ouvriers que personne n'accuse vraiment. Ils ont un bon avocat, ils seront acquittés.

Là n'est pas la question. Cette question, c'est Jules DURAND qui la pose par son existence même. Cet anarchiste a fait - qu'importe la manière et la douceur - basculer la ville et le Port pendant 15 jours. On a eu peur, le durcissement des patrons n'a pas eu d'autre cause, cet homme est dangereux, ne serait-ce que par la philosophie qu'il porte.

Qui le juge ? La Cour est une sorte d'automate à trois têtes, elle le montrera. Le Jury, on a dit de lui que c'était un Jury de paysans qui jugeaient un anarchiste de la ville. Inexact, c'était un jury petit bourgeois dont le Président était un médecin - le médecin-chef de l'Asile d'aliénés de SOTTEVILLE, justement celui qui aura en charge Jules DURAND, devenu fou. Cette coïncidence donne le vertige.

Les témoins à charge sont au nombre de 10, tous (comment l'admettre ?) tous ouvriers de la Transat, tous interrogés lors de l'instruction sous un hangar de la Transat au cours d'une instruction, certes provoquée par la presse mais inspirée avant elle par DUCROT et DELARUE, respectivement Agent Général et Chef de Manutention de la Transat. Ces témoins sont vêtus de neuf, tout beaux, tout propres et l'un des frères BOYER peut dire avec un humour qui est bien celui des quais : "*Moi qui ne les avais jamais vus qu'en loques et en savattes ...*". On les avait invités à ROUEN avec leur famille, offerts un bon repas, donné une bonne pièce de 25 Frs, ils dirent ce qu'on voulût.

Les témoins à décharge, Maître COTY en proposait cent au juge d'instruction. Mais, dans la procédure criminelle de cette époque, c'était le juge d'instruction lui-même qui choisissait les témoins à décharge, lesquels étaient aux frais de l'Etat. Les autres, si l'on en voulait, c'était à ses propres frais que l'accusé devait les faire venir ; or, les DURAND n'avaient plus un sou.

Et les quelques témoins de la défense, noircis de charbon et en guenilles, ne faisaient pas bon effet, ce sont des choses qui comptent.

Le meilleur témoin à décharge fut de loin HENRY, le Chef de la Sureté qui affirma que ses indicateurs, qui assistaient à toutes les réunions, n'auraient pas manqué de lui signaler le projet de mort dont on accusait DURAND et les frères BOYER. Or, jamais ce fonctionnaire habile et vigilant (nous avons ses rapports) ne fut informé d'une telle machination qui cependant eut touché à sa fonction même.

La Cour et les Jurés n'entendirent point ce témoignage, ce qui signifie évidemment qu'ils ne voulurent point l'entendre. Et pourtant, Maître COTY disposait là d'une pièce maîtresse pour la défense, d'un argument presque absolu qui ne servit à rien.

Un mot des avocats : HENNEQUIN, Avocat des Frères BOYER, était un homme de gauche et un vieux renard des prétoires. Ce n'était pas le cas de Maître COTY, le futur Président de la République (et là encore le vertige de l'insolite nous saisit), qui n'était cependant pas un novice comme on l'a dit. A 36 ans, il exerçait depuis une dizaine d'années mais n'avait jamais plaidé devant les Assises.

Il est également faux qu'il fut désigné d'office, la désignation d'office n'existait pas à cette époque. Il est vrai, en revanche, que sa plaidoirie manqua de mordant et surtout resta limitée à Jules DURAND lui-même (qui n'était plus qu'un fantoche dans l'arène des passions politiques), sans aborder le véritable problème qui était celui de la mise en accusation du syndicalisme à propos d'une mort accidentelle.

En fait, il était impossible, viscéralement, intellectuellement impossible à Maître COTY de se conduire autrement, lui, le modéré, qui disait : *"Je ne suis politiquement qu'un simple radical-socialiste"*, ce qui signifiait qu'il n'était ni radical ni socialiste.

Ah ! L'on rêve d'un grand ténor, de BRIAND justement et de sa voix de violoncelle, mais BRIAND était au pouvoir et les Dieux avaient choisi.

Ils avaient choisi le malentendu et l'erreur pour frapper DURAND. C'est bien dans la manière des Dieux que ces faux hasards qui sont à l'opposé de la Providence.

L'Avocat Général ayant prononcé un réquisitoire grandiloquent " Il acheta un revolver, puis sentant la mort, il dit adieu à ses amis " - Maître HENNEQUIN pour les BOYER et Maître COTY pour DURAND ayant plaidé (1) le Jury se réunit et refusa les conseils de la Cour laissés à son initiative par le Code d'Instruction Criminelle.

Il s'en repentit cruellement après avoir répondu "NON" à la question concernant le guet-apens et "OUI" à l'accusation de complicité. Or, en droit français - les jurés ne le savaient pas ou semblaient ne pas le savoir - le complice est puni à l'égard du coupable lui-même.

Cette réponse absurde mettait la machine en marche. Celle-ci pouvait être encore arrêtée et aiguillée vers une autre Cour par les juges auxquels le Code donnait ce pouvoir. Ils n'en firent rien, ce qui est profondément significatif de leur désir de mort et prononcèrent le verdict suivant :

- BAUZIN : *est acquitté, le témoignage qui l'accusait étant manifestement faux (il était ailleurs). Mais après l'avoir fait croupir 3 ou 4 mois en prison préventive, on trouva le moyen de le condamner à 13 mois de prison pour entraves à la liberté du travail.*
- MATHIEU - *est condamné à 15 ans de travaux forcés (il paie son casier judiciaire).*
- COLLIANDRE - *est condamné à 8 ans de travaux forcés.*
- LE FRANCOIS - *est condamné à 8 ans de travaux forcés et à la relégation.*
- LES FRERES BOYER - *sont acquittés.*
- *et DURAND ?*

(1) Maître BRACKE, Avocat de la partie civile, fit preuve d'une décence remarquable en affirmant qu'il ne serait point l'auxiliaire de l'Avocat Général, laissant le Jury libre d'acquitter ou de condamner.

La Cour, selon l'article 12 du Code Pénéral rappelant que tout condamné à mort aura la tête tranchée, condamne DURAND à la peine de mort et dit que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques de la ville de ROUEN.

Stupeur ! Personne ne s'attendait à ce verdict, quoique le désir de mort rodât partout. Stupéfaits, éperdus, les Jurés jurèrent qu'ils n'ont pas voulu cela. Leur Président, le Docteur LALLEMAND, se précipite vers la Cour et lui demande une nouvelle délibération.

EN VAIN ! Le jugement est écrit pour toujours, il est exécutoire et personne, sauf la Cour de Cassation ou le Président de la République n'y peut rien, Jules DURAND est condamné à mort. Les jurés ne se sont pas tellement trompés, même s'ils ont voté la mort par une seule voix de majorité. Plusieurs d'entre eux ont déclaré après coup avoir voulu punir DURAND de la bagatelle de 15 ans de bagne, ce qui fait 30 ans de Guyane avec la relégation.

Une mort longue et silencieuse auprès de laquelle la guillotine qui attend DURAND paraît presque charitable. N'est-ce pas Monsieur MATHIEU, qui vous pendîtes en l'île de RE, avant que d'être expédié au Bagne ?

CHAPITRE VII

APRES LE PROCES

DE LA PRISON A L'ASILE

Après le procès, Le "Temps" écrit à droite :
" Les jurés ont jugé qu'il fallait défendre énergiquement les
" vérités primordiales de la civilisation."

Le "Temps" est ému, certes, mais la condamnation à mort
lui paraît justifiée.

Au gauche, tonne la voix de JAURES dans l'"Humanité" et,
surtout, une formidable vague de fond soulève la presse ouvrière
unanime ; partout se multiplient les meetings et réunions, conférences
et écrits, campagne extraordinaire qui mobilise en maintes villes
plusieurs milliers de personnes et la troupe en armes.

La grève générale, un mythe jusqu'ici, est envisagée sérieu-
sément, un préavis de 2 mois est signifié par l'Union des Syndicats
du HAVRE :

" Tous debout pour un innocent ! "

Partout on se réunit, à PARIS, où Gustave DURAND préside,
à LILLE, à DUNKERQUE (où le 41ème de ligne est consigné), à
CHERBOURG, à ROUEN même, à SOTTEVILLE, à LA PALLICE, en cent autres
lieux . Les protestations syndicales affluent à l'"Humanité" ; de
l'étranger parviennent les messages de sympathie : Les Trade-Unions
parlent d'atrocité politique, de persécution, de sentence inaccep-
table. Mêmes protestations en Belgique, aux U.S.A., où "The Coming
Nation" publie un article éloquent contre l'iniquité.

On dira bientôt qu'une nouvelle affaire DREYFUS bouleverse
la nation et, dans la tempête que soulève le verdict mortel de ROUEN,
on découvre une vie syndicale pleine d'ardeur et de foi, de courage
et de diversité. S'il obéissait aux grands principes, aux mots d'ordre
venus de PARIS, le syndicalisme semblait pousser sur place et donner
des plantes qui sentaient leur terroir.

Et Jules DURAND ?

Revêtu de la cagoule noire des condamnés à mort, il continue d'affirmer sa confiance dans quelques lettres que le "Progrès" et l'"Humanité" publient. Il est pourtant retranché du monde des vivants et comment serait-il possible qu'il y revint ? Le syndicaliste PERICAT pouvait prophétiser sans erreur : "*On essaiera de conserver DURAND dans les bagnes.*"

Qui " on " ? Les hommes ou la situation elle-même de laquelle émane un esprit délétère ? En prison, DURAND commence à donner des signes de dérèglement mental.

Cependant, Le "Progrès" lance une opération "cartes postales", toutes les sections socialistes de France entrent en action contre le verdict, un Comité de Défense se fonde au HAVRE, certains disent à l'instigation de Maître COTY, - Ce comité mènera pendant des années une lutte magnifique et, pour commencer, adresse une lettre à tous les journaux français pour faire campagne en faveur de DURAND.

Le "Progrès", de son côté, prend l'initiative d'un référendum de notables. Pour GENESTAL, comme pour Jules SIEGFRIED et comme pour cent autres notabilités, la révision (et non la grâce) s'impose. Parmi ce beau monde, l'Archevêque de ROUEN lui-même se déclarait partisan de la révision. Beaucoup de médecins en faisaient autant comme le Docteur Léonce HOUDEVILLE qui comparait les jurés "*à des galopins pris en faute.*"

L'enthousiasme soulevait les défenseurs de DURAND, ils étaient sûrs de l'arracher à la prison. Or, première et lourde déception, le pourvoi en cassation articulé par Maître COTY était rejeté par un arrêt du 22 Décembre 1910.

La Haute Cour ayant rejeté le pourvoi (à juste titre car n'existait aucun vice de forme) ne restait plus que la grâce présidentielle pour sauver DURAND de la guillotine. Et il fallait aller vite, d'un jour à l'autre on pouvait lui couper la tête alors qu'approchaient Noël et le Nouvel An, propices à la clémence.

Entre ces deux fêtes, la grâce fut arrachée au Président de la République, " *le magistrat de l'Elysée* ", par le Juge Suprême, le peuple, qui bouillonnait de toutes parts et qui paraissait bien décidé à une grève générale. Le 1er Janvier 1911 devait en être le prélude dans le projet syndical marqué par de nombreuses manifestations en province et à PARIS. Une avalanche de pétitions s'abattait sur l'Elysée - MEUNIER, Avocat et Député de l'Aube (dont l'action sera déterminante) s'empare alors de l'affaire DURAND et la fait sienne ; sous son impulsion, 200 députés signent une requête respectueuse au Président de la République.

En réunion extraordinaire, le Conseil Municipal du HAVRE en fait autant "sans distinction d'opinion" et le Maire GENESTAL, qui signe ce voeu, qualifie DURAND " d'ouvrier d'élite ". On s'agit à BRUXELLES et à BARCELONE où le Gouvernement autorise que l'on remette une pétition au Consul de France. Madame DONGE, elle-même, signe une pétition réclamant la grâce et Marie-Françoise DURAND (elle s'appelle toujours DURAND - ils ne sont pas divorcés) écrit une lettre touchante en faveur de son ex-mari, beaucoup trop bon pour avoir prémédité un acte semblable (cf page 81).

Cette agitation ne plaît pas à tout le monde et, en particulier, à une partie de la presse. Pour elle, JAURES et ses complices, ayant semé le sang, ont récolté l'échafaud. Elle affirme que les anarchistes de la C.G.T. ont trouvé avec l'affaire DURAND l'occasion inespérée de saboter le Nouvel An.

Ce ne sera pas le cas : le 31 Décembre 1910, tombe la nouvelle que le Président FALLIERES vient de commuer la peine capitale qui frappait DURAND en 7 ans de réclusion. Grâce injustifiable et maladroite qui mécontente tout le monde. Entre la culpabilité et l'innocence, entre la mort et l'acquiescement, ne pouvait exister aucune demi-mesure, aucun compromis.

Immédiatement, la C.G.T., le Comité de Défense, la Ligue des Droits de l'Homme, la Presse Socialiste, JAURES en tête, repartent en guerre, un mouvement se dessine en faveur de la révision du procès, solution juridique seule acceptable ; tous, au fond, en ont assez de plaider dans la rue où Jules DURAND, l'homme Jules DURAND est complètement oublié. Ce qui intéresse l'Action Française c'est d'avoir la peau de JAURES et, les socialistes, celle du "renégat" BRIAND.

C'est au nom de la révision et d'elle seule que la bataille fait rage. Dès le 4 Janvier, Paul MEUNIER adresse au Garde des Sceaux le pourvoi en révision de DURAND, au nom de faits nouveaux qui démontrent l'innocence de DURAND (Paul MEUNIER fait allusion à la rétractation de LEPRETRE, l'un des principaux témoins à charge). MEUNIER demandait également que la détention de Jules DURAND fut suspendue.

Elle le fut, après maintes péripéties dont une intervention de Paul MEUNIER (le 11 Février 1911) à la Chambre, sous la forme d'une question orale au Garde des Sceaux, qui déclencha une houleuse discussion. Aristide BRIAND dut intervenir lui-même et poser la question de confiance. Mais MEUNIER put longtemps garder la tribune et y prononcer une véritable plaidoirie, qu'il termina par un coup de théâtre. Il avait eu connaissance, en effet, d'un rapport secret établi par la police pour le Maire du HAVRE qui l'avait ordonné. Et ce document crie la vérité : DURAND, victime d'une machination, est innocent.

Cependant, ce n'est pas vraiment cette brillante intervention qui va faire libérer DURAND ... c'est l'état de santé de celui-ci.

Dès le début de Février, en effet, le bruit court que la santé de DURAND se détériore. Dès le prononcé de la sentence, il a présenté une grande syncope dramatique, accompagnée d'une crise convulsive. La cagoule noire des condamnés à mort, les 35 jours de camisole dont on dit qu'il a été l'objet ne l'ont certainement pas arrangé, ni l'angoisse de la mort sociale, ni la condition carcérale.

Cependant, il était capable d'écrire après sa condamnation quelques lettres sereines dont nous possédons encore le texte. Mais du 2 Février date le dernier texte sensé que nous possédons de lui, une supplique au Président FALLIERES pour sa grâce et sa libération, que Paul MEUNIER devait se charger de transmettre au Président. Mais cette lettre fut-elle bien écrite de sa main ? Car il était, dès lors, sujet à ces crises de violence et d'exaltation, brisant des vitres, injuriant les gardiens, refusant la nourriture. L'état de DURAND devient très inquiétant, même en très haut lieu on le sait, les amis de DURAND le savent aussi, qui crient au secours :

" PIRE QUE LA MORT, SAUVONS DURAND, C'EST UN CORPS
SANS PENSEE QUI DEMAIN NOUS SERA RENDU "

Or, une nouvelle sensationnelle éclate sur les journaux, en manchettes énormes :

" DURAND EST LIBRE ! "

Qu'est-il arrivé ? Le 14, la Commission de Révision s'est réunie au Ministère et a donné un avis favorable. Le lendemain, le Ministre de la Justice décidait de libérer à titre provisoire DURAND au nom de l'article 444 (1). Le 16, le Directeur de la Prison de Bonne-Nouvelle l'annonçait au prisonnier. Celui-ci refusa de le croire disant qu'on voulait l'emmener dans une maison de fous.

Son état d'exaltation, ses idées de persécution deviennent permanents. Déjà, dans une lettre bien antérieure, il parle de la folie comme pour s'en défendre. Il semble bien qu'il ait senti monter l'invasion de la folie. Son état était tel qu'il devenait gênant pour le pouvoir et que ses géôliers voulaient l'envoyer à l'asile, arguant que ce n'était pas leur métier de garder des fous.

Retour triomphal au HAVRE, meetings improvisés, où DURAND balbutie quelques mots. Est-il toujours de ce monde ? On veut se l'arracher, c'est une grande vedette mais dont l'aventure a frappé

irrémédiablement l'esprit. Affaibli, pantelant, c'est un mort qu'on sortait du tombeau, comme l'avait prédit PERICAT. Il tenait des propos incohérents et, de retour chez lui, il présenta une série de crises dont certaines étaient violentes et certaines mystiques. Il invoque, provoque le Christ, l'adjure de le sauver puisqu'il est si fort, jette le Crucifix par la fenêtre, les meubles avec le Christ, brûle le plancher, étrangle ses chers pigeons voyageurs et, sans cesse, revient sur le thème de la persécution et de terreur, thème hallucinatoire où ses géôliers viennent lui piquer la langue pour qu'il ne parle pas.

Les médecins du HAVRE parlent de folie, de persécution, d'hallucinations, viennent le chercher chez lui, l'envoient à Pinel et de Pinel à Quatre-Mares où ses amis l'accompagnent après qu'on lui eût enlevé la camisole de force, seul et atroce remède aux états d'agitation. A ROUEN, il se mit à pleurer croyant qu'on le ramenait en prison.

C'était " *seulement* " à l'asile qu'on le conduisait, à l'asile où son agitation et ses crises le firent mettre en cellule dès son entrée - nu parfois dans cette cellule - L'asile achève ce que la justice et la prison ont commencé, le point de non-retour est dépassé.

Allons vite ! Les débats de la révision commencèrent en Avril 1911 et manquèrent de clarté. La Cour Suprême chargea donc un de ses membres, le Conseiller HERBEAUX, de procéder à une nouvelle enquête qui fut un chef-d'oeuvre d'impartialité, de ténacité et d'intelligence.

HERBEAUX demanda, comme c'était son devoir, une enquête sur les antécédents pathologiques de DURAND. Potins et ragots se mirent à pleuvoir en vain. L'image d'un DURAND sobre et pondéré demeura intacte.

La Cour Suprême voulut aussi savoir de façon aussi certaine que possible si DURAND avait une chance de guérir. Que voulez-vous qu'elle fit pour le savoir ? Elle nomma d'éminents experts ... et attendit presque un an leurs conclusions. Pour être examiné dans les meilleures conditions par MAGNAN, DUPRE et VALLON, Jules DURAND fut transféré à Sainte-Anne en Septembre 1911.

Pendant ce temps, les témoins se rétractent à qui mieux mieux, tel le pauvre HERVE qui ne savait pas lire, qui dévoile la machination du cousin LEPRETRE, véritable corbeau de cette affaire, jaloux de DURAND à qui il ne pardonnait pas de l'avoir refusé dans ses bordées.

Fin Décembre, des nouvelles de DURAND parvenaient à la presse, DURAND présentait des moments de lucidité, succédant à des moments d'exaltation, où il se met à parler rapidement, passant d'une chose à l'autre, ayant sans cesse l'impression d'être épié, et d'être toujours en prison. Sa santé physique était bonne, mais mentalement il présentait toujours les mêmes symptômes, sans espoir d'amélioration.

De nouveau, des cartes postales " *en deux couleurs* " étaient imprimées.

Enfin, les trois experts déposèrent leur rapport le 5 Juin, étrange rapport dont la lecture occupa presque une journée de la session de la Cour Suprême des 8 et 9 Août 1912. Tous les témoins en ressentirent une impression pénible en raison du jargon dans lequel il était écrit et d'un sous-entendu de simulation ou, tout au moins, d'exagération des symptômes qui choquèrent tout le monde.

Le Conseiller HERBEAUX, quant à lui, présenta un rapport d'une haute objectivité " *monument d'impartialité, modèle de bonté et de précision.*" La machination qui conduisit DURAND aux Assises y était démontrée avec une rigueur quasi scientifique.

Le réquisitoire de l'Avocat Général étant entendu et la plaidoirie de Maître MORNARD à son tour, le 9 Août 1912, la Cour

annulait l'arrêt de ROUEN, mais décidait qu'il serait procédé à de nouveaux débats lorsque l'état de DURAND le permettrait. Il ne le permit jamais, et il fallut une loi votée tout spécialement le 12 Janvier 1917 pour que la Cour de Cassation elle-même puisse se saisir de l'affaire sur le fond et innocenter DURAND par un arrêt du 28 Février 1918.

En Septembre 1912, DURAND regagnait Quatre-Mares au régime des indigents, considéré (par le Docteur LALLEMAND) comme incurable, atteint de confusion mentale avec idées mystiques et alternatives d'agitation et de calme.

Il mourut à l'asile en 1926 et eut un très bel enterrement au HAVRE. Son père était mort en Mai 1913 et son mausolée porte l'inscription suivante : *" Les chagrins et la misère éprouvés à la suite de la condamnation à mort de son fils innocent l'ont mené au tombeau."*

MATHIEU se pendit en l'Ile de RE, COUILLANDRE mourut au bagne, LEFRANCOIS fit 10 ans de bagne et 5 ans de relégation avant d'être libéré en 1924 ... et de revenir travailler au charbon sur les quais du HAVRE.

La maman DURAND mena une existence furtive et travailla à son baquet jusqu'à 80 ans passés. Quant à Julia, elle avait accouché à la fin de 1910, d'une petite Juliette, dont son père ne put même comprendre l'existence lorsqu'il revint au HAVRE.

Très vite, Julia se maria ou fut mariée, loin dans le Nord et sombra doucement dans le silence et la langueur. Elle mourut ou se laissa mourir avant son Jules à l'âge de 33 ans, tout comme Madame de CLEVES elle-même.

L I V R E I I

L A F O L I E D E J U L E S D U R A N D

INTRODUCTION, METHODE

Nous ne disposons, répétons-le, de presque aucun texte d'origine médicale pour comprendre et décrire la maladie de Jules DURAND ou ce que nous aimerions mieux appeler la période asilaire de sa vie puisque d'éminents experts ont contesté, à son début, l'authenticité de la folie du syndicaliste.

Nos sources restent donc : La Presse et particulièrement Le "Progrès du HAVRE" - (cité "PRO" dans le texte), une tradition orale réduite à sa plus simple expression par les circonstances, l'intéressante thèse de Mademoiselle OLLIVIER - (citée "OL" dans le texte) - (1) et, bien entendu, le célèbre "BOULEVARD DURAND" d'Armand SALACROU.

Enfin, nous n'aurons garde d'oublier parmi nos références le très intéressant article du Docteur NACHIN, Médecin Chef à l'Hôpital Psychiatrique d'AMIENS (2).

(1) Aspects Particuliers du Syndicalisme Havrais

L'AFFAIRE DURAND

(2) LE CHRIST ET LE MILITANT

Essai

Ecrit en marge de "Boulevard DURAND"

d'Armand SALACROU

Notre méthode de travail consistera à classer, chapitre par chapitre et étape par étape, les informations dont nous disposons à propos de la maladie (ou du comportement) de Jules DURAND, après sa condamnation à mort et jusqu'à son décès.

Chacun de ces chapitres sera l'objet de notre part d'un petit nombre de commentaires qui tenteront simplement d'éclairer nos informations, d'en préciser la signification et d'assurer les transitions nécessaires.

Ainsi, naviguerons à l'estime vers une fin qui ne comporte, au point où nous en sommes, aucune évidence, aucune conclusion déjà inscrite et formulable, dans la crainte qui se fortifie à mesure que nous avançons d'être uniquement capable de décrire une histoire et non de la comprendre en profondeur et de l'expliquer dans son ultime réalité. C'est pourquoi sans, douter sur le conseil de Madame le Docteur CORNILLIE, notre directrice de mémoire, avons-nous tenté de donner plus de solidité à notre travail au moyen de courts essais personnels qui seront, dans notre esprit, des variations sur les différents aspects de la folie de Jules DURAND. Ainsi, tenterons-nous une variation sur l'étiologie des maladies mentales, une autre sur MAGNAN et l'état de psychiatrie française au début du siècle, une troisième enfin sur les asiles et la condition asilaire tels qu'ils sont nés de la Loi de 1838 et tels qu'ils existaient au début du siècle.

Toutes les citations venues de la presse ou de la littérature figureront ici en italique, notre propre texte en caractères romains. Cette présentation constitue un des plus intéressants problèmes qui se pose à nous : les machines à écrire modernes nous fournissent, dans une certaine mesure, les moyens d'y répondre. Mais comme j'eusse aimé faire éclater les points forts de l'histoire en gros caractères d'imprimerie comme les spots de la presse :

D U R A N D C O N D A M N E A M O R T !

D U R A N D L I B R E !

D U R A N D A L ' A S I L E !

D U R A N D G R A C I É !

D U R A N D I N N O C E N T É !

M O R T d e D U R A N D !

CHAPITRE I

AVANT L'HISTOIRE

ANTECEDENTS - ETIOLOGIE

Aucun esprit ne peut admettre que la maladie mentale surgisse " *ex nihilo* " chez un individu et le premier réflexe du médecin, comme de l'opinion publique, est d'en chercher les causes. Selon l'orientation des esprits, on s'adresse de préférence à l'hérédité ou à la chose vécue, à la petite enfance ou à l'âge adulte.

Nous ne saurions échapper à une telle démarche en ce qui concerne Jules DURAND, et, dans un premier stade d'approximation, nous retiendrons sans vouloir leur donner aucune valeur explicative :

- sa condition de fils unique,
- le RAA dont il fut atteint très probablement à 10 ans et qui fit de lui un cardiaque, comme le reconnut le Conseil de Révision,
- l'exemption du Service Militaire constitue d'ailleurs en soi un facteur non négligeable. Certes, Jules DURAND, en tant qu'anarchiste, était nécessairement antimilitariste et ç'eut été une sorte d'exploit pour un tel homme que de se dérober au Service Militaire en trompant les médecins du pouvoir. Le sens d'une réforme est toute différente et prend un tour péjoratif quant à l'idée qu'un homme se fait de lui-même de son idéal du moi, de sa virilité,
- les convictions anarcho-syndicales de Jules DURAND doivent être évidemment classées parmi les facteurs étiologiques mais il est clair qu'elles expriment toute une structure mentale que nous avons essayé de décrire dans le livre précédent et où le mysticisme, le charisme, le besoin d'identification aux autres et à leurs malheurs figurent au premier plan.
- En revanche, rien dans l'hérédité ne paraît pouvoir être retenu comme l'ont montré les diverses enquêtes menées à son propos.

Tout au plus, notera-t-on une certaine discordance entre l'holocauste du père et le silence de la mère durant le procès et ce qui s'en suivit.

C'est plus tard, plus loin dans cette étude, que nous évoquerons des facteurs étiologiques éventuellement très puissants comme la condition carcérale, le rôle des rites sociaux dans la condamnation publique, et, par dessus tout, naturellement, la condamnation à mort telle que peut l'éprouver un innocent. La condition asilaire sera évoquée non comme facteur étiologique au sens strict du terme, mais comme facteur de chronicité.

ETIOLOGIE (suite)

Pourquoi êtes-vous devenu fou Jules DURAND ? si du moins vous l'êtes jamais devenu car ne fûtes-vous pas plutôt égaré, perdu ou caché dans des fourrés et des marais, plus inextricables que ceux du bagne où l'on voulait vous gracier ? Les terribles coups que vous reçutes ont toujours été et sont hélas ! toujours la vie quotidienne d'une immense partie de l'humanité en proie à la torture, à la famine et à la mort. Mais ces épreuves peuvent-elles casser un homme comme une poupée ? La réponse est négative dans l'immense majorité des cas.

On s'émerveille, en effet, que la machine humaine et son esprit survivent à des conditions intolérables et que l'homme puisse dire ensuite qu'aucun animal, à sa place, ne l'aurait fait.

Mais vous, Jules DURAND, aviez-vous donc une vocation pour une telle réponse ou, au contraire, pour le mimétisme de la maladie, une des grandes défenses de la vie ? Là réside une question que nous devons nous poser 70 ans après MAGNAN en réfléchissant aux origines de la folie, ainsi qu'au rôle de l'agression et de la traumatologie dans ces origines.

Nous écrivons donc sur ce sujet un petit essai d'épistémologie.

PETIT ESSAI D'EPISTEMIOLOGIE SUR LES ORIGINES

DES MALADIES MENTALES

La folie s'abat-elle comme la foudre sur un esprit ou comme la hallebarde sur le casque de Charles VI ? Elle est alors affaire d'accident et d'agressologie.

Naît-elle, au contraire, avec l'homme lui-même comme un lapsus fatal, comme une malformation : la folie relève alors de la tératologie. Et si c'est le cas, la malformation, la difformité dépend-elle de l'hérédité comme le pense l'humanité depuis qu'elle existe ? Non, peut-être, oui sûrement, éternelle question.

Génétique, quoiqu'on en dise, la folie porte ton blason et ne saurait renier totalement ta devise : "La cause des Causes", comme on l'a affirmé pendant des générations et comme on le pense encore de façon ouverte ou insidieuse.

MAIS VIENNE
UNE NOUVELLE VERITE
ELLE EST VENUE
SOUS DES AIRS DE MAGIE
ILS SONT VENUS
LES MAGICIENS
LES MAGICIENS
SONT VENUS DE VIENNE

Ils ont proféré deux oracles:

UN : Que la folie n'était pas née de la foudre, qu'elle n'était pas née d'un sortilège au berceau de l'enfant (et là, évidemment, on ne parle ni de démence, ni de débilité) mais que tout se passait dès la création du petit homme, dès la mer amniotique, dès la seconde même où s'exerce sur lui l'immerse et puissante vie, les terribles effets de l'amour et de la mort dans un fantastique apprentissage dont plus tard les fils d'Ariane seront tissés par le langage.

DEUXIEME ORACLE : C'est le corollaire du premier = les magiciens nous enseignent qu'à des distorsions puissantes et précoces la folie répond comme un écho ou plutôt comme un véritable syndrome adaptatif qui ne doit rien à la foudre, à la malformation, à l'hérédité mais tout au modelage de la vie. Elle est donc expérience, la plus tragique expérience humaine lorsqu'à l'embarquement pour CYTHERE se substitue le voyage au bout de la nuit sur la nef des fous.

Naturellement, les magiciens de VIENNE, FREUD d'abord, un des plus grands esprits de l'humanité et quelques autres parmi lesquels une dame géniale, Mélanie KLEIN ont tenté le passage à la limite.

La limite, c'est forcément la mort et, par conséquent, la victoire sur la mort. Il était merveilleux de comprendre par l'intercession de l'hystérie et des autres névroses une terrible machinerie située dans les profondeurs de l'être.

Cette découverte, comme celle de DARWIN, est une des plus fulgurantes que l'humanité ait jamais accomplies. Mais bâtir un système n'est pas forcément passer à l'acte : la terrible machinerie souterraine est la même qui produit les névroses et les psychoses. On peut en faire l'hypothèse, on ne peut pas en être sûr.

Si bien qu'à l'admirable théorie psychanalytique ne répondent pas et de loin les moyens thérapeutiques qui nous permettraient de vaincre les psychoses. On voit bien ici combien sont différentes les sciences de l'homme et celles de la matière. Car, pile ou bombe sont des succès phénoménaux prodigieux alors qu'une théorie apparemment correcte comme la psychanalyse n'aboutit pas dans la schizophrénie, par exemple, à un succès vraiment démonstratif. Si la théorie ne fonctionne pas correctement, c'est qu'elle est incomplète ou fausse, qu'il lui manque un ou plusieurs éléments fondamentaux ou peut-être un modèle véritablement fonctionnel.

C'est alors que se repose le problème dans sa totalité.

Quel navigateur intrépide n'a pas tenté le passage du Nord-Ouest et le Tour du Monde ? Depuis toujours, l'unité de la folie a fasciné les hommes. La découvrir eut été à rebours découvrir l'unité de l'esprit. C'est pourquoi la tentative psychanalytique fut de loin la plus belle et la plus courageuse expédition que l'on ait osé lancer vers les pôles de notre destinée et vers une compréhension globale de la folie.

Les magiciens ont ouvert les portes de la nuit, édifié une admirable théorie des névroses, créé une psychologie révolutionnaire, un 7ème continent, une nouvelle conception de l'homme et de son âme.

On pouvait espérer que l'expédition freudienne atteindrait les cimes les plus inaccessibles et que la psychanalyse permettrait à l'homme d'atteindre à la domination de lui-même, c'est-à-dire, entre autres, à l'éradication de la folie. Si la syphilis et la méningite tuberculeuse furent vaincues, pourquoi pas la folie au nom de l'unicité de l'être humain ?

Cet objectif prométhéen ne saurait jamais être oublié mais l'épistémologie doit nous rappeler sans cesse que l'expé-

dition de FREUD fut menée sous le pavillon de l'idéalisme (1), lequel avait succédé à un organicisme implacable calqué sur la Paralyse Générale, merveilleux modèle de folie automatique.

Ainsi, dans l'histoire des idées, FREUD et ses disciples s'inscrivent-ils comme les héros du langage et de l'imaginaire, comme les décrypteurs de l'esprit et non comme les explorateurs d'une réalité expérimentale. Les Grecs n'avaient pas procédé autrement en devinant la structure de la matière par intuition et par déduction. Mais il a fallu deux mille ans pour prouver la réalité de l'hypothèse.

Si bien qu'à l'idéalisme freudien succèdera forcément une nouvelle période d'organicisme où l'idée pure se heurtera à la physicochimie et à une conception hyper-sophistiquée du cerveau.

De même qu'après EINSTEIN on parle d'une hyper-gravité, on parlera longtemps après FREUD d'un hyper-cerveau. Enfin s'ouvrira un conflit enfin digne de l'idée et de son support. On peut présager que ce sera une des plus belles batailles de l'esprit humain, dans l'espoir d'une synthèse toujours recommencée.

. / .

(1) FREUD le savait bien, qui écrit dans "L'interprétation des Rêves" : " Je me surprends, dit-il, à "exposer" beaucoup plus de moi-même qu'il ne sied à un auteur qui n'est point poète, mais homme de science" .

De même, Serge DOUBROUSKY "Le psychanalyste prend une plume de "natuforsher" de naturaliste, et le voilà transformé par le processus de l'écriture, en "Poet" ! "

CHAPITRE I (suite)

CITATIONS

ET

REFERENCES

ETIOLOGIE

" Pendant ce temps, l'instruction judiciaire continuait. Et des nouvelles allaient être plus stupéfiantes pour l'opinion."

" Début Août, en effet, une enquête supplémentaire était ordonnée et ceci spécifiquement sur l'état mental de DURAND AVANT l'incident DONGE. Tous les journaux parisiens annonçaient que Monsieur HERBEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation, avait chargé Monsieur LE CONTE, Conseiller à la Cour d'Appel de ROUEN, de faire une enquête complémentaire."

" Après BAZENET, après HERBEAUX, c'était Monsieur le CONTE qui allait procéder à une expertise médicale. L'"Humanité" et Le "Progrès" s'indignaient. Était-ce la dernière instruction, ou fallait-il encore des preuves à DURAND ? "

" C'était à nouveau potins et ragots, les uns prétendant qu'il avait des hallucinations, les autres qu'il était violent et même brutal avec les siens. Il se serait même trouvé une épicière pour dire que la famille DURAND s'endettait. Alors le Comité de Défense s'indigna : DURAND était connu de son entourage pour être un bon chef, un bon camarade intelligent et serviable envers tous. DURAND, cependant, avait pu s'attirer des inimitiés à cause de sa profonde aversion pour l'alcoolisme. N'oublions pas que 90 % des charbonniers étaient alcooliques, DURAND n'était que l'opposé de tous ceux-ci et DURAND avait sûrement refusé pour ivrognerie, mal conduite, certains ouvriers, certains témoins à charge sont de ceux-là, n'oublions pas. "

" Le "Progrès" disait se faire un devoir de sortir de ses réserves, en mettant sous les yeux du lecteur, une lettre qu'aurait écrite l'ex-Madame DURAND à Maître COTY : "Je souffre beaucoup du sort qu'il subit en ce moment car, je le sais, il n'est pas coupable d'une telle action, lui qui ne pouvait voir souffrir personne et qui, s'il savait quelqu'un dans la misère, se faisait un devoir, selon nos moyens, de lui venir en aide. Il est donc impossible qu'un homme ayant aussi bon coeur ait fait voter la mort d'un de ses camarades qui laissait trois pauvres petits orphelins."

OL. p. 183-184

(cf texte in extenso page 81)

SUPREME MANOEUVRE

" Il nous revient que les criminels qui ont fait condamner DURAND tentent un suprême effort pour se disculper."

" Cette manoeuvre ne tendrait à rien moins qu'à faire établir que DURAND, avant sa condamnation ET MEME AVANT SON ARRESTATION, donnait déjà des signes de dérangement cérébral ! "

" Les criminels comptent, pour les aider dans cette nouvelle oeuvre de mensonge, sur certaines complaisances, pour ne pas dire certaine complicité. Après avoir trouvé, on sait comment, des témoins à charge pour les Assises de ROUEN, ils pensent pouvoir recruter, par les mêmes moyens, les témoignages nécessaires pour les sauver maintenant de la honte et des responsabilités."

" Nous croyons devoir signaler ces agissements. Le Comité de Défense, qui en avait été informé, a fait, à PARIS, tout le nécessaire pour faire échec à la manoeuvre. Bientôt, il ne nous restera plus qu'à plaindre ceux qui ont aidé à donner l'envolée à semblable canard."

.....

" L'affaire DURAND vient de rentrer dans une nouvelle phase comme l'expliquait HENRIOT dans l'"Humanité" de Dimanche.

" Nos lecteurs savent que les adversaires de la Vérité, à court d'expédients, ont inventé la légende de la folie de DURAND avant l'affaire qui l'amena sur le banc de la Cour d'Assises."

" La justice, on ne sait pourquoi, a crû devoir prendre au sérieux cette invention fantaisiste et une enquête nouvelle est ouverte, portant exclusivement sur l'état d'esprit de DURAND dans le cours de ces dernières années."

" Après Monsieur BAZENET, Avocat Général, et Monsieur HERBEAUX, Conseiller de la Cour de Cassation, c'est Monsieur LE CONTE de la Cour d'Appel de ROUEN qui enquête. Sera-ce la dernière instruction ? Nous voulons l'espérer sans trop y croire, car nous nous souvenons de l'affaire DREYFUS, et nous savons tout ce qui peut s'imaginer pour sauver de la honte des coupables, lorsque ces coupables sont des gens haut placés. Nous savons aussi à quelles tristes nécessités l'esprit de corps oblige parfois de très braves gens."

" Mais, ce que nous ne savons pas, c'est que la Vérité est une force contre laquelle rien ne prévaut et que, parmi les juges de la Cour Suprême, il ne peut manquer de se trouver des gens de coeur et de courage."

°
° °

" On a trouvé mieux que de prétendre que DURAND avait des prédispositions à la folie. On veut établir qu'il était violent, dangereux même pour les siens, mieux encore un homme malhonnête ! "

" Et cela devient un véritable roman chez la portière, un ramassis de potins et calomnies, lequel, n'étant donné la tristesse et la gravité des circonstances, nous ferait simplement hausser les épaules de pitié."

" Nous savons, par les renseignements sûrs qui nous parviennent au Comité de Défense, qu'en prévision de la venue de Monsieur LE CONTE au HAVRE, des agents louches avaient préparé, stylé tout un ensemble de témoins complaisants. Les uns devaient affirmer que Monsieur DURAND avait parfois des vertiges, des hallucinations, les autres qu'il était d'un caractère violent, qu'il était brutal avec les siens, et qu'il allait jusqu'à battre sa femme, son père et sa mère ! "

" Il s'est même trouvé une épicière pour affirmer que la famille DURAND s'endettait et qu'elle avait quitté son quartier en laissant rien que chez elle 750 Frs de dettes pour provisions qu'elle aurait fournies au ménage. Nous connaissons cette épicière et nous savons ce que valent ses affirmations."

" Ainsi l'on a habilement circonvenu des témoins pour les amener à produire devant la Justice des mensonges nouveaux. Il n'a pas suffi de martyriser Jules DURAND, de le rendre fou, on veut encore le deshonoré, lui et les siens. Et c'est dans la fange des misérables commérages calomnieux que la Justice va maintenant chercher des armes pour atteindre encore celui qui a déjà tant souffert et qui est dans l'impossibilité de se défendre lui-même. Triste besogne, en vérité, que la Justice doit accomplir là."

°
° °

" Mais le Comité de Défense veille."

" A deux ou trois voisins ennemis de la famille DIRAND, et dont les dires sont plus que suspects, il oppose d'autres voisins des dizaines de témoignages dignes de foi. Aux affirmations d'une épicière dont il sera parlé devant la justice, il oppose les déclarations de ceux qui, pendant de longues années, furent les fournisseurs de la famille et qui nous attestent que non seulement les DIRAND payaient bien, mais toujours ils achetaient comptant. Et nous connaissons plus de mille citoyens ayant travaillé avec DIRAND sous ses ordres ou autrement, et dont les déclarations sont unanimes. Jules DURAND était bon chef, un bon camarade intelligent et serviable envers tous. Cependant, il avait une aversion profonde pour l'ivrognerie, et c'est de là que sont venues certaines inimitiés haines de famille qui se sont traduites par les plus terribles accusations."

" Certains faits et certaines appréhensions nous obligent à sortir de la réserve que nous nous étions imposée jusqu'à ce jour. Dans le courant de Novembre dernier, l'épouse légitime de DIRAND écrivit une lettre touchante à Maître COY, lettre dont nous extrayons les passages suivants." (1)

PRO. 18-2-11

(1) Cf in fine, doc. n° 4

SINGULIERE ENQUETE

" Et la justice enquête toujours ... "

" Bien des gens de bonne foi penseront quelles recherches portent encore sur le point de savoir si Jules DURAND, condamné à mort, fut réellement coupable et s'étonneraient de bon droit des lenteurs de l'enquête."

" Détrompons-les toutefois, il ne s'agit plus du tout de savoir si DURAND méritait ou non d'être condamné à mort - la preuve étant faite de son innocence - mais simplement d'atténuer les responsabilités de ceux qui l'ont rendu fou. On veut établir que la folie de notre malheureux ami n'est pas la conséquence des abominables épreuves qu'il a subies et que, s'il est aujourd'hui à Quatre-Mares c'est que ce malheur devait lui arriver."

" Et la justice, à cet effet, enquête, enquête toujours. On discerne sans peine l'effort énorme qu'elle accomplit afin de pouvoir devant la Cour de Cassation soutenir avec une apparence de vérité que la démence du martyr n'est pas l'oeuvre exclusivement des bandits qui l'ont persécuté."

" Ce sont là, efforts vains, inutiles. Les amis de la vérité, toujours vigilants, ont déjà déjoué bien des manoeuvres. Ils sont à ce jour armés pour répondre victorieusement à tous les mensonges qui pourront être produits. Jusque devant la Cour Suprême et jusqu'au jour de la pleine justice, ils continueront leur action."

" Que les intéressés y comptent bien et se le tiennent pour dit."

" Rien n'est plus attristant pour ceux qui ont encore le respect de la Justice organisée, que de voir les moyens que celle-ci emploie parfois pour parvenir aux fins qu'elle se propose."

" Par deux fois ces jours derniers, D IRAND père a été appelé chez le commissaire de police de son quartier pour donner des explications sur une maladie que fit son fils à l'âge de dix ans ! "

" Etes-vous bien sûr que ce n'était pas une fièvre typhoïde ? questionna plusieurs fois le magistrat."

" D IRAND père ne put mieux faire que de donner l'avis du Docteur qui soigne l'enfant et qui conclut à une affection cardiaque. (1). C'est d'ailleurs pour cette même maladie que Jules D IRAND, plus tard, fut exempté du service militaire."

" Ces explications vont-elles suffire pour fixer sur ce point l'opinion des enquêteurs ? Rien n'est moins certain. Ne convient-il pas d'alléger le crime des coupables de ce poids terrible qu'est la folie de D IRAND ? Il s'est trouvé des magistrats pour exprimer que le martyr méritait la peine de mort. Il pourrait donc bien s'en trouver pour conclure qu'un individu qui, à l'âge de dix ans, a souffert d'une maladie de coeur, doit fatalement devenir fou à trente ans. Ce qui nous rassure, c'est de
/ .

(1) Probablement un rhumatisme articulaire aigu.

savoir que les juges à la Cour Suprême ont tout au moins cette qualité d'être des hommes intelligents, capables de faire justice, même lorsqu'il s'agit d'un malheureux sans défense."

" Pour DIRAND innocent, nul n'a songé un instant à le faire bénéficier de considérations pouvant atténuer sa responsabilité dans les faits qui lui étaient reprochés. Il s'agissait, il est vrai, d'un ouvrier et les juges avaient eu tout le temps d'apprécier qu'il était pleinement maître de sa pensée et de ses actes ! Mais pourquoi tant d'acharnement à faire tomber la tête d'un accusé pauvre quand la justice met tout en oeuvre pour sauver de l'échafaud des criminels qui sont riches ? On voudrait bien aujourd'hui établir que DIRAND était irresponsable mais c'est quand on estime que cela ne peut plus servir sa cause et qu'il importe au contraire de venir en aide à ceux qui sont responsables de son malheur."

" La justice s'y prend un peu tard pour essayer de démontrer que DIRAND était voué à la folie. Il serait beaucoup plus facile de prouver la démence de ceux qui l'ont condamné. On ferait ainsi oeuvre utile et ce serait rendre service à la société, car il s'agit là de fous d'une espèce particulièrement dangereuse !"

LETTRÉ DE L'ÉPOUSE LÉGITIME DE DURAND

" Je souffre beaucoup du sort qu'il subit en ce moment car, je le sais, il n'est pas coupable d'une telle action, lui qui ne pouvait voir souffrir personne et qui, s'il savait quelqu'un dans la misère, se faisait un devoir de lui venir en aide. Il est donc impossible qu'un homme ayant aussi bon cœur ait fait voter la mort d'un de ses camarades qui laissait en partant trois pauvres petits orphelins."

Et plus loin : " Oh ! Dieu que je souhaite que ces quelques mots, que je trace d'une main tremblante, viennent adoucir son sort ... Si mon témoignage pouvait lui être utile, je me ferais un devoir de me déranger et je ferais tout l'impossible pour me rendre à votre appel."

Cette lettre, tout à l'honneur de celle qui l'a écrite et qui exprime le cri de la conscience et de la vérité, sera communiquée à la Justice par les soins du Comité de Défense. Elle répond éloquemment à toutes les calomnies perfides qu'on a ou recueillir contre Jules DURAND.

PRO. 12-8-11

(cette lettre date de Novembre 1910
époque du procès)

(cf page 73)

VISION D'HORREUR

Longtemps après, les amis de Jules DURAND s'interrogent sur les causes de sa folie. Ce chapitre constitue un véritable "flash back" :

" Il nous est arrivé maintes fois, depuis plus de deux ans, que le pauvre Jules DURAND a perdu la raison, de discuter sur les causes qui ont déterminé sa folie."

" Des esprits forts ou qui se croient tels, allaient jusqu'à dire qu'un cerveau bien équilibré peut résister à tous les chocs, à toutes les épreuves. De là à conclure que Jules DURAND était prédestiné à la démence, il n'y avait qu'un pas et nos légistes avaient été heureux de le franchir. L'enquête à laquelle s'est livrée la Justice n'a pas permis, nous le savons, de donner cette explication de la folie du martyr."

" Sans être aliéniste et sans prétendre à la science des MAGNAN, DUPRE et VALLON - les fameux spécialistes de Sainte-Anne, auteurs d'un rapport concluant à la simulation - il nous est bien permis de dire que l'état de Jules DURAND s'explique parfaitement par les tortures sans nombre auxquelles il a été soumis."

" Nous avons eu sous les yeux le dossier de l'instruction. Plus d'une veillée a été consacrée à l'étude des pièces qui le constituaient. C'est ainsi que nous avons pu comprendre toute l'infamie des persécuteurs de DURAND et l'angoisse qui devait étreindre le malheureux, la colère qui devait être la sienne en présence de l'attitude odieuse de tous ceux qui l'entouraient."

" Que d'aucuns portent allégrement le poids de leurs fautes, c'est affaire entre eux et leur conscience, mais nous supposons que certains hommes, parmi ceux qui firent condamner DURAND, doivent se confesser, aux heures de trouble, qu'ils sont plus criminels que la plupart des malheureux que la justice frappe de peines sévères !

°
° °

" Après de longues semaines de torture innombrables, Jules DURAND fut traîné devant les juges d'assises ! "

" Il y rencontra un Président, que nous ne qualifierons pas, un Avocat Général, dont nous n'apprécierons pas davantage le rôle. Il eut cette pénible surprise, lui qui comptait sur la lumière des débats publics, d'y voir encore des figures hostiles, des visages de bestialité et de haine. Le mensonge était favorablement accueilli, on faisait honneur aux pires bandits."

" Puis, ce fut le verdict, l'impitoyable arrêt de meurtre, l'épouvantable bêtise qui devra valoir à tous ceux qui en furent la cause d'être mis à tout jamais dans l'impossibilité de recommencer."

"Imagine-t-on ce qui a pu se passer dans l'esprit de Jules DURAND lorsque, dans ce lieu sinistre qu'est la Salle des Assises de ROLEN, au milieu d'une mascarade impressionnante, des

hommes tragiques le condamnèrent à mort ! "

" Lui, innocent, totalement innocent ! "

°
° °

" Il devait bien penser, nous dit-on souvent, qu'il ne serait pas exécuté."

" Jules DURAND nous a confié, au cours d'un de ces rares moments où il semblait avoir toute la maîtrise de sa pensée, qu'il a eu peur, réellement peur, d'avoir la tête tranchée."

" Je pouvais croire, nous disait-il, après avoir vu des juges assez bêtes et assez cruels pour oser condamner à mort un homme innocent, que la société qui donne des pouvoirs à de pareils hommes est capable de tout."

" Il ajoute qu'une nuit - c'était plus de trente jours après l'arrêt fatal - des coups de marteau avaient résonné à ses oreilles ..."

" N'oublions jamais que Jules DURAND a attendu pendant quarante jours qu'il plaise au Président FALLIERES de prendre une décision à son égard, quarante jours durant lesquels il eut à subir le supplice de la camisole de force ! "

" N'y a-t-il point là de quoi rendre un homme fou ? N'est-ce pas suffisant pour briser les ressorts du cerveau le mieux organisé ?

°
° °

" Le "Petit HAVRE" publiait Dimanche dernier une chronique de Monsieur Albert HERRENSCHMIDT, intitulée "Ceux qui attendent."

" Nous en extrayons ces lignes éloquentes" :

" Il y a de l'épouvante dans ces veillées tragiques, point n'est besoin de faire appel à l'imagination pour se figurer l'angoisse de certains réveils, l'effroi du cauchemar qui fait se dresser le condamné sur son lit avec la terrible vision de la "veuve" dressant ses bras rouges sur le ciel gris. Peu à peu, les esprits se ressaissent, se reprennent à vivre avec la notion précise des choses ; les tempes perlées de sueurs froides battent plus régulièrement, à mesure que la peur décroît, l'oreille doute encore pendant épiant les bruits du dehors."

" Ne dirait-on pas des rumeurs, comme le grondement d'une mer humaine dont les flots viennent battre les murs de la geôle, des bruits vagues ? On dirait l'écho assourdi de coups de marteau, à l'heure où le jour pointe et glisse des traînées indécises et pâles à l'heure où peut-être les autres achèvent sur la petite place le sinistre montage."

" Mais non ! La peur affole. Elle enfante inutilement d'atroces images, elle rend blême et serre la gorge comme dans un étau. Illusion stupide ! La clameur de tout à l'heure n'était que le claquement d'une porte ; un maigre bruit de pas s'est graduellement éteint dans le couloir. Le gardien fait sa ronde comme d'habitude. Il s'est arrêté

un moment devant la cage, il a jeté un coup d'oeil par le judas, puis les gros souliers ont repris leur marche rythmée comme un balancier de pendule. Le jour est venu. Les lampes s'éteignent. Il y a dans le rayon rose qui se faufile entre les barreaux de la fenêtre le bel espoir d'une journée de vie ... Allons, ce ne sera pas encore pour aujourd'hui ! ... La soupe est bonne."

.....

" Avez-vous songé à l'effarant combat de l'homme aux écouteles contre l'épouvante qui l'accable et l'anéantit un peu plus chaque jour en des soubresauts d'espérance vaine et de désespoir impuissant ? "

" La peine de mort, mais elle commence son effet de la seconde même où le verdict est prononcé. Elle s'installe dès l'instant dans les âmes frappées, avec tout son cortège d'appréhensions et d'horreurs. Elle les subjuge et les broie."

" Le châtement final n'est plus qu'un pas à franchir, la suprême secousse qui libère les angoisses et les envoie dans le néant. La peine a déjà fait la plus grande partie de son oeuvre en mettant la conscience et la sensibilité devant le tableau de la fin tragique."

" Quoi de plus poignant et de plus vrai que cette tragique peinture ? Conçoit-on ce qu'a souffert DIRAND au cours des semaines d'attente et d'angoisse qui survivent sa condamnation ? "

" L'assassin, le malfaiteur a pu envisager l'idée du châtement suprême qui, tôt ou tard, peut le frapper. Il a fait, dans une certaine mesure, bon marché de sa vie. Mais l'homme qui n'a commis aucune faute, l'innocent qui est condamné à mort ! "

" Ajoutons que Jules DURAND fut plus particulièrement maltraité en prison. On ne lui épargna ni les violences, ni les sarcasmes. Il fut torturé au physique et au moral, par les brutes préposées à sa garde. Tels tortionnaires ont des égards pour les pires malfaiteurs et méprisent les honnêtes gens dont ils ont la surveillance. Or, le condamné était un syndicaliste, il avait gardé toute sa dignité, toute sa fierté. La chiourme ne pouvait lui pardonner l'humiliation qu'il lui infligeait."

" Nous pourrions en dire long sur ce sujet, mais à quoi bon ! La justice n'a rien fait contre les sinistres menteurs qui, par leurs faux témoignages, firent condamner à mort un homme innocent. Elle ne sévirait pas davantage contre les misérables dont les brutalités grossières ont grandement contribué à perdre pour toujours un cerveau affolé et déjà affaibli par tous les malheurs, par toutes les injustices ! "

" DURAND est avant tout un calme, un modéré. Tenez, voici un incident de séance qui dépeint l'homme. DONGE, qui n'a pas cessé de travailler, est venu, alors qu'il n'était pas syndiqué, à une des premières réunions organisées par les charbonniers en grève. DONGE s'est élancé à la tribune et a déclaré que, trouvant nos réclamations justes et légitimes, il voulait marcher avec nous et qu'il adhérerait à notre Syndicat. Cette déclaration surprit plusieurs de nos camarades qui, pensant que DONGE venait se moquer d'eux, voulaient lui faire un mauvais parti. DURAND intervint énergiquement et avec autorité, ramena le calme, disant" :

" Camarades, ici on discute, on ne frappe pas."

" Il y a quelque temps, des grévistes ont proposé de faire une manifestation, DURAND lui-même s'y est opposé."

CHAPITRE II

LA PRISON

DANS L'ATTENTE DU PROCES

Jules DURAND fut emprisonné le 11 Septembre 1910. Il semble que sa première prison fut celle du HAVRE, rue Lesueur, à deux pas de chez lui.

C'est de là, sans doute, qu'il écrivit les premières lettres que nous citons après SALACROU (1) et qui expriment trois thèmes :

- I - La conscience sereine et la certitude que son innocence sera reconnue par la justice en laquelle la foi de DURAND est absolue. Aucune grandiloquence, aucune provocation de type révolutionnaire dans son mouvement. Il se sait innocent, voilà tout. Il croit dans la justice qui est implicitement la justice en tant que principe et en tant qu'idée, et non la justice faillible des hommes.

- II - Le second thème concerne la vie familière et familiale, son amour pour les siens, pour Julia (dont il n'évoque cependant pas la grossesse), peut-être par pudeur, peut-être pour une autre raison et des détails de la vie domestique comme ceux qui concernent ses chers pigeons voyageurs. Un détail important, il ne veut pas qu'on réclame une voiture pour lui : ... (pas de voiture !). J'accepte la discipline qui est la même pour tous.

. / .

(1) Et que l'on pourra trouver dans la postface et dans les notes de "BOULEVARD DURAND."

On trouve ici un mouvement qu'a transposé SALACROU dans sa pièce, quand il fait à Jules DURAND refuser le bol de soupe que lui propose sa mère parce que ses camarades n'ont rien à manger.

III - Si le thème précédent est mystique, le troisième l'est encore plus nettement puisque l'allusion au Christ est directe en deux occasions :

*" Celui qui est conscient souffre,
le Christ a bien souffert aussi
pour les doctrines "Aimez-vous
les uns les autres" -"*

(Lundi 10 Octobre 1910)

*" Enfin le Christ a souffert, on
peut le croire ; surtout dans son
temps, si jamais il avait parlé
de syndicat je suis persuadé qu'on
n'aurait pas mis longtemps quant
à prendre la décision de le crucifier."*

(26 Octobre 1910)

Ainsi, Jules DURAND dévoile-t-il un mysticisme qui soutient sans défaillance, avec sérénité, sa force d'âme et la conscience qu'il éprouve de l'humanité dans sa justice. C'est pourquoi, sans doute, Jules DURAND ne montre-t-il dans cette période de son emprisonnement, c'est-à-dire jusqu'à son procès, aucun des signes que l'on décrit dans les psychoses carcérales et qui appartiennent avant tout à la série dépressive (y compris le suicide) ou même à la série confuso-mélancolique.

REACTIONS DE DURAND

" Il ne se révoltait pas, il ne comprenait pas ; sa conviction était faite . L'erreur serait réparée, la liberté lui serait rendue . Son seul souci était la peine que pouvait faire son arrestation, à son père et à sa mère . Il avait foi en son Avocat, savait qu'il sortirait la tête haute et qu'il n'y aurait point de honte à le savoir en prison."

" Peu à peu, confiant, il ne se souciait plus du bien matériel de sa famille, refusant à ce que sa femme travaille, lui rappelant que l'hiver on gagne plus dans son métier, qu'il avait laissé derrière lui des occupations, telles que son élevage de pigeons . "

" Les témoignages qui l'accusaient étaient faux et les témoins avaient pour lui une conduite déplorable . Ces témoins, il les connaissait ; il avait pu les juger au travail."

" En Octobre, il apprenait le renvoi de son père (1) et DURAND reconnaissait que c'était sa faute, n'aurait jamais supposé que son père aurait pu subir les conséquences ."

" DURAND semblait imprégné des doctrines anarchistes, où le Christ symbolisait la lutte pour la justice, l'innocent qui souffrait en silence . Les lettres de DURAND sont souvent imprégnées d'un curieux mysticisme religieux qui, plus tard, nous le verrons, prendra une ampleur malade ."

. / .

(1) cf page 43

" La veille du procès, le port des menottes pour le conduire le révoltait, mais il avait toujours confiance ; les mensonges n'étaient que trop flagrants . Deux mois de prison, deux mois perdus, mais l'impatience de DURAND est grande car, pour lui, le procès c'est la délivrance . Informé par le Directeur de prison que ses parents avaient demandé l'autorisation d'une voiture, DURAND s'y refuse, sa conscience est propre, il n'avait pas de honte à avoir et il se refusait à un gaspillage d'argent, - "nous autres ouvriers qui avons déjà bien du mal à gagner notre vie" - ne gaspillons pas l'argent, gardons-le précieusement, car la vie est bien "triste pour celui qui, à l'heure actuelle, n'a que pour vivre sa conscience" et son honnêteté . Je tiens donc à ce que cet argent reste dans vos mains . "Sachez qu'il y a assez d'argent de perdu dans ces deux mois de prison que" nous subissons injustement, sans faire encore des frais ..." (1) .

" Peu de temps avant le procès, DURAND est convaincu que toutes les accusations, qui n'étaient pas fondées, ressortent d'un parti pris contre les doctrines syndicalistes et les Syndicats, et que la seule accusation qui reposait sur lui, c'était celle d'occuper les fonctions de Secrétaire et d'avoir déclenché la grève . Le reste n'était que prétextes et mensonges, qu'il serait aisé de démontrer, selon lui ."

OL. p. 50-51

(1) Lettre de Jules DURAND en date du 20 Octobre 1910 publiée dans l'"Humanité" du 4 Décembre de la même année.

" Monsieur DURAND père a été voir son fils à la prison Bonne-Nouvelle . Il l'a vu à travers deux rangées de grilles car la loi ne permet pas à un tel criminel d'embrasser ses vieux parents ou sa compagne . DURAND est courageux, il a bon espoir dans l'effet de tous les honnêtes gens . Nul ne manquera à ce devoir ."

PRO.

°
° °

CHAPITRE III

AU COURS DU PROCES

L'absence d'une sténographie du procès est irrémédiable. Le Journal de ROUEN - solidement conservateur - déclare du reste que la sténographie du procès eut rendu la condamnation de DURAND impossible.

Nos seuls textes du procès de Jules DURAND sont donc ceux des journaux, la plupart emportés par une passion politique dont on n'a plus idée aujourd'hui et du reste pris de court par la condamnation imprévue de Jules DURAND à la peine de mort.

Que nous reste-t-il donc du procès de Jules DURAND dans notre perspective psychiatrique ? Trois choses, me semble-t-il :

1 - L'intelligence et le bon contrôle de DURAND lors des débats où il semble être le seul à avoir dégagé le véritable sens du procès, c'est-à-dire la mise en accusation du syndicalisme, à la faveur, le mot est affreux, d'un meurtre accidentel.

2 - L'attitude de DURAND, qualifiée de "maladroite" par Le "HAVRE-Eclair", méchant torchon d'une droite réactionnaire qui osa ne pas parler des obsèques de DURAND 15 ans plus tard, alors que ces funérailles furent suivies par un majestueux cortège de 4.000 personnes.

Reste à savoir, cependant, ce que Le "HAVRE-Eclair" a voulu dire en évoquant une attitude maladroite de la part de DURAND. Fut-ce de politiser le débat en le montrant tel qu'il était, c'est-à-dire comme une machination anti-syndicale ? Fut-ce, plutôt, dans l'attitude même et le langage de l'accusé, lequel, encore innocent, pouvait en tant que tel et en tant que citoyen, parler aux Juges et au Jury d'égal à égal ? Certes, sa correspondance nous montre un DURAND très soumis à l'ordre

social, mais l'Idée était si puissante chez cet homme qu'elle était capable de le transcender et de le faire parler sans retenue. Le fit-il ? La légende le dit, qui prétend que, lui, le buveur d'eau, accusa les bouilleurs de cru de corrompre le peuple, ce qui était accuser les lois régnautes et des privilèges dont le Jury était forcément solidaire.

Quoi qu'il en soit, Jules DURAND se montra tel qu'il était, c'est-à-dire un anarcho-syndicaliste, ce qui, au sens du "HAVRE-Eclair" et au sens du Jury, était effectivement maladroit. Mais faut-il être adroit par-dessus le marché quand on est innocent ?

3 - Pour le psychiatre, le document le plus intéressant, le plus "parlant" que nous ayons sur le procès, concerne la transe dont fut saisi Jules DURAND à l'énoncé du verdict. Le récit de BAUZIN vaut n'importe quelle observation médicale. Nous le laissons par conséquent sans commentaires, du moins pour le moment.

CONVULSIONS et SYNCOPES

de

Jules DURAND

APRES LA SENTENCE

APRES LA CONDAMNATION - UNE SCENE EMOUVANTE

Ici BAUZIN nous fait un récit poignant de ce qui survint immédiatement après la condamnation :

" Le verdict fut à peine prononcé que nous fûmes tous ensemble dans une salle, non loin de celle où avaient eu lieu les débats . Nous étions là réunis, DURAND, les frères BOYER, MAHIEU, COULLANDRE, LE FRANÇOIS et MOI . Et il advint ceci que, tous acquittés ou condamnés, nous ne pensions qu'à l'affreuse sentence concernant DURAND . Chacun de nous cherchait des paroles de réconfort et d'espoir pour le malheureux qui, les yeux hagards, les traits terriblement contractés, nous répondait à peine, perdu qu'il semblait dans un rêve d'horreur . Tout à coup, notre malheureux camarade eut une crise convulsive et s'abattit comme une masse sur le sol . Il avait perdu connaissance . Nous nous empressâmes autour de lui, l'un des frères BOYER appela au secours et sollicita en vain un verre d'eau d'un geôlier qui apparut à la fenêtre : "Cela va se passer" se contenta de nous répondre froidement cet homme . Et tandis que MAHIEU maudissait les Juges et lançait des imprécations, COULLANDRE et LE FRANÇOIS, occupés du malade, cherchaient à lui prodiguer des soins et à le ranimer, pleurant tous deux à chaudes larmes ..."

" Dans la voiture cellulaire qui nous ramenait tous ensemble, à la prison, il ne fut question que de DIRAND et les autres condamnés, oubliant leur propre peine, ne trouvèrent de parole que pour plaindre l'innocent qui venait d'être si cruellement frappé."

" J'ai appris, par la suite, que DIRAND avait perdu la raison. Je n'en ai pas été autrement surpris en me rappelant la scène atroce à laquelle j'avais assisté et dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire."

JLS TICE !

PRO. 21-10-11

" Et maintenant, conclut BALZIN, qu'on m'interroge, que des Juges m'appellent et m'entendent encore, je leur dirai mon opinion sur Jules DIRAND, je leur répéterai qu'il était innocent, que j'assistais aux réunions de grève, qu'il n'a jamais, à aucun moment, prononcé la moindre parole de violence ; je leur dirai ce que m'ont dit LAHIEU, COUILLANDRE et LEFRANCOIS, je leur dirai qu'on a condamné à mort un honnête homme, un garçon aimé et estimé de tous ; je leur crierai que DIRAND est un martyr et qu'il a droit à la plus éclatante des justices ! "

PRO. 21-10-11

" Le "HAIRE-Eclair" (1) incombe cette responsabilité à l'attitude de DIRAND, qualifiée de "maladroite" et par l'ambiance qu'ont créés les excès du syndicalisme révolutionnaire. Le Jury, dit-il, a voulu s'ériger en Comité de salut public, à moins qu'il n'ait point prévu les conséquences de sa décision. Ainsi, à travers DIRAND, on accusait les théories de SOREL et tout le syndicalisme révolutionnaire ! Où donc était la belle intention du Président d'Assises de ne juger les hommes qu'en leurs noms personnels ? Quant à l'attitude maladroite de DIRAND, Le "HAIRE-Eclair" concluait hâtivement. Rien dans les réponses évoquées ne montre un DIRAND agressif, provocateur."

OL. p. 78

" Après ce verdict, DIRAND se serait affaissé, sans connaissance ; il aurait été emmené, une camisole de force lui aurait été mise, camisole qu'il aurait gardé pendant 15 jours (2). Tous ces détails, s'ils sont vrais, n'attirent pas la chronique. Le verdict à lui seul occupe l'attention."

OL. p. 73

(1) cf ci-dessus page 96

CHAPITRE IV

D U R A N D

DANS LE COULOIR DE LA MORT

Pendant son incarcération en tant que condamné à mort, c'est-à-dire entre le 25 Novembre 1910 et le 16 Février 1911, plusieurs événements considérables se produisirent dans l'existence de DURAND :

I - Le changement de sa condition carcérale d'abord. Le voici dans le couloir de la mort vêtu de la tenue des morituri et en particulier de la cagoule noire dont on a peine à croire qu'au XXème siècle le code de procédure criminelle maintenait l'obligation moyennageuse.

Entre le port de cette cagoule et la soumission à la camisole de force, une ambiguïté s'est peut-être glissée dans l'esprit du public qui a pu confondre l'une et l'autre.

La cagoule est certaine puisque légale et obligatoire, la camisole l'est moins quoique diverses sources l'évoquent pour des durées de 20 à 35 jours. Nous croyons cependant probable cette contention au nom de trois faits :

- Le sadisme carcéral trouvait en DURAND un objet magnifique de sévices (ce moraliste buveur d'eau et prêcheur, condamné à mort, image ridicule du Christ).
- La terreur rétrospective mais toujours actuelle qu'a montré Jules DURAND à son retour au HAVRE à propos de ses gardiens (cf tradition orale venue de la famille de Jules DURAND) qui venaient la nuit lui piquer la langue afin qu'il ne parlât point. Ce phantasme reflète-t-il le souvenir des traitements qu'on lui aurait infligés en prison (les barbituriques et les bromures existaient-ils en 1910 ?) ou exprime-t-il une émergence de l'inconscient comme dans un rêve où les données du réel sont symboliquement transformées, ici dans la certitude de ne jamais pouvoir s'exprimer, ou même dans celle de ne jamais pouvoir revenir à la vie des hommes ?

- N'oublions pas, enfin, quant à cette longue contention par la camisole de force, la transe convulsive dont DURAND fut saisi aux Assises et qui fut suivie en prison de manifestations violentes.

Il est donc probable que Jules DURAND commença sa longue et terrible expérience de la camisole de force dès son séjour en prison et dès sa condamnation.

II - Le second, je ne dis pas en importance mais chronologiquement, le second fait majeur de cette seconde époque carcérale pour Jules DURAND est évidemment la grâce présidentielle du 31 Décembre 1910. Nous avons dit ce que nous pensions de cette commutation de peine (à 7 ans de réclusion, rappelons-le) compromis sans excuse pour un innocent, sans justification pour le pouvoir si Jules DURAND eut été coupable. Nous ne savons rien de la façon dont Jules DURAND reçut cette grâce et comprit qu'au moins il n'aurait pas la tête tranchée sur une des places publiques de ROUEN. Peut-être était-il déjà saisi par la maladie ? Il est en tout cas frappant que la presse ne parle pas de ses réactions à une nouvelle aussi magnifique pour lui, si partielle et discutable qu'elle fut.

III - Le troisième fait majeur de la vie carcérale de DURAND en tant que condamné à mort, même gracié, est son entrée dans la folie. Nous avons de lui deux ou trois lettres postérieures au procès où il continue de montrer sa confiance et sa sérénité, sa force d'âme en un mot. Puis la lumière semble s'éteindre, DURAND n'écrit plus, il est sujet à des crises d'agitation et de violence qui font protester les garde-chiourmes et qui inquiètent le pouvoir. Très vite, on va libérer l'innocent pour qu'il ne redevienne pas un martyr et que la folie ne réussisse pas où la guillotine a échoué.

" Pour DURAND c'était une ignominie. Dans deux lettres (1) écrites après sa condamnation à mort, il clame toute son horreur, mais se refuse à croire que l'on va le condamner ; il est innocent. Il revoit rapidement les scènes du procès qui l'ont frappé, la déposition du chef de la sûreté, la date de la réunion où fut prononcé ce vote, jamais précisée. "Jamais je n'ai fait voter la mort d'un homme, me prend-t-on pour un fou ?"-"

" Ce ne sont que des mots d'encouragement pour sa femme, ses parents, et pour lui-même. "J'ai pleuré, mais au moins je resterai toujours courageux."-"

" C'est toute la stupeur d'un homme face aux mensonges."

" Il accorde que ce verdict soit une erreur, mais la légèreté des jurés l'a provoquée cette erreur, ils ont montré trop peu d'attention au sujet de savoir si réellement ce que mes accusateurs disaient "était vrai ou faux"-"

" Pour lui, croire que l'on puisse, à son époque, voter la mort d'un homme en réunion syndicale est absurde et c'était mal connaître la façon dont se passaient les réunions. "Ce n'est plus de justice que l'on doit parler, mais de parti pris". Ce ne sont pas des paroles de haine ni de vengeance qu'il écrit ; il veut comprendre pourquoi on le condamne, il espère

. / .

(1) cf correspondance de Jules DURAND à cette époque - citations in fine n° 5 au n° 9

ressortir la tête haute de cette affaire ; chacun a le droit d'avoir ses idées, lui, comme DO KÉ E . Son innocence doit être clamée, ce n'est pas lui le responsable, c'est l'alcool ."

" C'est un homme trop stupéfait pour proférer des menaces ou accuser qui que ce soit de sa condamnation . Il a reçu un "sale coup" dit-il, mais l'espoir est là ; il croit à sa libération, car aucun homme sensé ne peut croire à cette accusation . Il a espoir en le pourvoi en cassation rédigé par Maître COTY dès le 30 Novembre, mais il a aussi espoir en la justice qui ne peut condamner un innocent . Il a l'espoir et veut redonner courage à sa famille . Ce procès n'est donc pas fini pour lui ; il n'est fini pour personne, nous l'avons vu, les réactions se sont faites rapidement ."

" L'individualité était bien étouffée car, dans ce tourbillon, que devenait DURAND ? "

" DURAND était malade, personne ne l'ignorait, pas même le Président du Conseil, ni le Président de la République ; il faut honnêtement dire que DURAND devenait un condamné encombrant : la prison ne bénéficiait guère d'un personnel qualifié pour ses accès de folie, il devenait désormais gênant pour le système pénitentiaire et relevait désormais du domaine médical, ce qui nous porte à croire que ce sont ces événements-là, plutôt que tout autre, qui ont été décisifs quant à sa libération, événement en apparence secondaire pour l'actualité mais important pour DURAND lui-même. Il aurait été mal séant pour la justice d'avoir un condamné dont le régime pénitentiaire, en particulier celui des condamnés à mort, ait été la cause de l'aliénation mentale. Donc, DURAND n'étant pas encore dans un cas d'extrême gravité, sa libération n'en était que deux fois plus désirable. "

" Ainsi, le Parti Socialiste (S.F.I.D) allait lancer un cri d'alarme dès le 11 Février, le lendemain du débat parlementaire, convoquant tout le monde à un meeting de protestation, à PARIS au Manège Saint-PAUL. "

" C'était la Fédération Socialiste de la Seine qui prenait l'initiative de ce grand meeting. Le Secrétaire Fédéral, DORNOY faisait appel à toutes les sections de PARIS et de la banlieue pour une convocation rapide en faisant

suspension de toute autre activité. Cet appel ne se justifiait de par le titre qu'en raison de la santé :

" P I R E Q U E L A M O R T "

/ S A U V O N S D U R A N D /

Nous avons déjà évoqué la libération de DURAND (page 55) au nom de l'article 444 (doc. in fine n° 3). Le voilà donc qui retrouve le jour :

" Il est précisément "15 h 10" le 16 Février 1911 quand DURAND sort de la prison. Il est, dit Le "Progrès", "comme hébété" et tout surpris de se voir enfin dehors ; on le presse de questions, mais il ne sait que répondre. Il cherche ses mots. On sent, en voyant cet être pâle, anéanti qui, au lieu de participer à la joie générale, reste prostré que, vraiment, pour son état mental, il était temps que sa détention prit fin. Soutenu par ses amis qu'il reconnaît enfin et marchant comme dans un rêve, il se dirige vers les taxis. DURAND se restaure à ROUEN Place de la Haute Vieille Tour, puis épuisé il se retire avec ses parents dans une pièce voisine. Le récit continue ainsi "tout d'abord il avait été décidé qu'il coucherait à ROUEN, mais il est dans un tel état qu'il vaut mieux qu'il rentre chez lui" (1)-"

OL. p. 162

(1) Vu l'état de faiblesse dans lequel est DURAND, on est en droit de se demander si c'est de sa propre volonté que DURAND s'y retrouva, où il ne peut d'ailleurs dire que bien peu de choses.

" Mais l'état de santé de DIRAND justifiait plus que tout autre chose cette liberté. Dès le 1^{er} Février, il était alarmant et cela n'ira qu'en empirant avec des hauts et des bas : DIRAND, le jour de sa libération, semblait ne pas réaliser et être dans un état de prostration que Le "Progrès", par exemple, ne mettait que sur le compte de la fatigue et de la joie."

OL. p. 168

" Il nous paraît probable que l'état de santé de DIRAND ne présentait aucune amélioration. Les crises d'exaltation, ses idées d'homme persécuté ne s'étaient pas atténuées. DIRAND craignait qu'on ne l'enferme et probablement était-il dans un état de crise latente. Son refus et sa sortie en particulier nous permettent de le supposer."

" Tous ces détails nous confirment dans notre supposition ce que Le "Progrès" voudrait faire passer pour l'état d'épuisement dû à la détention; l'état d'hébètement dû à la joie et à la surprise d'être sorti, semblent plutôt être dûs à l'état de santé mental précaire dans lequel se trouvait DIRAND depuis quelques semaines. Et lorsque Le "Progrès" pense que "pour son état mental" il était temps que la détention prit fin, il semble que déjà il soit trop tard. DIRAND n'a pas, semble-t-il, vécu sa libération, étant déjà dans un état de prostration."

OL. p. 161-163

" Dès le 5 Février, des bruits couraient sur la santé de DURAND qui s'avérait être très mauvaise. L'Agence HA IAS publiait l'information suivante : DURAND se trouve exalté, refuse parfois de manger. Une surveillance spéciale est nécessaire ; il a cassé les vitres de sa prison. Examiné par le Médecin de la prison, celui-ci réclamait l'assistance d'un Spécialiste. Dès le lendemain, cependant, DURAND était calmé et l'examen médical auquel un Spécialiste devait procéder était ajourné. Mais ce n'était qu'un calme passager ; le 8 Février DURAND était secoué d'une nouvelle crise, refusant de manger et injuriant ses gardiens. Son état devenait alors très inquiétant."

" Les événements se précipitaient ; donc il fallait agir vite car DURAND risquait d'y perdre sa raison."

C H A P I T R E V

D U R A N D L I B E R E !

D U R A N D R E V I E N T C H E Z L U I ...

Jules DURAND fut libéré le 16 Février 1911 de la prison de Bonne-Nouvelle à ROUEN, en application de l'article 444 du Code d'Instruction Criminelle, comme nous le disons page 55.

Nous avons dit que le pouvoir avait grand hâte de se débarrasser de DURAND dont la maladie mentale risquait de faire un martyr encore plus gênant que s'il eut été guillotiné.

L'article 444 était donc devenu une providentielle planche de salut depuis que la Haute Cour, non insensible à la raison d'Etat, avait accueilli favorablement le pourvoi de DURAND.

La sortie de prison, le retour au HAVRE de Jules DURAND, personnage égaré dans la foule enthousiaste, sont pathétiques et font songer aux plus grandes tragédies de CHAPLIN. On trouvera plus loin le récit palpitant qu'en ont laissé les chroniqueurs.

Jusqu'au moment où certains vont crier leur désespoir, certains je ne sais quelle honteuse satisfaction ("*je vous l'avais bien dit, c'est un fou*"), les journaux se taisent. C'est ici que parle la tradition orale et même les témoins oculaires que nous avons pu consulter. La tradition orale c'est d'abord la légende, mais c'est aussi le récit de Madame Juliette B., fille de Jules DURAND ; les témoins oculaires ce sont Madame DOPSON et sa soeur qui avaient une quinzaine d'années à l'époque et qui vivaient au rez-de-chaussée du 51, Quai de Saône où habitaient les parents de Jules DURAND et très souvent Jules et sa compagne.

Que nous dit-on ? que Jules DURAND traversa cette période comme une ombre, qu'il fut incapable d'être lui-même et, en particulier, de parler en public, incapable d'identifier sa propre fille comme telle, et qu'il se livra à un certain nombre d'actes violents dont trois méritent d'être retenus :

- la défenestration du Christ, accompagnée d'une exhortation et d'un défi du type : " *eh ! bien, viens à mon secours si tu es si fort !* " - (Madame Juliette B.).
- le bris du mobilier, une tentative d'incendier les meubles et le plancher - (Madame DOPSON).
- la strangulation de ses chers pigeons voyageurs, ses amis et ses champions (nombreux témoignages).

C'est à cette époque (sa fille Juliette le rapporte) qu'il parle avec angoisse et terreur de piqûres sous la langue que ses geôliers lui auraient infligées en prison afin qu'il ne puisse parler. Madame B. décrit aussi quelques manifestations d'un délire assez pauvre et, en particulier, l'obsession qu'il avait de renouer ses chaussures alors qu'elles l'étaient déjà.

Tout psychiatre connaît le drame que provoque l'existence d'un malade mental à la maison : C'est le pauvre père DURAND lui-même (et combien l'on a raison de parler de calvaire à son sujet) qui dut se résoudre à demander l'internement.

L'ambulance vint donc chercher le pauvre Jules dans la maison même de ses parents d'où il regardait, du 3ème étage, la grande agitation qui se passait dans la rue.

Je tiens de Madame DOPSON ce détail affreux : ce fut la petite bonne du café d'en bas qui fit descendre Jules en lui criant qu'ils iraient se marier ensemble.

On lui mit sans tarder la camisole (cf Madame DOPSON) et on l'envoya au Service des agités de l'Hôpital qui portait le beau nom de PINEL.

De là, il fut expédié à l'asile départemental des aliénés de Quatre-Mares.

*" Pas de quoi se marrer,
de quoi se noyer "*

dit la chanson.

Il s'y noya en effet.

LA LIBERATION DE DURAND

LE REVEIL DE DURAND

" Monsieur GAUDE, Directeur de la prison Bonne-nouvelle, avait été, disions-nous plus haut, avisé mardi dès huit heures du soir."

" Mais, à cette heure, DURAND dormait. Monsieur GAUDE résolut d'attendre au lendemain pour lui communiquer la bonne nouvelle."

" A trois heures et demie du matin, en compagnie du gardien chef, il pénétrait dans la cellule."

" J'ai, dit Monsieur GAUDE, une bonne nouvelle à vous annoncer. On va réviser votre procès et, dès à présent, vous êtes libre et vous pouvez sortir. On va vous apporter vos effets, vous pourrez les changer contre votre uniforme et partir ensuite."

" DURAND paraissait ne pas comprendre. Supposant qu'il n'était pas encore bien éveillé, Monsieur GAUDE attendit quelques instants et répéta ses paroles."

" - Ca ne prend pas, répondit le pauvre garçon ; vous voulez m'emmener dans une maison de fous ! Je ne marche pas."

" - Mais non, voyons ! Tenez, il y a un fiacre à la porte. Prenez-le, si vous le voulez."

" - Non, non ! ou bien alors télégraphiez à la Bourse du Travail du HAIRE. Quand les amis seront là, nous verrons."

" - Nous ne pouvons faire cela ; mais, si vous voulez, nous allons envoyer un télégramme à votre famille ?"

" - Je veux bien, mais je ne sortirai qu'avec mon père, ma mère et ma fiancée ! "

" Il fût impossible de le faire sortir de là."

" Vers huit heures, donc, Monsieur GAUDE envoyait un télégramme à la famille de DURAND."

" A différentes reprises, dans la matinée, il lui rendit visite, cherchant à lui faire comprendre qu'on ne plaisantait pas. Il se heurta au même refus obstiné. Il n'y avait donc qu'à attendre. C'est ce qu'on fit."

PRO. 18-2-11

LA NOUVELLE CONNUE A ROUEN

" Vers onze heures du matin, parvenait à ROUEN, le télégramme suivant, affiché aussitôt à la porte de La "Dépêche de ROUEN" : "

" La Commission de Révision s'est réunie ce matin au Ministère de la Justice pour examiner le dossier de l'affaire DURAND."

" A l'issue de la réunion, le Garde des Sceaux, qui a été mis au courant des conclusions de la Commission, a décidé de transmettre le dossier à la Cour de Cassation et il a envoyé au Parquet Général de ROUEN l'ordre de mise en liberté immédiate de DURAND, conformément à l'article 444 du Code d'Instruction Criminelle."

" Comme nous l'avons dit plus haut, cette dépêche était inexacte. On supposait en haut lieu que lorsqu'elle parviendrait, DURAND serait déjà parti. Mais on avait compté sans son refus obstiné de quitter sa cellule. Comme quoi les combinaisons les plus savantes se trouvent souvent déjouées par le plus minime fait."

" Ce retard avait permis aux militants socialistes et aux amis dévoués qui au HAVRE n'ont pas eu de trêve avant d'obtenir gain de cause, d'arriver à ROUEN."

" A midi, ils se trouvaient tous réunis dans le Restaurant ROUSSEL, Place de la Haute Vieille Tour."

" On fit un frugal déjeuner. Bientôt, un télégramme arrivait. Le père et la fiancée de DURAND avaient pris le train rapide du HAVRE à midi 15."

" Ils seraient à 2 heures 24 à la rue Verte."

L'ARRIVEE DES PARENTS

" *But le monde s'engouffre dans des taxis et en route pour la gare. Dans la salle d'attente, le groupe d'amis regarde impatientement défiler les voyageurs. Puis le flot s'éclaircit. Il ne se présente plus personne à la porte. Où est donc le père de DIRAND ?*"

" *On l'aperçoit enfin, il ne peut prononcer une parole. Il se contente de serrer les mains qui se tendent vers lui et, machinalement, prêt à pleurer de joie, il se laisse conduire ; on le fait poser devant les objectifs, puis, un peu au hasard, on monte tout le monde dans les taxis-autos qui attendent trépidants. En route pour la prison. C'est un assaut de vitesse entre tous les chauffeurs. Aussi, en deux minutes, arrive-t-on à Bonne Nouvelle.*"

DEVANT LA PRISON

" *But tremblant, le père de DIRAND, accompagné de sa future belle-fille, une petite femme brune, radieuse, sonne. Le minuscule judas s'ouvre et la lourde porte grince sur ses gonds. Mais c'est en vain que les amis veulent suivre. La consigne est formelle ! On n'entre pas !*"

LIBERE !

" *De temps en temps, la porte s'ouvre. C'est un prisonnier libéré. Il ne paraît pas fier de trouver tout le monde à la porte et s'esquive rapidement.*"

" Enfin, la porte s'ouvre, il est exactement trois heures dix. C'est lui, cette fois ! "

" DIRAND apparaît, encadré de son père et de sa fiancée. Il est comme hébété et tout surpris de se voir enfin dehors. On le presse de questions, mais il ne sait que répondre. Il cherche ses mots."

" On sent, en voyant cet être pâle, anéanti, qui, au lieu de participer à la joie générale, reste prostré que, vraiment, pour son état mental, il était temps que sa détention pris fin."

" Soutenu par ses amis, qu'il reconnaît enfin, et marchant comme dans un rêve, il se dirige vers les taxis qui attendent non loin de là. Il y en a maintenant sept ou huit. Le cortège, à grands coups de corne et de trompe, s'ébranle et l'on retourne à la Place de la Haute Vieille Tour."

" Là, DIRAND mange deux oeufs, boit une tasse de thé, puis, épuisé, se retire avec ses parents dans une pièce voisine."

" Tout d'abord, il avait été décidé qu'il coucherait à ROUEN, mais il est dans un tel état qu'il vaut mieux qu'il rentre chez lui, auprès de sa vieille mère qui, là-bas, l'attend impatiemment."

" Et, en toute hâte, on repart pour la rue Verte. Le train de 4 heures entre en gare à l'heure réglementaire. Dans un compartiment vide

de 3^{ème} classe CC 2346, DURAND, son père, sa fiancée et ses amis s'installent."

" Les rouennais qui l'ont accompagné à la gare lui serrent une dernière fois la main. Un coup de sifflet retentit et le train s'ébranle sous les yeux des fonctionnaires de la police qui, mobilisés depuis le matin, semblent tout heureux de ce départ qui leur évite le service supplémentaire qui leur aurait été commandé si DURAND avait passé la nuit à ROUEN."

PRO 18-2-11

AU HAVRE

L'ARRIVEE

" Nous partons à 4 heures de ROUEN. Tout le long de la route, les voyageurs qui montent et qui descendent se montrent DURAND car ils ont appris que notre camarade se trouvait dans le train."

" Lorsque le train pénètre dans la gare du HAVRE, plusieurs centaines de camarades sont là, qui attendent dans le hall, bien que les travailleurs n'aient pu être prévenus à temps puisqu'on ne savait pas exactement si DURAND serait libéré de façon à pouvoir prendre l'express de 4 heures. Notre ami descend, accompagné de son père, de sa compagne, des citoyens MARCHAL - LIQUET - HENRIOT - DISIN - ROUSSEL et de Monsieur Paul MEUNIER, Député, qui ont fait le voyage avec lui."

" Le plaisir d'avoir pu converser avec des amis semble lui avoir donné un peu de réconfort. Des centaines de mains se tendent vers lui et l'étreignent. Très ému par ces manifestations de sympathie, il peut à peine remercier ; mais la joie de se retrouver dans la ville où il est né, où il a toutes ses affections, où il a lutté et souffert, se lit dans ses yeux. On sort de la gare aux cris cent fois répétés de : " Vive DURAND ". La plupart des ouvriers charbonniers sont là qui ovationnent leur ancien secrétaire et on se dirige vers la MAISON DU PEUPLE, où une réunion spontanée a lieu."

PRO. 18-2-11

A LA MAISON DU PEUPLE

" La salle est comble et bientôt, comme le bruit s'est répandu que DIRAND a été remis en liberté, qu'il est arrivé au HAIRE, la foule afflue de toute part. Une réunion spontanée s'organise. FERRONS, Secrétaire de l'Union des Syndicats du HAIRE, expose en quelques paroles émues la joie éprouvée par le prolétariat havrais. Il propose de nommer DIRAND Président de la réunion avec son père et sa mère comme assesseurs. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme. Les larmes montent aux yeux de tous, à la vue de ce spectacle touchant d'une famille toute entière qui fut tant à l'épreuve ; ayant au milieu d'elle celui qu'on a voulu lui enlever."

" Mais DIRAND se lève, il engage l'assistance au calme, puis remercie en termes empreints de la plus noble reconnaissance tous ceux qui ont lutté avec tant de courage et d'énergie pour l'arracher au bagne. Il demande cependant un peu d'indulgence, s'il ne prononce point de discours. Car il est fatigué. Il est inutile d'insister sur les salves de bravos qui l'accueillirent."

" Monsieur Paul MEINIER, Député de l'Aube, est invité à monter à la tribune. Il donne une chaleureuse accolade à Madame DIRAND, mère, et à la compagne de notre camarade."

" Je prends, dit-il, devant l'auditoire et devant DIRAND, au nom de l'humanité, l'engagement de ne pas désarmer devant le procès qui commence : celui des artisans de l'oeuvre odieuse de haine."

" L'instant est vraiment émotionnant . Charles MARCK, Trésorier de la Confédération du Travail, dans son langage ardent et imagé, fait le procès des gouvernants bourgeois dont l'attitude dans l'affaire DURAND, notamment celle du personnage de la Place Beauvau, fut si déplorable . Il appuie avec raison sur la part importante apportée par la C.3 .T. dans la libération de l'innocent ."

" Monsieur Paul LÉUNIER parle à son tour . Dans un langage ému, il reporte sur toutes les organisations, sur tous les gens de coeur, aussi bien du HAVRE que du reste de la France et de l'étranger, l'honneur d'avoir arraché DURAND à la prison ."

" Mais l'heure s'avance et DURAND, que tant d'émotions successives ont quelque peu abattu, se retire, accompagné de toute sa famille, pendant que la foule le salue encore une fois d'une longue acclamation . Cette réunion fut spontanée, avons-nous dit au cours de cet article, elle n'en fut que plus belle et plus touchante . Nous pouvons affirmer que nous avons vu plus d'un camarade avec des larmes dans les yeux ."

CHEZ DURAND

" - "Allons lui rendre visite", - propose-t-on."

" Et cette idée aussitôt acceptée, nous allons chez notre camarade."

" Nous le trouvons dans la famille de sa dévouée compagne. C'est lui qui, nous ayant aperçu par la fenêtre, vient nous ouvrir la porte. Il nous serre à tous les mains avec effusion et enfin sa figure toujours bien pâle s'éclaire d'un large sourire."

" Nous causons un instant, DURAND nous fait part de son intention de se confier au médecin de la Clinique des Syndicats avant de rentrer dans la vie active du militant."

" C'est aussi le conseil, qu'avec sa compagne encore toute émue, nous lui donnons tous ; cependant, il accepte de présider ce soir au meeting de PARIS et Dimanche un autre meeting à ROUEN."

LA SORTIE DE BONNE-NOUVELLE

DURAND EST LIBRE :

LA LUTTE CONTINUE !

" Aujourd'hui DURAND est libre et cela est une grande joie pour tous les collaborateurs de ce journal et pour celui qui signe ces signes."

" DURAND est au milieu des siens, au milieu de nous, parmi ses camarades."

" Il a beaucoup souffert physiquement. Sa santé chancelante va se rétablir en quelques semaines."

HENRIOT

PRO. 18-2-11

" Mais soyons tout à la joie : DURAND arraché des griffes des bandits de la Transatlantique."

" C'est elle qui va devoir rendre des comptes à présent, elle et tous les traîtres et les lâches qu'elle a soudoyés pour avoir la vie d'abord, la liberté ensuite, d'un innocent, que l'on voulait encore présenter comme un fou, afin que, si ses amis parviennent à l'arracher du bagne, comme ils l'ont fait, on puisse le jeter dans un cabanon ensuite, comme un aliéné."

" Ah ! qui saura jamais quelle pression fut faite sur les pouvoirs pour obtenir le maintien en prison de DURAND ! Monsieur le Ministre de la Justice en sait une partie, il ne me démentira pas - quoique la discrétion qui lui est due aujourd'hui que DURAND est libre et que nous allons briser demain, s'il eût été maintenu - nous impose le devoir du silence. PRO. 18 au 24-2-11

" La nouvelle, pitoyable et douloureuse, de la folie de DURAND, allait être longuement commentée par la Presse et ceci durant 3 mois, dans l'attente de cette révision qui serait promise pour Pâques."

" L'annonce de son internement allait étonner le public car si la santé de DURAND inquiétait vivement son entourage, l'idée d'un internement n'était pas a priori vraiment pensable."

LA FOLIE DE DURAND

" Les bruits de "fatigue", de crises d'exaltation fréquentes avaient couru tandis que DURAND était à "Bonne-Nouvelle" et ceci dès Février. DURAND, à sa sortie, était apparu affaibli et il tenait souvent des propos incohérents."

" De retour à son domicile, quelques jours après, DURAND présentait des crises de mysticisme ; vu l'extrême violence de ces attaques qui se renouvelaient très fréquemment, une hospitalisation s'était avérée plus que nécessaire. Celle-ci s'était faite au HAIRE. Camisole de force et cellule individuelle avaient dû être prescrites."

" Les Docteurs MONT et DANIEL diagnostiquaient une folie de la persécution, d'hallucinations."

" L'état de DURAND ne relevait plus du domaine de l'Hôpital Général du HAIRE, où il avait été mis en observation. Son transfert à l'Asile Psychiatrique

de SOTTEVILLE-LES-ROUEN fut décidé pour le 5 Avril."

" Tout fut mis en oeuvre, afin d'assurer un transfert de la plus heureuse façon, en évitant à DIRAND toute crise : aussi son transfert fut-il effectué avec l'aide d'amis, parmi lesquels on retrouvait OISIN et DESCHEERDER du Comité de Défense et HENRIOT. Une amie de la famille, en qui DIRAND avait toute confiance, une demoiselle Germaine MAILLARD qui l'avait soigné les dernières semaines, accepta de les accompagner."

" Son départ provoqua un léger mouvement de curiosité. DIRAND consentit à quitter l'Hospice Général sans difficultés, son entourage lui laissant croire qu'il s'agissait d'une promenade au grand air."

LOIN DE S'AMELIORER

L'ETAT DE SANTE de DURAND S'AGGRAVE

" Nous n'avons pas de bonnes nouvelles de l'état de DURAND."

" Son père avait reçu la lettre suivante du Directeur de l'Asile de Quatre-Ares."

Quatre-Ares, le 15 Avril 1911

" Monsieur,"

" J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 9 courant, en réponse à celle que m'a adressée le Comité de Défense. Je disais dans cette lettre que DURAND, après quelques jours de calme, s'était montré très troublé jusqu'à refuser de manger, de se coucher, etc ... qu'il avait été mis dans une chambre spéciale où on le surveille continuellement."

" J'indiquais également que je ne voyais pas d'inconvénients à ce que le malade soit visité par Monsieur DURAND père mais qu'on ne prolonge pas trop la visite du malade."

" J'ajoute que je pourrai vous recevoir la matinée en semaine, de préférence de dix heures à midi."

" Veuillez agréer, etc ...

" Le Directeur-Médecin "

" Dès Mercredi, Monsieur et Madame VIRAND se rendaient à ROUEN dans l'espoir de voir leur fils. Malheureusement, les Médecins leur interdirent la visite, VIRAND étant en proie à une crise terrible. Ils durent repartir sans le voir, on comprend avec quelle douleur ..."

" Des nouvelles que nous avons pu obtenir, il résulte que les crises l'assaillent de plus en plus souvent et violentes."

" Cependant, la manie de la persécution semble l'abandonner, disent les médecins ; ainsi qu'il ne se figure plus comme auparavant que l'on veuille empoisonner ses aliments."

" Espérons-le."

CHAPITRE VI

/ D U R A N D /

A

QUATRE - MARES

ET A

SAINTE - ANNE

Jules DURAND fut donc hospitalisé à Quatre-Mares le 5 Avril 1911 (1). On trouvera ci-après quelques notes de presse sur cette hospitalisation et sur l'état du malade à cette époque. Mais si intéressantes que soient ces observations, le fait majeur de ce temps fut pour DURAND, pour l'espérance que l'on était en droit de conserver à propos de son avenir, son transport à l'illustre Hôpital Sainte-Anne de PARIS dans le Service du plus célèbre Psychiatre français, le Docteur (2) Victor MAGNAN. Nous disposons sur les conditions de ce transfert d'un texte déchirant.

C'était un évènement considérable. Voilà que la science française allait se pencher sur le cas de DURAND par l'intermédiaire de trois de ses éminents représentants. Une vérité lumineuse n'allait pas manquer d'en résulter ... Et si les savants allaient guérir DURAND ? Un fol espoir s'empara des masses lorsqu'elles connurent la décision de la Haute Cour.

Celle-ci était placée dans une situation juridique insolite et insoluble : l'innocence de DURAND était maintenant incontestée, son pourvoi avait été dûment accepté par la Cour dont nous rappelons que sa compétence ne concerne pas le fond des affaires qu'elle juge et qu'elle ne saurait se substituer aux juridictions ordinaires pour trancher sur le fond.

En bonne justice, DURAND eut été renvoyé devant une autre Cour d'Assises après que son jugement eût été cassé et il ne faisait pas le moindre doute qu'il eût été triomphalement acquitté. Mais comment envoyer en Cour d'Assises un dément ? Et si démence il y a, cessera-t-elle un jour et que faire si la démence est définitive, éventualité non prévue par le Code ?

. / .

(1) cf "De la prison à l'asile", ci-dessus page 56

(2) je ne dis pas "Professeur" car MAGNAN fut privé (par intrigue dit SERIEUX) de la première chaire de psychiatrie que possèda la Faculté de Médecine de PARIS.

Dans cette situation intolérable, la Haute Cour ne manqua pas de faire ce que toutes les institutions firent avant elle depuis l'antiquité, elle recourut aux oracles.

On était à l'âge de la science, elle recourut donc à des oracles scientifiques et commit les Docteurs MAGNAN, DUPRE et VALLON pour procéder à l'expertise de l'état mental de DURAND et pour répondre à deux questions :

- 1°) Au moment des faits (c'est-à-dire du meurtre de DONGE), DURAND était-il ou non en état de démence au sens du Code Pénal ?
- 2°) Etant donnée sa situation présente d'interné dans un asile d'aliénés, quel est le pronostic que les Experts peuvent formuler quant à l'évolution de sa santé mentale et quant à ses possibilités de guérison ?

C'était de bonnes questions mais la Cour, la suite le montra, eut été mieux inspirée de procéder comme ses semblables de l'antiquité et de consulter les entrailles fumantes d'un sacrifice.

Les Experts et nous dirons surtout MAGNAN (c'était le premier nommé, le plus célèbre et DURAND était hospitalisé dans son Service des Admissions à Sainte-Anne), les experts, en effet, commirent une série de maladresses et de bévues invraisemblables, ce qui leur valut un camouflet retentissant de la part du Conseiller HERBEAUX, représentant de la Cour.

En premier lieu, l'expertise traîna en longueur puisqu'elle ne dura pas moins de 10 mois à la croissante irritation des masses et du Ministère à qui les Experts demandèrent un délai. Comment interpréter cette lenteur quant on connaît l'acharnement d'un MAGNAN au travail ? Une certaine hauteur dédaigneuse de ces grands

médecins ne peut tout expliquer, leur perplexité et leur désarroi expliquent mieux leur retard comme elles expliquent leur diagnostic.

En second lieu, la maladresse insigne des Experts fut de placer la Haute Cour et le pouvoir dans une situation sans issue en raison d'un diagnostic absurde qui niait la folie de DURAND et par conséquent interdisait toute procédure fondée sur l'état de démence.

En troisième lieu (et c'est sans doute, malgré le jargon psychiatrique, là encore signe de perplexité et d'incertitude), le rapport fut écrit dans un langage particulièrement ingrat et hermétique, tous les auditeurs s'en plaignirent.

Certes, on a toujours reproché aux psychiatres leur langage mais ne n'était pas la peine que le groupe des Experts comptât deux académiciens pour qu'il ne comprit pas qu'il parlait à des magistrats, à la presse, au public tout entier et qu'il se devait, par conséquent, d'adopter un langage pour le moins partageable. L'illustre exemple et la limpidité de BERGSON étaient pourtant là pour leur montrer que l'on peut dire les choses les plus difficiles dans le langage le plus clair.

Enfin, les Experts et l'on voit ici la patte de MAGNAN, émirent des conclusions qui firent sursauter et indignèrent les masses comme la Cour elle-même.

Nous ne disposons pas du texte original, certes, mais journalistes et témoins sont unanimes (cf textes ci-après) : les Experts concluaient à la simulation ou tout au moins à l'exagération des symptômes ; ils ne pouvaient classer DURAND dans aucun cadre nosologique connu.

Que l'on nous entende sans ambiguïté : si ce diagnostic eût été correct, nous trouverions admirable que les experts

l'expriment sans autre souci que celui de la vérité. Mais le diagnostic de simulation était absurde, contraire au bon sens, contraire à l'évolution clinique, contraire à la personnalité de DURAND et à ses intérêts même puisque s'il eût été un simulateur, il lui eût suffi de simuler un progressif retour à la raison pour être acquitté devant de nouvelles assises et pour devenir un héros national.

C'est bien ce que comprit le Conseiller HERBEAUX qui avait instruit l'affaire au nom de la Cour et qui, outré par le rapport MAGNAN, alla visiter DURAND à Sainte-Anne et déclara péremptoirement qu'il était sans le moindre doute en état de démence.

En cela se situe l'extraordinaire camouflet que nous évoquions plus haut.

Par ailleurs, les Experts déclaraient à la Cour que Jules DURAND ne se trouvait pas en état de démence lors des événements d'août et de septembre 1910.

Reste à comprendre l'opinion de MAGNAN et de ses confrères. Pour cela il faut quelque peu connaître MAGNAN et la psychiatrie française du début de notre siècle.

Nous tenterons d'y parvenir dans un chapitre suivant.

DURAND EST INTERNE

de l'HUMANITE :

" Mercredi à huit heures du matin, une personne amie de la famille, chargée de prévenir notre camarade de son départ, pénétra dans la cellule qu'il occupait à l'hôpital."

" On laissa croire à DURAND qu'il s'agissait d'une simple promenade au grand air, on lui enleva la camisole de force qu'il portait depuis quelques jours et les liens qui le tenaient aux barreaux de son lit."

" DURAND, très calme à ce moment, se laissa docilement conduire jusqu'à la voiture qui l'attendait aux grilles de l'hospice pour le conduire à la gare."

"Là nous l'attendions."

" Notre présence sembla lui donner confiance et il monta sans difficulté dans le compartiment réservé à son intention."

" Il est 9 h 30, de nombreux cheminots stationnent sur le quai et semblent très émus ; ils saluent respectueusement le père de DURAND."

" Aucune manifestation ne se produit, mais la scène est émouvante au possible."

" Pendant tout le parcours, DURAND n'a cessé de manifester un grand calme, cessant de s'entretenir avec les amis qui l'accompagnent."

" A la descente à RO IEN, DURAND semble s'étonner de se retrouver dans cette ville où il a tant souffert et il s'écrie à ce moment : " Je retourne donc à la prison ? "

" Quelques membres de la presse rouennaise et parisienne se trouvent sur le quai de la gare. On monte aussitôt en voiture et on se dirige vers Quatre-Mares qui est situé à quelques kilomètres de RO IEN.

" Par une coïncidence singulière, plusieurs de nos confrères l'ont d'ailleurs relaté, le Directeur de cet asile est précisément le Docteur LALLEMAND, qui fut chef de ce triste jury qui condamna DURAND à mort."

" Hâtons-nous cependant de dire que le Docteur LALLEMAND fut, nous dit-on, un de ceux qui préconisaient l'acquittement."

" On peut donc déduire de cette circonstance que notre camarade trouvera dans le triste lieu où l'a poussé la justice bourgeoise, les soins auxquels il a droit et que tout le prolétariat exige pour lui."

" DURAND s'est laissé conduire par un gardien dans le dortoir où il doit rester en observation aujourd'hui et sans doute demain."

" Les membres du Comité de Défense demandèrent une entrevue au Directeur auquel ils exposèrent la situation particulière dans laquelle se trouve DURAND, demandant pour lui le traitement des "payants" et prenant l'engagement de subvenir aux dépenses que cela pourra nécessiter."

" Il n'est pas douteux du reste que la Ville de HAIRE et le département de Seine-Inférieure prendront à leur charge les frais de séjour-momentané, espérons-le encore sans trop y croire - de cette lamentable victime de la Compagnie Générale Transatlantique et de la justice bourgeoise."

" J'ajouterai pour terminer que les médecins n'ont pu se prononcer encore, à l'heure où je vous télégraphie."

" Le citoyen DESCHERDEER avec beaucoup de précision montre comment l'accusation était échauffée et quelle était sa fragilité. Il s'élève contre le juge d'instruction M. VERNIS, qui ne balança pas une minute pour lancer contre DURAND un mandat d'arrêt."

" Le conférencier fait ensuite un triste tableau de l'état actuel de DURAND. Il rappelle comment le père de DURAND vint le supplier de faire tout son possible pour faire interner son fils qui ne jouissait plus de ses facultés mentales et qui avait tout brisé à la maison, et comment à la suite de la décision prise par plusieurs docteurs, on avait été obligé de le conduire hier à l'asile d'aliénés de Quatre-Ares."

" Le Comité de Défense ajoute-t-il, a fait tout le nécessaire pour que DURAND soit bien soigné. Il fait un pressant appel au coeur, au sentiment de pitié de tous pour soutenir l'oeuvre entreprise par le Comité de Défense. Cessera la juste punition des coupables et le châtement de ceux qui ont meurtri ce brave garçon."

UN MIEUX SENSIBLE S'EST MANIFESTE

DANS L'ETAT DE SANTE DE DURAND

" C'est certainement avec plaisir que tous nos amis apprendront cette bonne nouvelle. Mercredi le père de DURAND et le citoyen WISIN, secrétaire du Comité de Défense se sont rendus à l'asile de Quatre-Mares où ils ont été mis en présence de DURAND parfaitement calme."

"Mais laissons parler WISIN qui a bien voulu nous donner les quelques renseignements ci-dessous."

"Très aimablement, le Directeur-médecin nous reçoit."

"- Votre fils, dit-il au père DURAND est moins agité, il mange mieux et consent à garder des effets. Malheureusement, il est toujours très troublé dans ses propos et je prévois que son complet rétablissement sera long."

"Le médecin nous satisfait immédiatement lorsque nous lui exprimons le désir de voir le malade, DURAND est introduit dans le cabinet du Directeur où nous l'attendons, doucement il pleure en embrassant son père, comme un enfant."

"La douleur de celui-ci est navrante."

"Le médecin nous invite à faire une promenade dans l'immense parc de l'asile. DURAND qu'accompagne un gardien y consent, et pendant près d'une heure nous causons en cheminant à travers ce site enchanteur où seulement de temps à autre notre quiétude est troublée par des cris et des chants que la solitude rend plus sinistres encore."

" En nous quittant le médecin-chef nous promet que les soins les plus attentifs lui seront donnés et que le mieux que nous constatons ira en s'accroissant."

PRO . 6-5-11

L'ETAT DE SANTE DE DURAND

SON TRANSFERT A PARIS

" Nous avons de mauvaises nouvelles de l'état de santé de Jules DURAND . "

" Son père est allé lui rendre visite jeudi dernier, à l'asile de Quatre-Mares, il était accompagné des membres du Comité de Défense qui avaient été entendus dans la même journée au Palais de Justice de ROUEN, par M. LE COMTE . "

" Les visiteurs avaient été prévenus que l'état de santé de Jules DURAND s'était aggravé et en effet, ils ont pu constater que le malheureux a singulièrement changé ces derniers temps . "

" Ils ont été informés à l'asile qu'il était question de transférer prochainement Jules DURAND à PARIS, à l'asile Sainte-Anne . C'est par ordre du Ministre de la Justice que ce transfert aurait été décidé . "

" On juge en haut lieu qu'il est nécessaire de conduire Jules DURAND à PARIS pour le faire examiner par des médecins aliénistes . Cette explication paraîtra étrange à tous ceux qui savent que maintes fois déjà le pauvre garçon a été examiné par des savants réputés . "

" Nous ne retenons pour l'instant que l'appréciation de DURAND père, que nous avons pu voir, et dont la tristesse fait vraiment pitié . "

" A ROUEN, nous dit-il, il nous était encore possible d'aller rendre visite à notre fils, les frais de voyage ne sont pas trop importants et j'obtiens

" quelquefois à la mairie mon parcours gratuit. Mais à PARIS pourrons-nous aller le voir et pourquoi, oui pourquoi le mène-t-on là-bas ? "

" Le Comité de Défense, toujours attentif aux moindres incidents de l'affaire saura bientôt à quoi s'en tenir. "

PRO . 1 2-8-11

JULES DURAND TRANSFERE A SAINTE-ANNE

" DURAND a été avisé par la direction de l'asile de Quatre-Mares, que son fils sera transféré, aujourd'hui samedi, à l'asile de Sainte-Anne à PARIS."

" On explique cette mesure, en haut lieu, par la nécessité qu'il y aurait de soumettre Jules DURAND à l'examen de médecins experts. Nous dirons bientôt ce qu'il convient de penser de cette explication. "

" HENRIOT est parti ce matin à ROUEN et accompagnera l'ex-secrétaire des ouvriers charbonniers jusqu'à l'asile ; le père DURAND et un membre du Comité de Défense sont également partis ce matin."

PRO . du 16-11-11

L'ODYSSEE D'UNE VICTIME

DURAND A SAINTE-ANNE

UNE VISION DOULOUREUSE

" Les ravageurs de la Transatlantique avaient dit qu'ils auraient sa peau. Hélas ! Ils sont bien près d'avoir pu tenir leur détestable promesse ! "

" Nous l'avons vu le malheureux DURAND, comme un loque tragique au milieu des voyageurs, à la Gare Saint-Lazare. Nous étions seuls à l'y attendre, seuls pour l'aider à parcourir sa nouvelle étape douloureuse. Serait-ce que beaucoup ont déjà oublié...? "

L'ARRIVEE

" A l'asile Quatre-Aares, à ROUEN, où jusqu'ici il était soigné, on l'avait vêtu avec des vêtements de fortune, une méchante jaquette élimée, des pantalons trop courts et pitoyables. Lamentables frusques étriquées et dans lesquelles, pourtant DURAND, semblait flotter."

" Il y voit à peine et son visage amaigri, exsangue presque, se cache derrière de grosses lunettes bleues. Car une affection des yeux s'est ajoutée à ses maux, à sa démence. Chaque jour fait une nouvelle ruine. "

" C'est ainsi qu'à dix heures, hier matin, il nous apparut, tout roidi, les poings crispés, avec une allure d'automate. Deux infirmiers le guidaient, deux "gardiens" car, depuis sa grâce, depuis que la

" prison s'est enfin ouverte devant lui, notre pauvre camarade n'a fait que changer de geôliers. Il est heureux tout de même, que ceux là tout au long de son voyage, lui aient manifesté une humanité attendrie. "

" Non que nous doutions de la conscience professionnelle des médecins auxquels la vie de DIRAND est maintenant confiée. Mais enfin on s'est bien mal expliqué en haut lieu sur les causes du transfert. "

" DIRAND innocent, devenu fou parce que condamné à mort, cela crée à certaines consciences des responsabilités bien lourdes. Il y a là un cauchemar à dissiper ; mais on ne le peut que si l'on démontre que DIRAND était fou AVANT, tout au moins qu'il avait des prédispositions graves à la folie. Aussi scrute-t-on à la loupe toute son ascendance. Les médecins de ROUEN n'ont rien trouvé ? Peut-être estime-t-on que ceux de PARIS seront plus savants ? "

" Attendons. "

" Dans son cabanon, DIRAND est plus séparé de nous que dans sa prison même ; il n'a presque plus de vie. Voilà l'exemple que les capitalistes voulaient donner ! Voilà ce qu'ils font de ce qui se rebelle ! "

" Mais nous contre toute espérance, nous voulons espérer ! "

SCOLOVERT.

HENRIOT.

A SAINTE-ANNE

" D IRAND a montré tout le temps, une docilité passive ; la démence, pourtant est hâtive à s'inquiéter des moindres changements . C'est qu'on lui a conté une histoire : on lui a dit qu'on l'amène à PARIS pour son affection des yeux . Il s'en est réjoui et à deux ou trois reprises, quand l'auto filait à travers Paris, il a retrouvé l'esprit de faire des réflexions plaisantes . "

" Son père était avec lui et le pauvre homme nous a dit sa peine encore accrue . Comment voir son "fieu" maintenant, car le voyage est cher du HAIRE à PARIS ? et la mère aussi sera plus isolée d'être davantage séparée de son petit . "

" Ce nouveau chagrin s'ajoutera à leur misère . Car le père de D IRAND n'a plus de travail . Un patron féroce, HENRIOT, qui voulait amener le fils à trahir la cause ouvrière s'est vengé sur le père et la municipalité qui avait promis un petit emploi ne l'a pas accordé . Espérons que de braves gens mettront de l'allègement à cette peine ... "

" Nous voici à Sainte- Anne . "

" Tout de suite D IRAND est séparé de nous . Son père seul est admis auprès du docteur . Déjà des ordres supérieurs avaient interdits à HENRIOT l'accès du wagon où voyageait D IRAND . La nécessité du mystère n'apparaît pourtant pas . Enfin ! "

" Plus tard, nous avons été reçus par le Docteur JOLIER . Il nous a dit ne pas vouloir s'inquiéter de la situation sociale de D IRAND, ne rien vouloir connaître de ses aventures judiciaires : " j'ai affaire à un malade . Je ne veux voir que cela . soyez assuré qu'il sera ici pour le mieux ... "

" Cette assurance nous fut renouvelée par un très aimable fonctionnaire de l'administration. Cette insistance donne à penser qu'il y a comme un mot d'ordre. "

L'AFFAIRE DURAND

ENCORE UNE INFAMIE

ENCORE DES MENSONGES

" Des bruits étranges circulent : de renseignements qui nous parviennent de l'Asile Ste-Anne et de source sûre, les trois spécialistes chargés du rapport sur l'état mental de Jules DURAND concluraient que celui-ci est un simulateur. "

" Nous savons à quoi nous en tenir sur la science des médecins légistes ; leurs conclusions dans des procès retentissants ont plutôt obscurci les débats que de les éclairer. "

" Pour DURAND, la chose passera comme une lettre à la poste, si nous n'exigeons pas immédiatement une contre-expertise. "

" DURAND simulateur : vraiment c'est à croire que les aliénistes seraient plutôt des aliénés ? "

" Et combien de temps leur a été nécessaire pour conclure ? 16 mois ? et pendant 16 mois DURAND aurait joué cette comédie qui est au-dessus de tout effort humain ? "

" Infortuné DIRAND, te voilà admis au temple des Dieux. Seize longs mois, jours et nuits, cet homme dont les yeux sont éteints et les membres brisés par la surexcitation continuelle aurait simulé ! "

" DIRAND simulateur ! Vraiment c'est un rien les charges qui pèsent contre certains agents de la Compagnie Transatlantique ! "

" Vous n'avez pas réussi à le tuer, pas plus qu'à l'envoyer au bagne, vous trouvez l'infamie de la dernière heure; vous voulez le déshonorer... Cette fois encore vous ne réussirez pas, car nous savons à qui nous avons affaire et nous veillerons. "

H. VOISIN du comité de défense

PRO. 1 3-7-1 2

CHAPITRE VI bis

REFLEXIONS SUR MAGNAN

ET

SUR L'ETAT

DE LA PSYCHIATRIE FRANCAISE

AU DEBUT DU SIECLE

Malgré une oeuvre considérable et besogneuse produite au cours d'un demi-siècle de labeur acharné, MAGNAN fut resté un inconnu pour la postérité s'il n'avait succombé à la tentation de la Doctrine et des Idées dans la seconde partie de sa carrière.

Après tant d'autres, il voulut donner une structure ou du moins un sens à la psychiatrie, la soumettre à un ordre digne des autres disciplines et en éclairer les mystères à la lumière de la science.

Cette tentative eut un succès foudroyant et perpétua le nom de MAGNAN jusqu'à nos jours en l'associant pour très longtemps encore, on peut le présumer, à une notion qui sans cesse renaît de ses cendres, celle de dégénérescence.

Au nom de dégénérescence, MAGNAN réinventa un vaste système descriptif et explicatif de la folie sous les noms de "FOLIE des HEREDITAIRES", "FOLIE des DEGENERES" ou, mieux (c'est le titre qu'il donne à son grand oeuvre dans son propre exposé de ses titres et travaux) : "LES HEREDITAIRES DEGENERES".

Beaucoup d'autres avant lui avaient invoqué et l'hérédité et la dégénérescence, il s'agit d'une tentation éternelle ; au sommet de sa gloire et du triomphe des monomanies, ESQUIROL lui-même s'était laissé séduire quelque peu mais il revient à MOREL (1809-1873) d'avoir véritablement systématisé un type de folie héréditaire et d'en avoir décrit les nombreux stigmates physiques, morphologiques et psychiques.

Hélas ! MOREL qui décelait la dégénérescence à la forme d'une oreille ou d'une voûte palatine "vint, malheureusement, plus tard", selon l'expression de MAGNAN" mutiler de sa propre

main cette oeuvre considérable." (1)

Que l'on se rassure, MAGNAN la reconstruisit et la perfectionna au point d'en faire un dogme qui régna longtemps en France et à l'étranger et dont il n'est pas sûr que des résurgences ne soient toujours prêtes à se manifester.

Les esprits de l'époque étaient tout disposés à adhérer à ce dogme sous l'influence d'un exemple incomparable et en quelque sorte parfait, celui de la Paralyse Générale, folie organique née d'un germe pathogène, donnant des lésions visibles au microscope et, par-dessus le marché, honteuse.

Le génie de MAGNAN fut d'associer un principe d'ordre général, en fait une hypothèse philosophique douée d'un grand pouvoir de séduction, à la méthode scientifique ou, plus précisément, anatomo-clinique telle que le plus grand médecin français de tous les temps LAENNEC l'avait inventée et que lui-même et ses illustres successeurs avaient développée avec la plus extrême rigueur à la conquête de la médecine moderne.

Mais si le scalpel et le microscope pouvaient efficacement servir MAGNAN dans ses études sur la Paralyse Générale, ils ne lui étaient d'aucune utilité à l'égard du délire des dégénérés. Or, MAGNAN fit comme si ces dégénérés portaient des lésions cérébro-spinales qui expliquaient leur état ; il en fit la description, en construisit la physiologie et crut prouver la folie héréditaire par ce qui était, en fin de compte, une pure construction de l'esprit sans support scientifique, comme le montre le texte suivant emprunté à SERIEUX : *"Que de troubles singuliers expliquait le déséquilibre, l'émancipation des différents centres de l'axe*

(1) Non pas comme on se convertit devant l'évidence d'une erreur mais en démembrant de façon sacrilège la folie des dégénérés par l'invention d'un syndrome parfaitement fantasmatique. le "délire émotif" formé d'impulsion et d'obsessions et dépendant du système sympathique ganglionnaire.

cérébro-spinal, chacun d'eux pouvant entrer en fonction d'une façon isolée et indépendamment de tous les autres" !

"La folie des dégénérés, (écrit MAGNAN), intéresse le physiologiste qui, observant cliniquement ces derniers, peut les voir se disséquer en quelque sorte eux-mêmes, et observer le fonctionnement isolé de tous leurs centres nerveux".

Ces centres imaginaires expliquaient tout. Il faut voir comme MAGNAN en parle en tant que réalités scientifiquement définies alors qu'ils n'étaient que les esprits animaux de Monsieur DESCARTES. Pêché de présomption, péché d'orgueil et de vanité ; un siècle après MAGNAN, il est certain qu'une anatomo-physiologie du cerveau réellement opérationnelle n'est pas encore au point malgré la cybernétique, malgré les modèles de plus en plus pertinents que fournit l'informatique, malgré la biochimie des synapses et des neuro-médiateurs.

Ainsi, MAGNAN, saisi par la passion de la nosologie, s'engageait dans le cercle vicieux de prouver la cause par l'effet et l'effet par la cause : l'Anatomo-pathologie était censée prouver la dégénérescence mais c'était celle-ci qui avait provoqué, en tant que conception doctrinale, tout un schéma pseudo-scientifique de justification qui ne devait sa pertinence qu'au langage des savants, au prestige de MAGNAN et, encore une fois, à l'évidence si souvent rencontrée dans les esprits que la folie et l'hérédité sont intimement liées comme sont liées la folie et une tare profonde, la dégénérescence.

SERIEUX nous explique tout cela avec dévotion dans l'ouvrage qu'il a consacré à son maître (V. MAGNAN, sa vie et son oeuvre - 1835-1916).

Qu'est-ce que la dégénérescence ? Pour MAGNAN, qui ne fait pas ici rendre au mot tout ce qu'il a de péjoratif et de terrible :

"c'est l'état pathologique de l'être qui, comparativement à ses géniteurs, est constitutionnellement amoindri dans sa résistance psycho-physique et ne réalise qu'incomplètement les conditions biologiques de la lutte héréditaire pour la vie."

Mais ce mal, cette peste insidieuse, cette corruption aux sources même de la vie, ce péché originel, quelles en sont les causes ? Sont-elles génétiques, embryologiques, obstétricales, toxiques ? Est-ce la main de Dieu qui frappe ou l'absinthe ou la vérole ? Pour MAGNAN, c'est tout cela à la fois :

"Il faut comprendre parmi ces causes les maladies du fœtus, les accidents de la grossesse et de l'accouchement susceptibles d'altérer la vitalité de l'enfant."

"Plus tard, ce sont les maladies aiguës, infectieuses de la première enfance : variole, scarlatine, etc ... surtout celles qui s'accompagnent de phénomènes cérébraux ou médullaires. Ce sont, d'une manière générale, toutes les affections médicales ou chirurgicales (traumatismes crâniens, etc ...) qui troublent l'organisme d'une façon assez profonde pour frapper les sujets d'un arrêt de développement irrémédiable."

"A côté de ces causes que nous qualifierons d'aiguës, il faut en noter d'autres qui, pour agir plus lentement, moins brutalement, n'en produisent pas moins un état de dégénérescence très accentué, plus accentué même que les causes aiguës, en ce sens que cet état devient souvent constitutionnel, fait grave au point de vue de la descendance qui se trouve, à son tour, presque fatalement frappée. Dans le

nombre nous citerons la misère physiologique, l'alimentation défectueuse du premier âge, les mauvais traitements de toute nature et, dans l'ordre dans causes morales, l'éducation mal dirigée."

"Plus tard, dans l'adolescence et surtout dans l'âge mûr, l'homme rencontre à chaque pas, en dehors des accidents pathologiques précités, des causes multiples de déchéance organo-psychique, causes inhérentes à l'état social lui-même : facteurs collectifs tels que les disettes, les famines, etc ..., facteurs individuels tels que les professions insalubres, les intoxications (alcoolisme, morphinisme, etc ...). Ici les causes n'agissent plus seulement en produisant des dégénérescences individuelles ; nous touchons du doigt les premiers termes des séries de dégénérescence qui vont trouver dans l'hérédité leur plus sûr mode de propagation et d'aggravation."

Ainsi, dans la production de ces états morbides que l'on a qualifiés de dégénérescence, deux ordres de facteurs principaux interviennent : 1°) les influences héréditaires, autant de tarés que l'homme peut apporter en naissant - 2°) les influences acquises par l'homme dans le cours de sa vie.

Malgré les concessions philosophiques que contient le texte précédent qui concède à la vie vécue le pouvoir de dégénérescence, celle-ci, affirme MAGNAN, se constitue presque toujours avant la naissance et c'est pourquoi elle peut être dite (par un abus de langage) héréditaire. Seules, quelques rares maladies de la petite enfance peuvent la provoquer à la rigueur mais c'est bien l'hérédité qui en est le véhicule essentiel et, dogme fondamental, qui en constitue "LA CAUSE DES CAUSES".

Il en résulte logiquement que le rôle de l'éducation est nul dans la dégénérescence, MAGNAN n'hésite pas à aller jusqu'au bout de la doctrine en le proclamant sans ambiguïté :

"Dès la naissance, les héréditaires offrent des stigmates physiques et, avec les premières manifestations intellectuelles dès l'âge de quatre ou cinq ans, avant toute influence de l'éducation, on voit se dessiner les stigmates psychiques qui les font reconnaître."

Les dégénérés sont répartis pour MAGNAN en quatre classes selon le développement de l'intelligence : l'idiotie, l'imbécilité, la débilité mentale et le déséquilibre psychique. Et que l'on ne croie pas que le dégénéré supérieur n'ait rien à voir avec l'idiot : tous ont en commun un fond spécial, la déséquilibration mentale.

Une anatomo-pathologie purement imaginaire permet d'expliquer que, par une transition insensible des lésions et des troubles des associations, le dégénéré supérieur, éventuellement "génie partiel" ou "métis intellectuel (MOREAU de TOURS) soit de la même famille que l'idiot.

"Les dégénérés, (écrit MAGNAN), constituent une grande famille pathologique nettement définie, à caractères propres qui la distinguent de toutes les autres espèces morbides. De même que, dans la paralysie générale, nous avons trouvé comme fond une démence généralisée tout à fait remarquable, de même chez les dégénérés tous les symptômes psychiques reposent sur un fond spécial, la déséquilibration mentale."

"Cette déséquilibration, (explique SERIEUX), a pour cause un arrêt de développement ou un fonctionnement désharmonique, des divers centres corticaux, d'où des troubles divers de l'intel-

ligence, de la sensibilité, de la volonté. Ces troubles, par leurs combinaisons multiples, donnent lieu aux types cliniques variés de dégénérescence dont MAGNAN a donné la formule. C'est parmi ces anormaux psychiques constitutionnels que se recrutent, non seulement un grand nombre de délirants, les obsédés, les impulsifs, les aboutiques, mais encore les inadaptés au milieu social, les délinquants et les criminels, les fanatiques, les fous lucides et malfaisants, enfin certaines personnalités brillantes, mais foncièrement déséquilibrées (1)."

MAGNAN avait donc trouvé son cheval de Troie, une anatomo-pathologie héritée de la PG pour donner droit de Cité à la dégénérescence et pour faire d'une importante partie de la psychiatrie un chapitre de la tératologie. L'ascète de Sainte-Anne ne tenta pas cependant le passage à la limite qui eut été de soumettre toute la psychiatrie au joug de la dégénérescence. Il revenait à KRAEPELIN de devenir le législateur du Parnasse en psychiatrie classique, à FREUD de découvrir un nouveau monde.

Au nom de quels critères, de quelles intuitions, MAGNAN composa-t-il la mosaïque hétéroclite (2) qui est censée appartenir à la Folie des Dégénérés ? Au nom de son expérience, peut-être, qui était immense puisqu'on peut dire que tous les fous de PARIS passèrent pendant des dizaines d'années par son Service d'admissions. Mais, chez MAGNAN, le théoricien était fort loin de valoir l'incomparable clinicien qu'il fut certainement : Sans doute se servait-il encore des critères de MOREL pour déceler les dégénérés.

. / .

(1) cf note sur MAGNAN et ZOLA in fine - Citation n° 10

(2) citée in fine - Citation n° 11

EN ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE, EN MEDECINE LEGALE, nous écrit SERIEUX, véritablement digne de son patronyme, l'oeuvre de MAGNAN présente un intérêt considérable. MAGNAN oppose à la thèse du criminel-né de LOMBROSO l'inévitable dégénérescence qui lui ressemble comme une soeur.

Il jette dans cette querelle scolastique le poids de l'anatomo-Clinique et dit à LOMBROSO pourquoi sa fille est muette car l'on est vraiment chez MOLIERE quand on lit :

"Le crime est surtout le produit d'états pathologiques, de dégénérescences mentales ; il n'est point le rappel d'états ancestraux, ni la survivance d'états infantiles."

Comparant les premières années de l'enfant bien pondéré à l'enfance des dégénérés délinquants ou criminels, MAGNAN prouve que, dans toute l'histoire biopathologique de ces derniers, se révèlent malgré les apparences de la raison, les traces de tares cérébrales. Ces sujets à prédisposition native aux délits et aux crimes ne sont pas des êtres normaux, mais des dégénérés :

"Tantôt, en effet, les centres modérateurs sont impuissants à réprimer des appétits et des instincts suscités maladivement par des centres en état d'érêthisme ; tantôt, au contraire, les centres modérateurs, déséquilibrés eux-mêmes, n'apportent plus la pondération habituelle qui règle, à l'état normal, les phénomènes instinctifs. Chez le criminel dégénéré, ces centres modérateurs sont à peine représentés ; il n'y a plus lutte, et des impulsions, même faibles, l'entraînent sans que la région antérieure proteste ; c'est le règne, sans contrepois, des instincts."

C'est un tel homme qui examine Jules DURAND, c'est une telle doctrine qui s'applique au syndicaliste. Comment celui-ci ne serait-il pas un dégénéré ? Toute sa situation sociale et toute son histoire le prouvent. Mais la dégénérescence comporte d'infinies variations puisqu'elle s'exprime par le déséquilibre mental. Et il ne s'agit plus de spéculations, il faut répondre à la Haute-Cour en termes précis et articuler une prévision, un diagnostic, un pronostic qui ne soient pas rapidement ridiculisés par les faits.

Or, MAGNAN était un expert dans tous les sens du terme, un expert très écouté des magistrats, comme le dit SERIEUX, toujours fidèle :

"Le soin scrupuleux avec lequel il étudiait les dossiers et poursuivait l'examen biopathologique complet du sujet, l'habileté avec laquelle il observait les prévenus, la netteté et l'indépendance avec laquelle il rédigeait ses conclusions lui firent confier les affaires médico-légales les plus importantes (1) ."

MAGNAN a étudié les impulsions à l'homicide, au vol, à l'incendie, ainsi que les obsessions sexuelles et mis en relief leur irrésistibilité dans son rapport sur : *"l'obsession criminelle morbide ."*

MAGNAN était aussi un grand spécialiste de la simulation de la folie et il n'est pas étonnant que ce fut sa conclusion devant le syndrome atypique qui constituait la folie de Jules DURAND. Cher Jules, combien j'eusse aimé que vous *"tombiez"* sur un vrai psychiatre amoureux de son art, amoureux de l'humanité et non sur le fanatique de Sainte-Anne.

. / .

(1) Par exemple un rapport célèbre sur l'état mental de la Princesse de SAXE-COBOURG et GOTHA curieusement publié par l'Echo de PARIS du 27 Mai 1905.

ESQUIROL vous eut aimé et compris mais il était mort depuis trois quarts de siècle et MAGNAN - cf "*Les Dégénérés*" - (en collaboration avec LEGRAIN en 1895) s'appliquait fort logiquement à détruire l'oeuvre d'ESQUIROL, véritable mosaïque de monomanies. MAGNAN avait raison de tenter une synthèse dont la psychiatrie moderne aurait pu naître si cette synthèse passionnelle n'eut été un affreux barbarisme intellectuel, mariant les plus vieilles intuitions de l'humanité (la dégénérescence, l'hérédité) à une pseudo-science du système nerveux central. Avec ESQUIROL on était au moins dans le vécu de la folie, avec MAGNAN dans un organicisme implacable, alors qu'à VIENNE, comme dit GENTIS, un original écrivait : "*La Science des Rêves*" et "*Les Trois Essais sur la Sexualité*". Et alors qu'en psychiatrie classique, nous l'avons dit, la partie était jouée et gagnée par l'illustre KRAEPELIN que ne citent jamais ni MAGNAN ni SERIEUX, tandis que REGIS dans son manuel passionnant se déclare très honoré (édition de 1909) d'être comparé à lui par un auteur américain, William Mc DONALD.

MAGNAN, fut-il donc une sorte de SAVONAROLE de la psychiatrie dont la FLORENCE eut été le formidable et terrifiant Service d'Admission de Sainte-Anne ? Tout au contraire, SERIEUX nous le dépeint comme un bourreau de travail au Service des aliénés, comme un patron incomparable dans la rigueur et, cependant, bon et compatissant.

MAGNAN, sans doute, a montré ces grandes vertus dans le don absolu qu'il fit à la psychiatrie. Ne porte-il pas la gloire d'avoir prohibé la camisole de force dans son Service et d'avoir lutté pour sa suppression. Ce n'est pas lui qui inventa le "*non-restreint*" mais il y adhéra d'un coeur sincère.

Cependant, la théorie de la dégénérescence portait en soi une ségrégation, une fatalité et un racisme qui détruisent radicalement en MAGNAN l'image du héros qu'il eut pu devenir.

Au cours de la Grande Guerre, MAGNAN se révéla un grand patriote et stigmatisa la barbarie allemande.

Pauvre MAGNAN, pieusement égaré dans ses théories porteuses de mort et qui feront un demi-siècle plus tard les délices des théoriciens nazis et de leurs philosophes comme ROSENBERG le fut, et comme tous les utopistes le furent aussi car il n'est pas d'utopie sans totalitarisme !

Mais la guerre des idées est éternelle et suscite parmi nous, chez certains psychiatres même , la survie de la dégénérescence en tant que moteur suprême de la folie et d'une hérédité que MAGNAN appelle "*rayonnante*". On ne saurait mieux dire qu'on la révère et qu'on l'adore. Hérédité, dégénérescence, qui dira combien de crimes on commettra encore en votre nom ?

CHAPITRE VII

DURAND

EN

CASSATION

Un premier pourvoi en Cassation, rappelons-le, articulé par Maître COTY, avait été rejeté très peu de temps après la condamnation à mort de DURAND, le 22 Décembre 1910, aucun vice de forme n'ayant pu être relevé dans le déroulement du Procès.

On sait que, sous l'impulsion du député et avocat, Paul MEUNIER, une action en révision put être reprise sur la base de faits nouveaux (rétractation de témoins à charge et surtout du principal LEPRETRE), ce qui permit à la Haute-Cour de déclarer recevable le pourvoi de Jules DURAND (1).

Le procès était donc relancé et n'aurait pas manqué d'innocenter le syndicaliste si celui-ci n'avait pas sombré dans la folie alors qu'il était encore en prison. Il s'en suivit la libération du condamné le 16 Février 1911 puis son internement à Quatre-Mares.

La situation juridique du malade incapable d'exprimer son innocence était inextricable. C'est bien pourquoi la Cour Suprême décréta une expertise dont nous avons parlé.

Cette expertise lui ayant été enfin remise, la Cour va pouvoir siéger et rendre un arrêt qui, ne l'oublions pas, ne saurait porter sur le fond.

°
° °

(1) quelles que fussent les influences du Pouvoir dans cette décision.

DURAND EN CASSATION

MAUVAISE IMPRESSION D'AUDIENCE

NOUS NE MARCHERONS PAS

" Trois bourriques médicales ont examiné DURAND. Ces trois bourriques après avoir dressé leurs oreilles, ont conclu que DURAND semblait guéri et voulait faire croire à sa folie. "

" Tas de com... pagnons ! "

" Cela n'est pas rassurant pour votre mentalité ; en effet lorsque DURAND quittera son cabanon, on pourra vous y mettre. "

" Fort heureusement M. HERBEAUX qui n'est pas une bourrique médicale put juger lui-même de l'état mental de DURAND comme j'ai pu en juger moi-même comme ont pu en juger tous ceux qui l'on vu : DURAND est incapable de commettre un attentat à la pudeur comme Aristide BRIAND. "

" C'est une chose bien établie mais NOUS NE MARCHERONS PAS pour cette révision bâtarde qui consiste à la faire lorsque DURAND sera mort. "

" Allons, Aristide, engage tes domestiques à un peu plus de pudeur. "

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

" Nous venons de vivre quelques heures d'émotion intense. "

I " Commencée à 2 h 1/2, la première audience s'est terminée à 5 h 1/2. "

" A l'appel de l'affaire, M. HERBEAUX annonce que Mme DONGE veut intervenir aux débats et demande le renvoi. La cour donne acte à Mme DONGE de son intervention, mais en raison de ce qu'elle ne s'était pas portée partie civile à ROUEN, on refuse de renvoyer l'affaire. "

" Nous entendons ensuite durant trois longues heures la lecture du rapport de M. HERBEAUX. "

" Le rapport est très clair et très impartial. Il tend en faveur de la révision, c'est à dire qu'il trouve que les faits nouveaux sont suffisamment caractérisés pour justifier notre demande. "

" Cependant, il y a un écueil grave selon le rapporteur et nous voyons là ce que nous redoutions : un suprême mouvement. "

" Les médecins aliénistes, dans leur rapport, un rapport abracadabrant, estiment que DIRAND est trop intelligent pour être fou, mais qu'il est néanmoins fou tout en exagérant sa folie. "

" Comprenne qui pourra. Cela sert toutefois au Docteur MAIGNAN, l'auteur de ce rapport digne plutôt d'un aliéné que d'un aliéniste pour dire qu'avant peu DIRAND recouvrera peut-être la raison. "

" Et M. HERBEAUX termine en estimant qu'un sursis serait nécessaire au jugement. On invoque ce fait que DIRAND pourra être plus tard mieux en état de se défendre. "

" Ce qui équivaut à dire qu'on jugera lorsque DURAND sera guéri. Et que s'il ne guérit pas, on ne jugera pas. S'il meurt, il n'y aura de même plus possibilité de jugement. "

" M. Paul MEUNIER est indigné des procédés des médecins aliénistes. Le NORMAND nous assure qu'il ne désespère pas malgré tout d'obtenir un arrêt de révision. "

(par dépêche)

" L'avocat général termine à 2 heures de l'après midi. Il se montra favorable envers DURAND et conclut à la cassation. "

II - L'état mental de DURAND

" De l'enquête de M. HERBEAUX, il résulte que Jules DURAND, avant le procès, ne montra pas la moindre apparence d'un trouble mental quelconque. Sa santé s'est trouvée ébranlée peu de temps après sa condamnation et dès les premiers jours qui suivirent le verdict, il manifesta des troubles inquiétants qui s'aggravèrent par la suite. "

" Rendu à la liberté, il fut, peu de semaines plus tard, sur l'avis du médecin, interné à l'Asile départemental de Quatre-Mares, près de ROUEN, et de là transféré à l'asile Sainte-Anne, à PARIS où il est encore en traitement et où il a été longuement étudié par trois médecins aliénistes commis officiellement pour établir un rapport sur son état de santé. Les trois spécialistes - car se sont, paraît-il des spécialistes - se nomment MAGNAN, DUPRE et LALION. Après onze mois d'observation, ils ont soumis à la Cour le résultat de leur expertise et M. HERBEAUX en donne lecture. "

UN MONUMENT DE SOTTISES

" Après le sérieux, le comique. Le rapporteur nous fait entendre une élucubration, longue, fastidieuse, où l'incohérence et le grotesque éclatent à chaque phrase. "

" Tous ceux qui ont entendu cette lecture ont ressenti une impression pénible. Il ne convenait pas en effet dans des circonstances aussi graves, de faire de l'esprit aux dépens de ce pauvre DURAND. C'est pourtant à quoi se sont efforcés les experts, lorsqu'ils n'ont qu'une excuse : c'est qu'ils passent une partie de leur existence parmi les fous et que peut-être la folie est contagieuse..."

" Suivant M. MAGNAN et consorts, DURAND est fou sans toutefois l'être, mais tout en étant privé en partie de sa raison. Sa folie n'est pas une folie "classique", selon le genre de folies cataloguées par nos savants experts. De là à conclure que DURAND est un simulateur, il n'y a qu'un pas que nos MAGNAN franchissent avec une légèreté adéquate à leur état d'esprit. Ce serait amusant si ce n'était profondément triste. "

" On perçoit que M. HERBEAUX éprouve une certaine gêne à lire ces pages grotesques. Il nous rassure toutefois en nous disant qu'il a tenu à rendre lui-même visite au pauvre DURAND et ses constatations personnelles n'ont été hélas ! que trop probantes ! "

III - Conclusion

" En terminant son rapport qui, nous ne saurions trop le dire, est un exposé clair et substantiel de toute l'affaire, M. HERBEAUX résume les faits, il

" établit que les témoins chargent ceux dont les dires furent les plus accablants pour DIRAND, n'assistaient même pas aux réunions de grève, que la misère a pu déterminer chez d'aucuns certaines faiblesses, mais que ces témoignages ne sauraient être retenus. Il conclut en exprimant sa conviction de l'innocence de DIRAND et à la nécessité de nouveaux débats oraux. "

" Toutefois, tenant compte des conclusions subsidiaires déposées par le MORARD, il demande à la Cour, au cas où elle ne voudrait pas prononcer la cassation de l'arrêt de RO LIEN de surseoir à son jugement jusqu'au jour où DIRAND, guéri pourra lui-même se défendre. "

" Inutile de dire que le rapport de M. HERBEAUX a produit une impression profonde. On se demande néanmoins avec une certaine inquiétude si la Cour tenant compte du rapport des experts qui estiment que DIRAND n'est pas, ou presque pas malade ne va pas remettre son jugement à une date ultérieure. "

" Ces craintes, heureusement devaient se dissiper le lendemain. "

UNE VISITE A DURAND A SAINTE-ANNE

" UN DE NOS COLLABORATEURS QUI A RENDU VISITE DIMANCHE A DURAND A SAINTE-ANNE, NOUS ADRESSE LA LETTRE SUIVANTE QUI INTERESSERA CERTAINEMENT TOUS NOS LECTEURS "

" Mon cher HENRIOT,

" Depuis le départ du père de DURAND, je suis retourné à SAINTE-ANNE rendre visite à ce dernier, et j'ai pu rester près de notre pauvre camarade pendant les deux heures que dure la visite du dimanche. Je lui ai trouvé très bonne mine. "

" Dès qu'il m'a aperçu, il s'est avancé vers moi, la main tendue ; "comme c'est gentil d'être venu me voir" me dit-il. "

"- Tu me reconnais donc ? crus-je devoir lui faire observer. - Parbleu, me répondit-il, il n'y a pas si longtemps que je ne t'ai vu. "

" Et comme je parus sceptique, il ajouta "- la dernière fois, c'était dans le train qui nous emmenait vers LE HAVRE, je sortais de la prison de ROUEN. C'était vrai, mais il oubliait que je lui avait causé à son entrée à Sainte-Anne, quoiqu'il eut affirmé me reconnaître à ce moment, ce qui ne devait pas être. Je dois dire qu'il avait alors mal aux yeux et ne me paraissait pas voir ce qu'il avait devant lui. "

" Dimanche c'est sans hésitation qu'il prononça mon nom. Et il parut si heureux de pouvoir converser avec moi, que l'infirmier s'éloigna pour ne pas trop l'intimider. "

" DURAND est toujours resté aussi méfiant : le moindre bruit fait autour de lui le fait se retourner brusquement, il voit partout des mouchards qui le surveillent. Aussi se sent-il tout aise de voir s'éloigner son infirmier. Et tout de suite il entame la conversation. "

" Voyons, où en sommes nous avec ce procès ? Etes-vous armés pour me défendre ? Les avocats sont-ils à la hauteur de leur tâche ? Connaissez-vous toutes les pièces du procès ? "

" DURAND débite cela rapidement, les yeux brillants, on voit qu'il est obsédé par le procès qu'on ne veut pas terminer et que la Cour de Cassation fait traîner en longueur. On ne sait que trop pour quelle fin. "

" Pensez-vous qu'on reconnaîtra mon innocence, enfin ? "

" Je crois avoir en face de moi un homme qui a toute sa raison, tellement ce débit paraît lucide. Hélas, il me faut bien vite déchanter. "

" Un petit, tout petit bout de crayon à la main, DURAND se met à tracer des signes et des noms qu'il bif- fe aussitôt d'un trait. Ce sont des noms d'avocats qui n'ont jamais eu à faire dans le procès, pour la plupart : LEFEVRE, LAFOND, ... d'autres noms encore, entre autre : COTY, etc... Puis, d'un mouvement brusque, il déchire la feuille de papier et veut la lancer par la fenêtre qu'il heurte du coude car elle est fermée : "Tiens dit-il, il n'y a pas besoin de casser ceux-là (les carreaux) car ils sont solides" et voyant cela jette le papier derrière son lit. Quelques instants plus tard il me réclame cette feuille croyant me l'avoir remise. Pour détourner son attention, je lui fait observer qu'elle doit être remise à son avocat et l'interroge sur sa santé. "

" Mais les choses se confondent dans son cerveau, on sent qu'il n'y est plus, qu'il divague. Cela dure une bonne demi-heure puis il me paraît reprendre un peu mieux la notion des choses. Il me parle du HAVRE, de ses amis qu'il me nomme comme s'il avait la liste devant les yeux. Ensuite, il me cause du passé : "te souvient-il de tel fait ? de telle manifestation ? de telle grève ? de tel mouvement ?" et ces questions sont précises, les événements qu'il me rappelle sont exacts ; les dates qu'il cite le sont également. "Oh ! c'est déjà loin tout cela, ajoute-t-il philosophiquement. "

" Puis changeant de conversation, il me parle de la société future, du communisme, du syndicat, que sais-je ? Et ce sont des citations à n'en plus finir et des questions posées auxquelles il faut répondre aussi abracadabrantes qu'elles soient. "

" Et c'est là qu'apparaît à nouveau ce qui se passe dans ce pauvre cerveau de dément car il saute subrepticement d'une opinion à une autre, soutenant une cause contraire avec autant de chaleur qu'il en avait mis un instant auparavant pour la combattre. "

" Pour bien montrer l'état dans lequel se trouve DURAND, voici un trait qui peut servir à le dépeindre : les malades reçoivent souvent du tabac qu'ils peuvent fumer quand bon leur semble et DURAND n'est jamais omis dans la distribution. Or, DURAND ne fume pas et le partage entre ceux des malades qui vivent dans son quartier. "

" Dimanche, nous lui remettons un paquet de 20 cigarettes en entrant dans sa cellule lorsque nous le quittons il en a fumé 14 et comme je le regarde faire, il comprend et me dit : "Hein, cela t'épate ?

" Eh bien, j'ai contracté ce défaut en prison. " Il se croit en effet emprisonné et non dans une maison de santé. "

" Il parle, parle toujours avec volubilité et ne dédaigne pas la plaisanterie car il est facétieux et vous lance des jeux de mots sans se départir du sérieux imperturbable qu'il paraît garder. "

" C'est ainsi qu'en causant de son procès, je l'assure que tout va bien, et comme je crois devoir l'engager à ne pas trop se creuser la tête et à s'en rendre malade, j'ajoute il y en a qui seraient trop contents, TU SAISIS ? "

" -Saisir quoi ? me répondit-il ; tu me prends donc pour un huissier. "

" A un autre moment, la conversation porte sur la Maison du Peuple et le nom de GENET est cité. "GENET tu le connais" me dit-il, mais il ne s'agit pas de JE NAIS, JE VIENS DE NAITRE" et il est heureux de me voir rire de ses farces, cependant qu'il reste impassible. "

" J'ai dit qu'il avait l'intuition d'être en prison et d'être surveillé. Voici quelque chose qui le prouve : lorsque l'infirmier au bout d'un instant, répond à une question que je lui pose, concernant la santé de DURAND, celui-ci qui est debout lui lança un regard courroucé, méchant et s'asseyant dit : "le gardien peut rester debout lui. "

" Avant de partir je demande à DURAND s'il veut lire les journaux, que je me ferais grand plaisir de les lui envoyer. J'en ai apporté quelques-un pour le cas où il aurait manifesté l'intention de les garder. "

" Il prend la BATAILLE SYNDICALISTE et l'HUMANITE. "

" Mais de la façon dont il jeta ces deux journaux sur le lit, je suis bien persuadé qu'il ne cherche ni à les lire, ni à écrire. Ses préoccupations sont ailleurs. "

" Me faut-il donner mon appréciation sur la santé de DURAND ? Je l'ai déjà fait au commencement de cette lettre. Sa bonne mine me fait augurer du mieux pour l'avenir. Quant à répondre (de) son cerveau ou de me prononcer dans un sens ou dans l'autre sur les suites que son état mental pourra subir, je ne m'en sens pas le courage pour le moment. J'attendrai qu'une nouvelle visite à notre camarade m'ai donné les moyens de mieux l'étudier. "

" J'espère bientôt vous donner de ses nouvelles et des meilleures. "

" Amitiés à tous. "

A. G.

Extrait PRO. 20-1-22

LES PARENTS DE DURAND A PARIS

" Le père de Jules DURAND nous écrit de PARIS qu'il a rendu visite à son heureux fils, à l'asile Sainte-Anne. Mme DURAND mère l'accompagnait. "

" L'état physique du pauvre garçon est satisfaisant. Une affection des yeux qui était dernièrement aggravée est maintenant complètement guérie. Quant à son état moral, est toujours le même, mais les médecins qui le soignent, ne désespèrent pas de la guérison et ils doivent très prochainement tenter une expérience dont ils escomptent les meilleurs effets. "

" Nous sommes heureux de ces nouvelles relativement bonnes, heureux surtout parce qu'elles auront donné à de braves gens qui ont beaucoup souffert un peu de consolation et espoir. "

M.

PRO. 28-10-11

" L'HUMANITE "

AU MOMENT DE LA CASSATION ET DU RAPPORT MAGNAN

7 Août 1912

L'HUMA titre sur deux colonnes, 1er page :

*" Le dernier acte du drame social
L'AFFAIRE DURAND EN COUR DE CASSATION "*

8 Août 1912

" L'exécution était différée bien qu'à la prison de ROUEN l'innocent eu revêtu la camisole des condamnés à mort. "

" Les coquins revinrent dans des rêves atroces hanter leur victime. "

" Dans son horrible cachot, sous les affres du couperet aiguisé par la férocité criminelle des haïnes de classe, DURAND était devenu fou. "

9 Août 1912

Long article - 1ère/2ème page.

" Tous les médecins n'ont pas tellement changé depuis le Diafoirus de MOLIERE et les experts semblent avoir été créés pour faire rire. La tragique destinée de DURAND ne nous en donnait guère envie pourtant ! Voici donc ce qu'ont trouvé Messieurs MAGNAN, VALLON et DUPRE : que la folie de Jules DURAND défie toutes les formes classiques, que ses symptômes sont paradoxaux et contradictoires, impossibles à relier par

" un lien pathologique saisissable. DURAND tantôt abattu et tantôt gai faisant des calembours, tantôt il est d'humeur érotique et tantôt il est mystique. Comble aux yeux de ces Docteurs, DURAND, dans ses discours, commet des fautes de syntaxe. "

" Il n'en fallait pas davantage à ces illustres savants pour proclamer que les attitudes ne seraient explicables "que si DURAND avait subi un affaiblissement intellectuel". Mais comme il est au contraire fort intelligent, c'est qui exagère volontairement ses troubles cérébraux, qu'il persiste à reproduire les symptômes de la folie après en être vraisemblablement guéri. "

" De son côté, Monsieur HERBEAUX a rendu visite le 14 juin à DURAND. Le pauvre aliéné, au lieu de lui répondre, a préféré écrire et a remis au magistrat douze lignes d'une écriture lamentable et dont la pensée, hélas ! est parfaitement incohérente. "

" Ce long rapport est terminé. "

10 Août 1912

Ce samedi 10 Août "L'HUMA" titre sur 3 colonnes en 1ère page : (gros caractères).

Le Procès DURAND en Cassation.

" LA MONSTRUEUSE CONDAMNATION EST ANNULÉE "

" L'attitude des agents de la Transatlantique est sévèrement jugée. "

" Sans aller jusqu'à dire qu'un complot a été ourdi à bord des bateaux insinue l'avocat MALLEIN devant la Cour Suprême et montre bien comment les jaunes qui ont vécu tant et tant de jours à bord des bateaux, couchant et mangeant sur les navires en étroite solidarité avec leurs chefs, épousant leurs haines et tremblant encore à la crainte des représailles que pourront un jour leur appliquer les anciens compagnons trahis, cuex-là au lendemain de la mort de DONGE, dramatisant les rumeurs dont ils s'étaient apeurés, rapportent exactement des propos, se trompent, trompent... "

" Monsieur DELARUE leur paie des dîners. "

" Pour eux, Monsieur MALLEIN plaide les circonstances atténuantes quelque chose comme l'irresponsabilité, l'hallucination. "

" Que DURAND, d'ailleurs, s'écrie Monsieur MALLEIN, Avocat Général soit véritablement fou ou qu'il soit un simulateur, il est sous la protection de la loi de 1838, il n'est responsable d'aucun de ses actes et il n'est pas possible de rien entreprendre contre lui. "

" Hêlâs, le fils tendrement aimé ne sera pas rendu. Il est devenu une véritable loque dans son cabanon. "

" Plût au ciel que les médecins eussent dit vrai quand ils virent en lui un simulateur. Mais comment hêlâs le triste gars simulerait là aussi la terrible déformation de son âme et de son corps : il est une loque physiquement aussi le Dimanche 11 Août, l' "HUMA" titre en 1ère page : "

UNE VISITE EMOUVANTE

Le Père de DURAND va voir son fils à SAINTE-ANNE

" Nous nous rappelons avec émotion la matinée grise où nous étions allés avec le camarade HENRIOT attendre à la gare Saint-Lazare le malheureux DURAND, que l'on amenait de l'asile de ROUEN ; entre ses deux gardiens, DURAND, vêtu d'une redingote de raccroc élimée qui flottait autour de son corps amaigri, marchait avec des mouvements qui semblaient cassés. Voilà, dès ce moment, ce qu'on avait fait de lui, le cauchemar de la guillotine avait emporté sa raison, déséquilibré son organisme. "

" Le médecin entre les mains duquel nous le laissâmes nous dit : Soyez persuadés que nous ne voudrions voir en DURAND qu'un malade. Toute notre puissance nous l'emploierons à le guérir... Nous avons confiance en cette parole. L'étrange rapport des aliénistes que nous avons analysé avant hier nous l'a fait regretter. C'est parce qu'ils n'ont vu en DURAND que le condamné à mort qu'ils ont voulu donner pour un simulateur. Et ils ne l'ont pas guéri. "

"... DURAND entre. Va-t-il reconnaître son père ? S'intéressera-t-il à ces vaillants amis qui sont là ? ... Comprendra-t-il le grave événement qui s'est produit hier ? "

" Oui il reconnaît son père, il l'embrasse avec une affection passionnée, semble-t-il : Mais comme il est difficile de l'entretenir de sa propre situation. A tout instant la conversation dérive, va bien loin. le père dit son bonheur quand il retournera près de la vieille mère qui attend là-bas, dans la maison désolée, de pouvoir lui confirmer que la monstrueuse condamnation a été cassée, etc... et le fils interrompt souvent pour placer des mots sans rapport et pour rire... "

" Comme avant l'arrêt, ... - il y aura, retranché du monde dans son cabanon, un malheureux fou s'épuisant dans une agitation vaine. "

A. SOCOTOVERT

" LE PROCES EN REVISION DURAND "

" Après cet examen des trois faits nouveaux, le Conseiller Rapporteur (Monsieur le Conseiller HERBEAUX - rapport clair, méthodique et qu'on dirait parfois été intelligemment composé avec les articles publiés par le MATIN sur l'affaire DURAND) ... le Conseiller Rapporteur expose que les Docteurs MAGNAN, DUPRE et VALLON ont examiné Jules DURAND à SAINTE-ANNE où celui-ci fut momentanément transféré. Les trois médecins-aliénistes ont constaté que l'ancien Secrétaire des Charbonniers du HAVRE a une affection mentale qui n'est pas "classique" (en italiques). Aussi estiment-ils que Jules DURAND exagère volontairement ses désordres d'esprit. Désireux de se rendre compte par lui-même et aussi afin d'exécuter l'ordre d'interroger donné par la Cour Suprême dans son arrêt du 7 avril 1911, Monsieur HERBEAUX s'est rendu en personne le 15 juin dernier à SAINTE-ANNE. Là il a constaté une extrême incohérence dans les actes et les propos de DURAND qui a terminé son court entretien avec le Conseiller Rapporteur par ces mots : "En voilà assez, je m'en vais. "

" Dans les conclusions subsidiaires de Maître MORNAND (à laquelle la Cour donne satisfaction), on note :

" Subsidiairement surseoir à statuer jusqu'à ce que l'état mental de DURAND ait permis l'exécution de l'arrêt de la Cour ordonnant son interrogatoire. "

" Les aliénistes (qui ont examiné DURAND jusqu'au 1er juin 1912, en vertu d'un arrêt de la Cour de Cassation du 8 juillet 1911) déclarent que

" jamais DURAND n'a eu d'idées délirantes et qu'il n'a d'autre souci que de proclamer son innocence et de s'occuper de son procès en révision. Il leur est impossible de classer DURAND dans une catégorie déterminée d'aliénés. Et ils concluent que DURAND simule la folie ou, tout au moins, exagère volontairement le désordre qui a pu être apporté dans son esprit par la condamnation à mort. Il a pu être fou à un moment donné, actuellement il paraît guéri et vouloir continuer à faire croire à sa folie. "

" En tout cas, le 20 Août 1910 il était responsable des ses actes. "

" Monsieur HERBEAUX le questionne. Il répond : "j'ai été baptisé le 5, je suis né le 6 et en voilà assez." Et sur la demande du Conseiller, il écrit 12 lignes que lit Monsieur HERBEAUX et qui sont incohérentes. "

" Le lendemain, LE HAVRE-ECLAIR s'apitoie sur le jury et son incompétence, il reconnaît que le mot de mort ou de mise à mort n'a jamais été prononcé et qu'on a parlé de "supprimer" DONGE (du syndicat). "

" LE HAVRE-ECLAIR "

Ce journal qui poursuit de sa haine Jules DURAND ne publie d'abord rien sur la révision du procès.

Mais le 8 Août 1912 il écrit en 1ère page sous le titre de :

En Cassation
L'AFFAIRE DURAND

" On sait qu'il fut ramené au HAVRE mais qu'il dut, au bout de quelques jours, être conduit à l'hôpital, sa folie mystique, habituellement plus douce, étant coupée d'accès violents. "

suite " LE HAVRE-ECLAIR "

Le Vendredi 9 Août 1912

" Une Cause sensationnelle "

L'AFFAIRE DURAND
en Cassation

" Le rapporteur conclut à la révision : La folie de DURAND - Est-elle simulée ?

" DURAND EST-IL FOU ? "

LA CASSATION

" Mais après une heure et demie de délibération, la Cour, par un arrêt jugement fortement motivé, annule l'arrêt de la Cour d'Assise de ROUEN et décide qu'il sera procédé à de nouveaux débats sur lieu et date qui seront désignés ultérieurement. "

" Le jugement de la Cour a été accueilli par tous avec une vive satisfaction. Chacun s'empressait autour du père de DURAND et des membres du Comité de Défense présents dans la salle et ce n'étaient de partout que serremments de mains et félicitations. M. Paul MEUNIER reçut également sa part de compliments et d'éloges. "

" Il ne reste plus maintenant qu'à exprimer l'espoir qu'une solution définitive intervienne au plus tôt. Nous savons hélas ! qu'il n'y a pas à compter, pour de nouveaux débats, sur une amélioration de l'état de santé de DURAND. Que la justice qui vient de rendre un arrêt dont chacun a su apprécier l'importance, se hâte donc d'en finir avec cette triste affaireet, en accordant de légitimes réparations, fasse un peu de bien à ceux qui ont tant souffert par la faute de quelques-un des siens. "

Le Comité de Défense de DURAND.

PRO. 17-8-12

" Jules DURAND est devenu fou, fou de honte, de colère et de souffrance. Des bandits tragiques ont fait de cet homme jeune, vigoureux, au clair regard, au parler franc et intelligent, une loque humaine. "

" Ses vieux parents, après deux années de souffrances morales épouvantables, après avoir épuisé jusqu'au dernier sou des économies laborieusement amassées au cours de toute une vie de travail, sont maintenant dans la misère. Le père DURAND gagne trois francs par jour dans un emploi péniblement obtenu. "

" D'autres hommes ont lutté, se sont dépensés, ont bataillé sans trêve. Ils ont subi toutes les injures, toutes les avanies. Ils voulaient juste pourtant et leur action était pleinement désintéressée. Ceux là souffrent de savoir que leurs efforts n'ont point abouti à une solution définitive. Et ils se demandent si la décision de la justice subordonnant la réhabilitation de DURAND à l'amélioration de son état de santé, n'est pas une ironie, une duperie odieuse... "

CHAPITRE VIII

RETOUR

AU

DERNIER ASILE

DURAND TRANSFERE A QUATRE-MARES

LE CALVAIRE DE L'INNOCENT

" Jules DURAND, la pitoyable victime des bandits de la Transatlantique, a été transféré de l'établissement SAINTE-ANNE à PARIS, à l'asile de QUATRE-MARES à ROUEN. "

" C'est avec un véritable soulagement que nous avons appris cette nouvelle. Il y avait lieu en effet d'être inquiet et d'avoir toutes les appréhensions tant que le malheureux était sous la surveillance des MAGNAN et des sous MAGNAN de la caserne SAINTE-ANNE. "

" Nos lecteurs savent que DURAND fut, pendant plus de dix mois, observé par ces messieurs. Ils connaissent le rapport funambulesque qui couronna les travaux laborieux - Oh ! combien - des experts aliénistes de PARIS. Il n'est certainement pas un juge, à la Cour de Cassation, qui n'ait plaisanté ce rapport, et il n'est pas un défenseur de DURAND qui ne s'en soit indigné. "

" Mais passons. Ne parlons plus des MAGNAN et autres... aliénistes parisiens. Nous sommes rassurés maintenant. Notre ami est de nouveau à QUATRE-MARES, où il fut excellemment soigné avant son départ pour SAINTE-ANNE, où il sera de nouveau bien soigné, où jamais il ne fut traité comme un criminel, mais comme un malade où il a trouvé et où il a retrouvé encore des hommes qui sont des médecins et des médecins qui sont des hommes. "

" Mercredi dernier, les parents de DURAND qui avaient été informés par une lettre laconique, adressée de PARIS, que leur fils se trouvait à ROUEN, lui rendirent visite. Ils étaient accompagnés par un membre du Comité de Défense et par un

" représentant du Syndicat des ouvriers charbonniers du HAVRE. "

" L'entrevue fut on ne peut plus émouvante. Le malade reconnut parfaitement les visiteurs et pendant longtemps il pleura après avoir embrassé avec effusion sa mère et son père. "

" Il manifesta sa vive joie de revoir un de ses amis du Syndicat, Henri BOYER, qui fut trésorier alors qu'il était lui secrétaire. On se souvient que BOYER fut inculpé en même temps que DURAND, qu'il fut accablé par les mêmes menteurs, qu'on avait relevé contre lui des charges identiques mais, plus heureux que son infortuné camarade, il fut acquitté. "

" Au cours de l'entretien qui dura une heure et demie, DURAND parla souvent du Syndicat, s'informant si les ouvriers charbonniers étaient plus heureux maintenant, si les conditions de travail s'étaient améliorées pour eux. Il sut rappeler plusieurs faits de détail relatifs à l'organisation dont faisait partie et, aux siens, il remémora avec précision certains souvenirs de son enfance. "

" Mais ces moments de lucidité sont hélas ! Fugitifs ! Comme à chaque entrevue après des paroles sensées l'esprit s'égare, le pauvre dément prononce des phrases incohérentes, incompréhensibles. Et cela est d'autant plus triste qu'il se rend parfaitement compte de son état et qu'on le voit faire des efforts pour maîtriser, pour retenir sa pensée qui s'évade. "

" Pauvre garçon ! C'est lui que les fameux médecins de PARIS ont osé dépeindre comme un simulateur ! Ce serait à douter des méthodes scientifiques si nous ne savions pas qu'il y a des savants vraiment probes et des docteurs aliénistes qui ne sont pas eux-mêmes des fous. "

" DURAND échappe enfin à ceux de Sainte-Anne. Il ne sera plus au régime des prisonniers. On ne le considérera plus comme un sujet destiné à l'amphithéâtre. Désormais, nous le savons, le malade recevra des soins dévoués et intelligents. Il était temps, grand temps, car à Sainte-Anne sa santé physique et morale allait s'empirant chaque jour et nous pouvions tout craindre. "

" Reste à voir maintenant si la justice prendra longtemps encore prétexte de la maladie de DURAND pour reculer la solution du drame dont il est vraiment la douloureuse victime. Nous ne serons pas seuls à penser que ce serait vraiment trop heureux pour les bandits tragiques qui l'ont rendu fou. "

A QUATRE MARES

UNE ENTREVUE AVEC JULES DURAND

" Madame DURAND mère est allée rendre visite à son malheureux fils, jeudi dernier. "

" Elle était accompagnée dans son douloureux pèlerinage à Quatre Mares par des personnes, amies de la famille lesquelles avaient point voulu que Madame DURAND dont l'état de santé est des plus précaires, accomplît seule le voyage. "

" L'entrevue fut comme toujours, des plus émouvantes. "Pourvu qu'il ne me parle pas du père" avait dit maintes fois la maman en cours de route. Elle fut courageuse au possible. "

" Le malade ne parla point de son père. Il ne sait pas et lui aurait on dit la triste vérité, qu'il ne comprendrait pas. Tout au plus, se rappelle-t-il vaguement des siens, se souvient-il qu'il a été en prison et qu'on lui a parlé de la révision du procès de Jules DURAND. "

" Mais tout cela est incohérent et rien n'est pénible comme d'entendre le pauvre garçon parler avec tant d'inconscience du drame dont il fut la pitoyable victime ! "

" Assurément, ce n'est pas lui qui insistera pour obtenir justice et sa mère hélas ! est bien faible aussi pour faire entendre sa plainte. C'est pour cette raison que la justice retarde, retarde encore et toujours la solution de l'affaire. "

" En quelques semaines, une poignée de misérables imbéciles ont pu faire condamner à mort un homme qu'ils savaient innocent. Trois ans n'ont pas suffi aux pouvoirs publics pour réhabiliter la victime. Et l'on ose demander à tous de respecter les lois et d'avoir de la considération pour ceux qui représentent l'autorité ? "

" Voici donc définitivement régularisée à Quatre-Mares, la situation de l'innocente victime de Monsieur DUCROT. "

" C'est intentionnellement que nous écrivons le mot "définitivement". En effet, il ne reste guère plus d'espoir de rendre la lucidité d'esprit à celui qui a tant souffert, contre qui s'étaient déchaînées toutes les puissances mauvaises et dont la raison à sombré dans cette horrible tourmente de haine. En dépit des bons soins dont il est et dont il restera entouré à Quatre-Mares malgré toute la science et tout le dévouement de la Direction de cet asile, il est à peu près certain que le pauvre garçon ne reviendra jamais parmi les siens, avec ses vieux parents, lesquels cependant auraient tant besoin de consolations et d'affection après les épreuves qu'ils ont subies. "

" La cruauté des uns et l'incommensurable stupidité des autres a consommé l'irréparable. Et combien ironique apparaît maintenant le rapport des aliénistes de Sainte-Anne, à PARIS, rapport concluant à la simulation. "

" N'insistons pas sur ce document ridicule, lequel n'est autre chose, qu'une oeuvre de bêtise ou de coupable complaisance. Il ne prévaudra plus bien longtemps, ce papier, pour retarder l'heure des nécessaires réparations. Nous avons confiance.

" Depuis deux ans la lutte se poursuit sans relâche, passionnément, de vérité contre l'erreur de la justice, contre le crime. Les succès obtenus de ce jour permettent tous les espoirs. Une singulière lueur éclaire aujourd'hui le sombre dôme dont DUCROT, DELARUE, LEPRETRE furent les metteurs en scène et où des magistrats acceptèrent de tenir le premier rôle... ! "

PRO. 16-11-12

DURAND A QUATRE MARES

" Monsieur DURAND père est allé mercredi 28 dernier, rendre visite à son fils à l'asile de Quatre Mares. "

" Deux membres du Comité de Défense l'accompagnaient. Jules DURAND a parfaitement reconnu son père et ses amis et il a pu assez longuement causer avec eux. Comme toujours sa conversation est incohérente. Il se montre parfaitement indifférent quant à la situation et, lorsqu'il parle des événements tragiques dont il fut la victime c'est comme s'il s'agissait de faits sans importance dont la mémoire lui est restée. "

" Au demeurant, aucun changement n'est survenu dans la situation du malheureux et de l'avis des spécialistes qui le soignent, on ne peut guère espérer la guérison. "

" Ah ! ils ont fait du beau travail, les gens de la Transatlantique et les Juges ! "

G. D.

PRO. 8-2-12

" Monsieur Paul MEUNIER, député de l'Aube dont on connaît le rôle actif dans toute l'affaire, est venu dimanche dernier au HAVRE, afin d'enquêter plus particulièrement sur le cas de LEFRANCOIS et COUILLANDRE, dont il se propose de solliciter la grâce très prochainement. "

" Voilà comment la GUERRE SOCIALE rend compte de cette visite :

" Monsieur Paul MEUNIER, qui s'est rendu dimanche au HAVRE, pour consulter le dossier de cette affaire, s'est ému comme nous de la condamnation sévère qui frappe ces deux hommes qui semblent avoir été pris au petit bonheur, que rien n'indiquât plus particulièrement qu'ils avaient participé à la rixe provoquée par DONGE. "

" Tant qu'il fallut batailler pour DURAND, nous disait Monsieur Paul MEUNIER, l'attention fut retenue par ce qui se rattachait plus directement au rôle qu'on lui attribuait dans cette affaire. Sa personnalité même, aussi intéressante apparût-elle, s'effaçait en quelque sorte devant cette monstruosité juridique "LA COMPLICITÉ MORALE". "

UNE VISITE A JULES DURAND

" Il est toujours aux fous, à l'asile de Quatre Mares près de ROUEN. "

" Nous sommes allés lui rendre visite dimanche dernier, accompagnant sa mère, laquelle ne pouvait accomplir ce pèlerinage. "

" C'est le même Jules DURAND que nous avons vu à l'Hospice du HAVRE, avec VOISIN et HENRIOT, il y a trois ans. Nous l'avons revu à ROUEN et à PARIS et il n'a guère changé. "

" Insister serait possible... "

" Les journaux nous annoncent que l'affaire sera prochainement solutionnée. "

" La science aliéniste a fini par découvrir que Jules DURAND n'est pas un simulateur. La justice - Oh ! qu'il me peine d'écrire ce mot - va reconnaître enfin qu'il y a eu erreur. Et les "scientifiques" avancent tout comme les juges, qu'ils se sont trompés. "

" Pauvre Jules DURAND ! "

" Pourvu qu'on ne trouve plus contre lui et les siens de nouvelles exceptions de procédure ! Ce serait bien digne des misérables qui l'on fait condamner. "

" Dans l'affaire DREYFUS, il y eut les experts COUARD, VARINARD et BELHOMME, lesquels n'hésitèrent pas à attribuer à DREYFUS un bordereau écrit par ESTERHAZY. "

" Dans l'affaire DURAND, il restera les experts MAGNAN, DUPRE et VALLON tous trois médecins aliénistes. Leur rapport produit devant la Cour de Cassation concluait à l'hypocrisie de Jules DURAND, disant que le malheureux se faisait passer pour fou ! "

" C'est afin d'obtenir l'attestation de ces experts que Jules DURAND fut transféré de l'asile de Quatre Mares à celui de Sainte-Anne à PARIS. "

" Car notre malheureux camarade est dans un état physique qui ne permettra jamais cet effort. Il ne faut pas le cacher : DURAND est perdu, bien perdu. De le dissimuler serait se faire une illusion dangereuse. "

PRO. 31-8-12

CHAPITRE IX

LES ASILES

AU

DEBUT DU SIECLE

C'EST TOUTE L'HISTOIRE

DE LA FOLIE

QUI MENE AUX ASILES

UNE HISTOIRE QUI NE SE LIMITE

PAS A L'AGE CLASSIQUE

Pour une fois, nous disposons d'une bibliographie.
Elle est formée des ouvrages suivants :

LES ASILES de Erving GOFFMAN, un ouvrage qui mérite de devenir classique, s'il ne l'est déjà.

LES MURS DE L'ASILE de GENTIS, célèbre, trop célèbre peut-être.

LE RAPPORT SUR LE SERVICE DES ALIENES en 1874 par les Docteurs
CONSTANS, LUNIER
et DUMESNIL, Inspecteurs Généraux du Service, rapport adressé en
1878 à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Ce rapport a été publié par la revue ANALECTES, c'est-à-dire par le département psychiatrique de THERAPLIX. Il est cité ci-dessous : CLD. La qualité de ce texte est telle que j'ai crû y voir une des sources d'inspirations de Michel FOUCAULT, qui devrait en bonne place figurer au début de cette biographie et qui n'y figure pas, faute, à notre avis, d'avoir vécu la psychiatrie dans son intimité.

J'aime introduire dans cette biographie les souvenirs de Roland BOURDAIS, ancien infirmier psychiatrique, désormais Surveillant Général du Centre Pierre JANET du HAVRE. Lui a vécu la psychiatrie d'un temps déjà lointain. S'il ne parle pas comme FOUCAULT, il sait de quoi il parle.

Au début était la raison et au début de la raison sa soeur la folie. Une conviction née des idéologies a longtemps voulu, veut encore peut-être, que la folie fut le fruit empoisonné des civilisations classiques ou modernes.

Il y a du vrai là-dedans mais c'est question de mesure : La folie est certainement plus répandue dans les grandes civilisations techniques que dans les sociétés pastorales (où elle est surtout mieux tolérée) mais cette grande ombre égale au cancer et aussi énigmatique que lui, existait dès l'apparition de l'intelligence du verbe et des sociétés organisées.

Mais cette évidence donna lieu à une longue contestation au cours de laquelle , encore une fois, HIPPOCRATE dit "oui" et GALLIEN dit "non".

Il dit "oui" par la bouche de bien des auteurs et parmi eux de REGIS dans son fameux manuel (édition de 1909) qui écrit : "Elle (la folie) s'étend des premières origines du monde" alors que CONSTANS, LUNIER et DUMESNIL disent "non" en affirmant avec tranquillité (en 1874) "que les voyageurs, l'illustre de HUMBOLD en tête, n'ont point rencontré d'aliénés parmi les peuplades sauvages d'Afrique Centrale, d'Océanie, d'Amérique."

Les missionnaires sont du même avis et avec eux les médecins américains (qui avaient un génocide sur la conscience) et parmi lesquels le Docteur BUTLER qui vécut 20 ans avec les cherokeë "sans voir un cas bien réel de folie". Ces cherokeë devaient être tout à fait subtils et le Docteur BUTLER ne l'être pas beaucoup.

Il existe dans cette erreur collective de puissants facteurs de distorsion à l'égard de la vision des autres et dans le diagnostic de leur folie et il existe surtout une conception

et une philosophie générale de l'humanité, selon lesquelles il est impossible que les primitifs deviennent fous puisqu'ils ne sont pas civilisés.

Le verre déformant du monocle de HUMBOLD, la vision eucharistique des moines, le rideau de sang qui voilait le regard des médecins américains dans leur chevauchée fantastique avaient le même sens, le sens d'une véritable castration qui privait les primitifs de l'accès (et de la noblesse) de la folie. Bien entendu, tout le monde avait lu ROUSSEAU et lu "PAUL et VIRGINIE."

"Au contact de la civilisation", continuent C.L. et D. "les noirs, cependant, deviennent aliénés tout comme les autres hommes ... dans les états à esclaves et, à CUBA, les noirs deviennent aliénés en plus grand nombre qu'en esclavage parce qu'ils adoptent une existence plus voisine de celle des blancs, et tout particulièrement en ce qu'elle a de plus vicieux."

Merveilleux masochisme ! aveuglement que FODERE exprimait au début du siècle : "Il n'est pas question d'insensés dans l'histoire des peuples sauvages ; on ne les trouve que dans les peuples civilisés."

Il est admirable que d'aussi excellents observateurs, soient passés aussi longtemps à côté de l'évidence et cela en raison des grands principes. Il ne se pouvait pas, il était impossible que ces sauvages pussent accéder à la folie, ç'eut été presque indécent car la capacité de folie n'est-elle pas une sorte de fonction de la capacité même de l'esprit ?

Et pourtant, ils étaient fous comme tout le monde les sauvages, les cherokee aussi, qui possédaient un mot pour dire

"folie" ou "insensés", comme d'autres tribus ou peuplades indiennes, noires ou jaunes dont certaines avaient créé tout un dispositif de thérapie psychiatrique que nous pourrions peut-être leur envier encore par certains de ses aspects collectifs intimement liés à la vie (1).

La question est entendue désormais : la folie est universelle, c'est le revers de la médaille et c'est pourquoi, la médaille étant niée, son revers l'était aussi. Et puis le comportement des primitifs était si facile à confondre avec les signes des maladies mentales !

Si la maladie mentale est universelle (ce qui ne préjuge en rien de la densité ni de l'attitude à son égard des sociétés où elle se manifeste) sans doute est-elle aussi éternelle, c'est-à-dire aussi vieille que l'homme.

Aussi vieille ! Il est merveilleux que l'homme se soit attaqué à sa propre folie et inventé dès le néolithique (dès le paléolithique peut-être) la neuro-chirurgie du crâne, assistée peut-être par une phyto-anesthésie, que nous ne connaissons plus, et par une anatomo-pathologie venue peut-être d'un cannibalisme très lointain, vraiment très lointain, car les néolithiques étaient des hommes comme vous et moi, on ne les aurait pas reconnus dans la rue.

A cette époque, pourquoi trépanait-on ? Parce qu'il existait des tumeurs cérébrales, sans doute, mais peut-être aussi par exorcisme de la folie. Nos lointains ancêtres (pas si lointains, au fond, dans la perspective de la pré et de la protohistoire) méritent d'être admirés autant et plus que les chirurgiens contemporains, eux qui pratiquaient leur neuro-chirurgie et inventaient une psychopathologie du cerveau à l'aide de silex tranchants comme

. / .

(1) cf COLLOMB - Les Hôpitaux Psychiatriques dans le monde - in EMC -

de l'acier - et qui n'hésitaient pas à réitérer leurs interventions.

Ainsi, nous savons que la folie est de tous les temps et tous les lieux, quels que soient ses rapports indiscutables avec la civilisation, aussi indiscutables que le sont avec celle-ci les rapports de suicide (1).

Du néolithique à HIPPOCRATE, l'histoire est assez longue (cinq mille ans peut-être) pour que mainte civilisation ait eu le temps de naître et de mourir en inventant au passage sa propre médecine et sa propre psychiatrie. Tout cela a sombré dans l'oubli, sauf des fragments recueillis par la tradition orale ou écrite. Ainsi, se souvient-on de cette princesse asiatique possédée d'un esprit et guérie par l'intercession du Dieu KHONS (2). On se souvient, de même, des crises maniaques du roi SAÛL, de l'accès de lycanthropie de NABUCHODONOSOR.

En Egypte, existaient des temples dédiés à SATURNE où l'on purifiait les insensés, de même que les grecs possédaient des temples, voire même une ville entière, PERGAME, voués à ESCULAPE, où les asclépiades prêtres médecins et quelque peu charlatans pratiquaient leur art en faveur des insensés.

Enfin, vint HIPPOCRATE, observateur admirable et perspicace, moderne comme DESCARTES et Ambroise PARE, plus de 2.000 ans en avance sur son temps. Malgré sa malencontreuse bévue à l'égard de l'hystérie, il fonda la psychiatrie moderne et la fonda pour deux millénaires.

Après HIPPOCRATE, trois grands fleuves portent la folie.

. / .

(1) Statistiques de l'UNESCO

(2) Stèle égyptienne du XIII^e siècle avant Jésus Christ. Musée du Louvre, citée par REGIS.

Premièrement, le fleuve Hyppocratique lui-même, que l'on peut dire rationnel et qui nous conduit aujourd'hui à l'organicisme. Secondement, le fleuve maudit du démonisme qui suinte toujours dans les esprits et qui noie des milliers et des milliers d'insensés. Enfin, le fleuve sacré de la communication, avec les esprits et avec les Dieux, telle que VALERY, oui VALERY hyper-rationnel, l'interprête dans le délire de la Pythie :

Ils m'ont connue aux bleus stigmates
Apparus sur ma pauvre peau ;
Ils m'assoupirent d'aromates
Laineux et doux comme un troupeau

.....

Etourdie, ivre d'empyreumes
Ils m'ont au murmure des neumes
Rendu des honneurs souterrains

.....

Telle, toujours plus tourmentée
Déraisonne, râle et rugit
La prophétesse fomentée
Par les souffles de l'or rougi
Mais enfin le ciel se déclare (1)

(1) Paul VALERY - La Pythie (CHARMES)

Toujours la folie a ses raisons et exerce un règne, une fascination parfois tout puissants. FOUCAULT le montre bien dans son chapitre : "SULTIFERA NAVIS", la nef des Fous.

Mais ce n'est pas une question d'époque : lisez la presse délirante de notre temps et souvenez-vous de RASPOUTINE et de tous les fous qui ont fasciné l'histoire au point que celle-ci peut être conçue d'une certaine manière comme une histoire de la folie.

Au cours de celle-ci, HIPPOCRATE et son règne, la période alexandrine, la période gréco-romaine, toute l'antiquité de la culture psychiatrique se meurent et la folie du moyen-âge, après avoir navigué sur la nef des fous, contemporaine de l'Eloge de la Folie, choisit la mort et le démonisme : on exorcisa, emprisonna, tortura et brûla les fous dans toute l'Europe chrétienne, dans tout l'espace lépreux disait Michel FOUCAULT. A propos, sommes-nous comme nos frères les rats et avons-nous besoin d'une régulation qui actuellement nous manque ? Question à poser à Konrad LORENZ sur le thème de l'agression ...

Curieux, n'est-ce pas, que la très Sainte Eglise Catholique ne fit rien pour les insensés alors que l'Orient et l'Islam fondaient les premiers asiles dès le IXème siècle ?

Ces asiles préludaient-ils à ceux du siècle dernier ? on pourrait le croire quand on lit : *"Le fondateur de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, plus d'un siècle après la création de ces premiers asiles, décrit le traitement qu'on y pratiquait : par esprit de pénitence ou pour s'éclairer, il simula la folie et fut enfermé dans l'un de ces asiles : "Chaque jour, dit-il, on l'étend sur un banc, pieds et poings liés, et on le fustige sur la chair nue à coups de frot tordu de cordes ; on le relève ensuite et on l'enferme tout sanglant dans une loge isolée, pour recommencer le lendemain."-*

Il existe là un mouvement éternel : on ne veut pas guérir la folie, on veut la punir.

C'est l'occasion de revenir au moyen-âge où l'on brûlait avec acharnement sorciers et ensorcelés sans reconnaître en eux des insensés, c'est-à-dire des malades. Il existait des spécialistes en la matière, magistrats et docteurs, - l'un d'eux a pu, en un temps assez court, découvrir et faire brûler plus de huit cents de ces ensorcelés.

Mais on ne pouvait les brûler tous : beaucoup d'insensés, les plus tranquilles, erraient librement sans qu'on les persécutât. Les derniers bûchers s'éteignirent dans le courant du XVIIème siècle, non sans que cette longue période, riche en martyrs, ne produisit de véritables épidémies d'aliénation et d'hystérie collective.

°
° °

L'HOPITAL GENERAL

Les bûchers s'éteignent donc au XVIIème siècle, - s'édifie dans le même temps l'Hôpital Général. Question d'efficacité, au XXème siècle on procèdera de même pour obtenir des rendements élevés et pour édifier une morale basée sur les races ou les classes et dont les dérivées seront le travail et la mort.

Il faut dire, cela n'est pas une excuse mais une explication, qu'une pression terrible, qu'un paupérisme mortel s'exerçait massivement sur les villes du Royaume. Quand le futur Henri IV assiégea PARIS qui comptait 100.000 habitants, 30.000 d'entre eux étaient des mendiants. (1) Et pas des mendiants pour rire, des mendiants pour

. / .

(1) Et 12.000 à ROUEN et à TOURS au milieu du XVIIIème siècle

survivre, c'est-à-dire pour tuer ou pour mourir. Car on mourait encore comme des mouches en ce temps-là, la mort était bon marché et la vie hors de prix. S'il avait fallu que les cours des miracles envahissent les villes, qu'en fut-il devenu du Royaume et de la Civilisation ? Nobles et bourgeois savaient qu'ils étaient à la merci du couteau des truands, les truands ne le savaient pas. Les notables firent alors usage de la mort et surtout de la terreur, ils inventèrent un dispositif qui avait été utilisé bien des fois dans l'histoire et qui porte maintenant le nom de Camp de Concentration.

Par un euphémisme délicieux, on appela ce camp : Hôpital Général. Ce n'était pas un Hôpital puisqu'il n'avait rien de médical mais qu'il fut général ne fit aucun doute quand on y entassa pêle-mêle mendiants et truands, prostituées et vérolés, voyous et voleurs et, naturellement, insensés, qui vivaient tous nus sur la paille, nourris moins bien que les chiens, enchaînés, mangés par les rats.

La création de l'Hôpital Général date de 1656. Elle offre deux ou trois caractères qui en font, comme dit GOFFMAN, une institution totalitaire - *"c'est-à-dire un établissement investi comme la prison ou le camp de concentration de la fonction ambiguë de neutraliser ou de réadapter à l'ordre social un type particulièrement inquiétant de déviants."*

L'Hôpital Général est, avant tout, une concentration administrative et judiciaire de divers établissements déjà très connus. La Salpêtrière, Bicêtre, La Pitié, par exemple. Le caractère concentrationnaire est fortement accusé par la soustraction à l'Eglise de la nouvelle organisation qui ne dépend que du Roi et qui est dirigée par une administration centrale toute puissante qui gère, certes, le Grand Hôpital mais qui poursuit, débusque, punit, au dedans et au dehors.

" Ils (les directeurs nommés à vie) ont tout pouvoir d'autorité, de direction, d'administration, commerce, police, juridiction, correction, et châtement sur tous les pauvres de PARIS, tant au-dehors qu'au-dedans de l'Hôpital Général."

" Auront pour cet effet les directeurs poteaux, carcans, prisons et basses fosses dans ledit Hôpital Général et lieux qui en dépendent comme ils aviseront, sans que l'appel puisse être reçu des ordonnances qui seront par eux rendues dans le dedans du dit Hôpital et quant à celles qui interviendront pour le dehors, elles seront exécutées pour leur forme et teneur nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire et sans préjudice d'icelles, et pour lesquelles nonobstant toutes défenses et prises à partie ne sera différé."

" Souveraineté quasi absolue, juridiction sans appel, droit d'exécution contre lequel rien ne peut prévaloir, l'Hôpital Général est un étrange pouvoir que le roi établit entre la police et la justice, aux limites de la loi : le tiers-ordre de la répression. Les aliénés que PINEL trouvera à Bicêtre et à la Salpêtrière, c'est à ce monde qu'ils appartiennent." (1)

Et c'est bien à cause de cela que nous nous sommes attardés sur l'Hôpital Général en tant que prédécesseur des asiles qui éprouveront les plus grandes peines à se détacher de l'atroce héritage qui leur fut légué par les habitudes et les moeurs à travers la Révolution, l'Empire et deux Monarchies.

. / .

(1) Michel FOUCAULT, "HISTOIRE DE LA FOLIE"

L'Hôpital Général n'était pas de ces institutions qui se laissent balayer, son succès fut au contraire immense : Toutes les grandes villes de France voulurent avoir le leur, tandis que l'Europe faisait de même avec les Zuchthäusern allemandes et les Houses Of Correction anglaises. " En quelques années, c'est tout un réseau qui a été jeté sur l'Europe : Hôpitaux, prisons, maisons de force ... En 150 ans l'internement est devenu amalgame abusif d'éléments hétérogènes ... Quelle était donc la réalité visée à travers toute cette population qui, d'un jour à l'autre ou presque, s'est trouvée recluse, et bannie plus sévèrement que les lépreux ? Il ne faut pas oublier que peu d'années après sa fondation, le seul Hôpital Général de PARIS groupait 6.000 personnes, soit environ 1 % de la population."

Comment vivait-on ou plutôt comment parvenait-on à survivre dans l'Hôpital Général ? C'est un mystère que l'homme partage avec le rat, capable de vivre du pôle à l'Equateur dans n'importe quelles conditions. Ainsi dans son rapport sur le service des aliénés, DESPORTES décrit (nous dit Monsieur FOUCAULT) les loges de Bicêtre, telles qu'elles existaient à la fin du XVIIIème siècle :

"L'infortuné qui n'avait pour tout meuble que ce grabat couvert de paille, se trouvant pressé contre la muraille, de la tête, des pieds et du corps, ne pouvait goûter de sommeil sans être mouillé par l'eau qui ruisselait de cet amas de pierre". Quant aux loges de la Salpêtrière, ce qui en rendait "l'habitation plus funeste encore et souvent plus mortelle, c'est qu'en hiver lors de la crue des eaux de la Seine, ces loges situées au niveau des égouts devenaient non seulement bien plus insalubres, mais de plus, un lieu de refuge pour une foule de gros rats, qui se jetaient la nuit sur les malheureux qu'on y renfermaient, et les rongeaient partout où ils pouvaient les attein-

dre ; on a trouvé des folles les pieds, les mains et la figure déchirés de morsures souvent dangereuses dont plusieurs sont mortes". Mais ce sont là les cachots et les loges qu'on réserve depuis longtemps aux aliénés les plus dangereux et les plus agités. S'ils sont plus calmes et si personne n'a rien à craindre d'eux, on les entasse dans des cellules plus ou moins larges. Un des disciples les plus actifs de TUKE, Godfrey HIGGINS, avait obtenu le droit, payé 20 livres, de visiter d'asile d'YORK à titre d'inspecteur bénévole. Au cours d'une visite, il découvre une porte qui avait été soigneusement dissimulée, et trouve une pièce qui ne faisait pas 8 pieds de côté (environ 6 m2) que 13 femmes avaient coutume d'occuper pendant la nuit ; le jour, elles devaient vivre dans une pièce à peine plus grande."

"Dans le cas, au contraire, où les insensés sont particulièrement dangereux, on les maintient par un système de contrainte, qui n'est pas, sans doute, de nature punitive, mais qui doit seulement fixer étroitement les limites physiques d'une folie qui fait rage. On les enchaîne couramment aux murs et aux lits. A BETHLEEM, les folles agitées étaient enchaînées par les chevilles au mur d'une longue galerie ; elles n'avaient pour tout vêtement qu'une robe de bure. Dans un autre hôpital, à BETHNAL GREEN, une femme était sujette à de violentes crises d'excitation : on la plaçait alors dans une étable à porcs, pieds et poings liés ; la crise passée, on l'attachait sur son lit, protégée seulement par une couverture ;

quand on l'autorisait à faire quelques pas, on ajustait entre ses jambes une barre de fer, fixée par des anneaux aux chevilles et rattachée à des menottes par une courte chaîne. Samuel TUKE dans son Rapport sur la situation des aliénés indigents, donne le détail d'un laborieux système qui avait été installé à BETHLEEM, pour contenir un fou réputé furieux : il était attaché par une longue chaîne qui traversait la muraille, et permettait ainsi au gardien de le diriger, de le tenir pour ainsi dire en laisse de l'extérieur ; au cou, on lui avait mis un anneau de fer qui, par une courte chaîne, était relié à un autre anneau ; celui-ci glissait le long d'une grosse barre de fer verticale fixée, par ses deux extrémités, au plancher et au plafond de la cellule. Lorsqu'on se mit à réformer BETHLEEM, on trouva un homme qui pendant douze ans avait vécu dans cette cellule soumis à ce système de contrainte."

" Et lorsque FODERE arrive à l'hôpital de STRASBOURG, en 1814, il trouve installée, avec beaucoup de soin et d'habileté, une sorte d'étable humaine : "Pour les fous importuns et qui se salissent", on a imaginé d'établir, à l'extrémité des grandes salles "des espèces de cages, ou armoires en planches qui peuvent tout au plus contenir un homme de moyenne longueur". Ces cages ont un plancher à claire-voie, qui ne repose pas directement sur le sol, mais se trouve un peu surélevé d'une quinzaine de centimètres. Sur ces lattes, on a jeté un peu de paille "sur laquelle couche l'insensé, nu ou demi-nu, où il prend ses repas et où il rend ses ordures ..."- "

Depuis un temps presque immémorial, depuis le Haut Moyen-Age, c'était une habitude que d'exhiber les fous enchaînés ou non comme des bêtes curieuses et COULMIER, Directeur de CHARENTON, organise ses fameux spectacles où les fous sont tantôt acteurs, tantôt spectateurs ; *"jusqu'au bout du XIXème siècle, les fous restent des monstres"*, à l'indignation de Roger COLLARD.

A cette époque même, en 1818, presque 200 ans après la fondation de l'Hôpital Général, ESQUIROL n'hésitait pas à écrire dans un Mémoire qu'il présenta au Ministre de l'Intérieur en 1819 sur les établissements consacrés aux aliénés en France :

" Ces infortunés sont plus maltraités que des criminels et réduits à une condition pire que celles des animaux."

" Je les ai vus nus couverts de haillons, n'ayant que la paille pour se garantir de la froide humidité de la pierre sur laquelle ils sont étendus, grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif et des choses les plus nécessaires à la vie ; livrés à de véritables geôliers et abandonnés à leur véritable surveillance. Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais dans les capitales."

" Voilà ce que j'ai vu partout en France, voilà comment sont traités les aliénés partout en Europe."

Partout, en effet ! En 1815, Sir BENNET s'écriait de même à la Chambre des communes à propos de BEDLAM, cité pourtant comme un modèle : *"Si jamais établissement public a couvert de honte l'Angleterre, c'est BEDLAM ...!"*

Fouettée, l'Angleterre eut efficacement recours à la Charité Publique et prit des mesures législatives adéquates en 1828, dix ans avant la France.

Dans notre pays, la charité publique, les souscriptions, les dons gratuits des communes et des départements ne donnèrent pas grand chose, les réactions même des Conseils Généraux manquaient d'unité, - le gouvernement dut se résoudre à préparer une loi qui fut présentée pour la première fois à la Chambre des Députés le 6 Janvier 1837 par le Comte de GASPARIAN, Ministre de l'Intérieur.

On peut dire que cette loi accoucha dans la douleur. Critiquée successivement par les deux Chambres, puis retirée par le Gouvernement, modifiée de nombreuses fois, refondue, remodifiée, longuement discutée par les députés et par les pairs, le duc de BARTHELEMY pouvait dire d'elle : *" Peu de lois ont été l'objet de méditations plus longues et plus approfondies que celle qui est de nouveau soumise à vos délibérations."*

Elle fut votée le 4 Juin 1838, ayant rallié une puissante opposition hostile, par 216 voix contre 6. La promulgation eut lieu le 30 Juin.

° °

Ce vote constitua un évènement considérable puisqu'il fondait la psychiatrie française à l'échelle de la nation et lui promettait un avenir qui, un siècle et demi après, reste en pleine évolution et parfois en pleine incertitude.

Cette psychiatrie, fondée sur des asiles départementaux, remise à des médecins et à des infirmiers qui n'existaient pas encore, naquit dans la fange ; *" nos asiles, s'écriait-on, sont des poubelles, des dépotoirs"*. C'était vrai de la plupart d'entre

eux. Et vrai aussi que les asiles étaient bien (GOFFMAN) des institutions totalitaires vivant de leur propre loi et souvent de leur propre production dans une autarcie que protégeait l'horreur de la folie et à l'intérieur de laquelle tout sera possible : la famine, l'exploitation physique et mentale des malades, la prostitution - toutes les prostitutions -, à la limite le droit de vie et de mort sans véritable contrôle = Malgré les lois et les règlements tout cela sent trop mauvais pour qu'on y mette vraiment le nez et la véritable loi est bien celle de l'institution régie par des potentats parfois ostentatoires, les Médecins Chefs, sur-Chefs, sous-Chefs et leurs troupes asservies et misérables de gardiens. A quoi ressemblent les premiers asiles issus de la loi de 38 : aux prisons ? Mais la prison est préférable, on y mange mieux, on y est plus respecté et l'on connaît au moins la durée de sa peine. Au bagne ? non, le climat n'y est pas, mais oui tout de même, cela se ressemble beaucoup. Aux galères plutôt ... les asiles du début ressemblent beaucoup à la chiourme des forçats ou des galériens.

Les législateurs de 1838 ont-ils donc échoué dans un mouvement qui fut indiscutablement philanthropique ? Oui et non encore une fois. Les asiles d'aliénés étaient victimes du trop lourd passé de la folie, de la répulsion qu'elle inspire, d'un manque de moyens tragiques en matériel et surtout en hommes.

Je veux citer ici Roland BOURDAIS, ex-infirmier psychiatrique (ou ex-gardien) qui a longuement médité son expérience et qui a su intégrer la tradition orale venue du milieu asilaire dans lequel il a longtemps vécu avant de devenir Infirmier Général du Centre Pierre JANET au HAVRE.

Les asiles étaient des décharges publiques et les infirmiers étaient les poubelles de la société. C'était des prolétaires deshérités ; on s'arrangeait pour les maintenir à un niveau très bas de culture et d'éducation. Car un infirmier qui aurait possédé un certain savoir aurait ensablé la machine asilaire et troublé

le sommeil profond de ceux qui détenaient le pouvoir, c'est-à-dire l'administration, les aliénistes.

En fait, personne ne voulait venir travailler à la décharge publique. Ceux qui s'y résignaient devenaient des parias à leur tour.

" Ce seront des gens issus des classes les plus basses, un ramassis de vagabonds et d'ivrognes, de naufragés de la Société, de repris de justice, qui, poussés par la faim, acceptaient ce travail."

" Très peu d'entre eux restaient à l'asile, ils y passaient un hiver, un semestre, au plus une année. Ces gens là vivaient, mangeaient, couchaient chez les fous. Ils ne devaient pas savoir voir, pas savoir entendre et surtout pas savoir dire ce qu'ils voyaient et entendaient. Le SAVOIR, c'était plus haut, à l'étage au-dessus, les Médecins, la Faculté, les Sociétés savantes, le beau monde."

" Au début du siècle, un médecin décrit la situation " : " Les principaux critères d'embauche d'un gardien étaient la discipline et une forte musculature. Ces deux critères constituaient les premières conditions dans l'art de soigner les aliénés. On comprend que, dans ces circonstances, on se trouvait obligé de tolérer des situations pénibles : les hématomes, les fractures d'os, surtout des côtes et des jambes, les luxations, les gangrènes, les ruptures de vessie, les mutilations étaient de constatation presque journalière."

" Les médecins de la Salpêtrière se plaignaient de la brutalité, de l'ivrognerie et de la prostitution de leurs gardiens. Pour ce qui est du niveau intellectuel des agents recrutés, notons qu'à la fin de cette période asilaire, vers 1935, il fallait compter que les 20 % du personnel étaient encore illétrés et qu'à la même date le pourcentage d'infirmiers titulaires du C.E.P. restait encore environ de 5 % . "

" Le niveau intellectuel et social du gardien d'asile était donc très bas. Le régime du travail est celui des gens de maison : présence 24 heures par jour, rares jours de repos, régime d'internat. Il arrivait même dans certains établissements, des licenciements immédiats en cas de mariage. Les salaires étaient sans doute les plus bas que l'on pouvait rencontrer. Le salaire du gardien était notoirement inférieur à celui offert aux bonnes et aux valets de ferme. "

" La fonction de gardien n'était régie et protégée par aucun statut. Chaque établissement se devait d'avoir un règlement intérieur. Sur le plan de la formation, il n'y avait pratiquement rien. Une certaine prise de conscience de la nécessité d'une formation pour le gardien se faisait jour, des tentatives multiples et dispersées pour répondre à ce besoin furent faites. Malheureusement, elles n'eurent que peu d'impact, devant la réticence générale du personnel à l'égard de cette formation. D'ailleurs, cette formation n'était pas obligatoire et ne donnait aucun avantage à celui-ci. OUI, pour Monsieur

Tout le Monde, l'Infirmier Psychiatrique d'aujourd'hui porte le poids de ce passé d'ailleurs très récent."

TROIS PRINCIPES REGISSAIENT LE RÔLE DU GARDIEN :

- "Le gardien est l'exécutant des ordres médicaux"
- "Le gardien doit éviter tout incident ou accident"
- "Le gardien doit participer à la bonne marche de l'asile"
- "Le gardien n'a aucun pouvoir d'initiative. Dans tous les cas, il doit se référer au Médecin-Chef et suivre ses ordres pour l'amélioration du malade"
- "dans les conditions matérielles souvent sordides, le gardien doit exécuter les prescriptions médicales. Celles-ci se limitent le plus souvent à l'administration d'un peu de chloral ou de bromure, de bains plus ou moins prolongés ou plus simplement et plus fréquemment à la neutralisation des agitations par divers moyens de contention."

" La moyenne d'aliénés par gardien est très souvent de 30 au moins. Que faire, lorsqu'on se trouve seul, dans une grande salle, au milieu d'aliénés, hurlant, gesticulant, se bousculant ? Le plus souvent, il tente à éviter les incidents ou accidents (suicides, fugues, bagarres, sévices entre malades). A tout incident, sa responsabilité était engagée et il risquait d'avoir des sanctions ou la mise à la porte immédiatement."

" Quel était donc le gardiennage ? Celui-ci se traduisait par : les cellules, les clefs, la camisole de force, les entraves, etc ... Le gardien participait à la bonne marche et à la rentabilité de l'asile. Il dirigeait les malades dans tous les travaux de l'Etablissement, ménagers, travaux agricoles, buanderie, lingerie, etc ... Il participait au fonctionnement de ces vrais villages qui étaient des asiles."

"C'était une relation du Chef de chantier ou d'atelier à ouvrier, qui oubliait le malade et privilégiait l'ordre et l'économie."

" En définitive, le gardien est un agent d'exécution. Sa responsabilité clairement définie se heurte, d'une part, à protéger l'aliéné et à éviter qu'il perturbe la société, d'autre part, à participer au sain fonctionnement de l'asile."

" Pourtant, on sent apparaître des insatisfactions chez certains gardiens, ceux qui sont stables, qui font leur métier avec conscience et dévouement. Pour ceux-là, la pauvreté des moyens matériels, techniques, intellectuels, psychologiques dont ils disposent fait problème. Ils souffrent de ne pouvoir offrir au malade plus de bien-être et commencent à le dire. Peut-être est-ce le début de l'écart qui commence à se creuser entre les aspirations de l'infirmier et la responsabilité et les moyens qui lui sont octroyés ? Une angoisse terrible les envahissait,

une trouille, une envie de faire demi-tour et de prendre leurs jambes à leur cou et de courir très loin, souvent les obsédaient. Car en 1950 encore, prendre la décision d'être infirmier psychiatrique, c'était s'exclure des autres, c'était perdre ses copains, se faire traiter de propre à rien par les gens du quartier, c'était se faire matraquer par sa famille. Au début des années 50, ce qui n'est pas loin, et bien à peu de choses près, c'était ce que nous avons vu plus haut. Il y avait un peu plus d'humanité, mais c'étaient les grilles, les grands murs, les clefs. C'étaient les quartiers de 135 malades pour une équipe de quatre infirmiers dans les meilleurs jours. Un quartier, c'étaient deux grands réfectoires, aux murs d'une couleur indéfinissable, ni gris, ni noir ; c'étaient ces tables de marbre, lourdes, irremuables, c'étaient ces bancs scellés aux tables, ces assiettes de fer et le quart du soldat, l'unique cuillère de tôle qui servait également de fourchette et de couteau, le poste de T.S.F. en grillagé dans un trou de mur qui, à longueur de journée, leur serinait Radio-LUXEMBOURG, programme choisi par le Chef du quartier, incontesté."

" C'étaient ces trois dortoirs d'où se dégageait une odeur indéfinissable qui vous envahissait lorsque vous pénétriez à l'intérieur, odeur qui vous oppressait au point de vous faire tomber dans les pommes. C'étaient ces 45 malades entassés dans les lits, presque touche-touche qui n'avaient pour chiottes qu'une tinette, sorte de seau de bois placé au milieu de la carrée."

" C'était le bruit interminable et lancinant des sabots de bois à clous. Les jours de pluie, ces 135 malades passaient leur journée dans un réfectoire ayant pour seule occupation d'être assis ou de marcher en tenant leur pantalon car ils n'avaient ni bretelles, ni ceinture. C'étaient aussi les cellules, les camisoles de force, les entraves, les traitements, etc ..."

" Les premiers jours, à tout instant, l'infirmier avait envie de fuir cet enfer. Mais il voulait persister car il entendait parler de traitement tel que l'insulinothérapie, l'électro-choc, la cure de sommeil et du fameux largactil. Il en entendait parler, il savait qu'on l'appliquait mais où ? paraît-il à l'étage au-dessus. Il voulait rester car le peu de jeunes, qui venaient de rentrer, avaient un pressentiment que les choses ne pouvaient rester dans un tel état et que quelque chose devait bouger. Eh bien pourquoi ne pas retrousser ses manches et balayer cette merde au sens propre et figuré du terme ! Oui, ils ont été un peu les balayeurs du passé."

" Ont-ils eu raison, fallait-il laisser pourrir les Hôpitaux Psychiatriques ? L'histoire seule peut le dire. Une chose était certaine, eux, HUMAINS n'avaient pas le droit de laisser certains de leurs semblables dans ce cul de basse fosse."

DE 1911 à 1926

=====

ANNEE DE SA MORT

/ J U L E S D U R A N D /

VECUT DANS UN TEL ASILE

=====

NOTES SUCCINCTES SUR LES ASILES

I - CONSTANS, LUNIER et DUMESNIL dans l'ouvrage déjà cité nous font savoir qu'en 1833 la dépense individuelle de chaque personne sequestrée était de 324 francs par an. Le prix de journée était à son minimum dans les Bouches-du-Rhône (0,80), le plus élevé dans le Nord et la Seine-Inférieure où il se situait à 1,15 et 1,12 francs.

Il convient évidemment de multiplier ces chiffres par 100 pour obtenir un prix de journée actualisé, qui serait donc en moyenne de 100 francs anciens.

II - Les mêmes auteurs nous montrent l'accroissement progressif de la population des asiles :

- 12.000 sequestrés en 1838
- 15.000 en 1842
- 25.000 en 1854
- 42.000 en 1874 - année du rapport.

Quelles sont les causes de cet accroissement qui atteignit 150.000 avant la dernière guerre qui provoqua d'ailleurs une véritable hécatombe (40.000 dit-on) de malades hospitalisés ?

" Réelle ou non , l'augmentation du nombre total des aliénés ne saurait être la cause unique de l'accroissement toujours ascendant de la population des asiles.

Cet accroissement a certainement plusieurs origines, et elles sont connues.

Il tient : au mouvement philanthropique en faveur des aliénés, qui, malgré tout, domine encore le désir, quelquefois trop accentué, de restreindre la dépense ;

A l'habitude plus grande des populations de réclamer les secours de l'asile, habitude qui s'étend et se généralise d'autant plus vite que l'asile est plus voisin ;

A une nécessité aussi, qui dérive de l'extension de l'industrie ; telle famille, qui aurait pris soin d'un de ses membres aliénés, ne le peut plus, l'atelier la réclamant toute entière ;

Peut-être bien aussi à un relâchement des liens de la famille ;

Mais souvent également à l'espoir d'une guérison, qu'on croyait autrefois impossible ;

A l'admission tardive des aliénés d'abord curables, ce qui diminue leurs chances de guérison et éternise leur séjour à l'asile ; et ceci, nous l'avons déjà dit, bien plus par la faute des administrations départementales que par celle des familles ;

Et enfin, aux améliorations successives de toutes les parties du service des asiles qui, bien qu'incomplètes souvent encore, ne sont pas moins immenses en général et ont diminué la mortalité.

A ces causes, il convient d'ajouter l'admission, peut-être plus fréquente, et le maintien de quelques malades réputés inoffensifs, souvent à tort ; des déments séniles, des idiots.

Quelques auteurs, pour restreindre la population des asiles, ont proposé d'en exclure tous ces individus, tous les incurables ; l'idée n'est pas nouvelle, elle est d'ESQUIROL."

J U L E S D U R A N D

R E H A B I L I T E

Est-il nécessaire de répéter que la Cour de Cassation ne détient pas la compétence de juger sur les faits mais uniquement sur la forme juridique des affaires? Il faut voir dans cette stricte et rigoureuse définition une marque de sagesse de la part du législateur qui, autrement, aurait fait de la Haute-Cour un tribunal tout puissant et discrétionnaire.

C'est pourquoi la Cour tout intimement persuadée qu'elle fut de l'innocence absolue de DURAND, si elle cassa sans ambiguïté le jugement de ROUEN du 24 Novembre 1910, ne put faire autre chose que de renvoyer l'accusé devant une autre Cour d'Assises ... face à laquelle sa folie lui interdisait de se défendre.

La responsabilité de MAGNAN et de ses confrères est considérable dans cette impasse tragique. Eussent-ils constaté la folie de Jules et prédit qu'elle était inguérissable comme plusieurs médecins modestes mais bons praticiens l'avaient fait avant eux, le Pouvoir eut été contraint à prendre une mesure exceptionnelle, comme il le fit en 1917, preuve qu'il n'est rien d'impossible.

Mais en 1912, désavouer la classe sociale dominante dans la lutte des classes, réhabiliter à l'encontre d'un jury tellement français et d'une Cour d'Assises tellement noble un anarchiste charbonnier était-ce vraiment possible? L'anarchiste ne pouvait réintégrer les rangs de la société, glorieux et victorieux, fort de son innocence et lever ses deux poings en l'air comme l'eut fait un professionnel.

DURAND, pris au piège de la conspiration feutrée des médecins, des magistrats et des hommes politiques, ne disposait que de deux solutions : Mourir, c'est-à-dire avoir la tête tranchée

ou se suicider - lère solution - et, seconde solution : devenir malade, devenir fou. MAGNAN et ses confrères ont très bien compris que DURAND était pris dans la souricière et qu'il fallait l'y maintenir.

Avez-vous jamais été pris dans une souricière semblable ?
il y a de quoi devenir fou.

Le temps cependant passait et apportait à DURAND sa protection. La guerre effaçait son histoire au prix terrible de l'asile d'aliénés. Le temps était venu d'agir.

Habile et tenace, comme toujours, Paul MEUNIER ne désarmait pas malgré la guerre, il pensait depuis plusieurs années à modifier la loi de telle façon que Jules DURAND puisse être réhabilité par la Haute-Cour elle-même. Ce fut la loi du 19 Juillet 1917, proposée par Paul MEUNIER et promulguée d'urgence deux jours plus tard. Cette loi comportait un article unique qui complétait l'art. 445 du Code d'Instruction Criminelle : "*Désormais, en matière de révision, lorsqu'après avoir reconnu qu'il peut être procédé à de nouveaux débats contradictoires, on aura annulé une décision portant condamnation et renvoyé le condamné, transformé en accusé devant de nouveaux juges, s'il arrive que l'intéressé meurt ou devienne dément avant que la juridiction de renvoi l'ait jugé, vous devrez rapporter la désignation que vous aurez faite de cette juridiction et statuer au fond.*"

Aucun obstacle ne s'opposait plus à ce que la Cour de Cassation se saisisse de l'affaire sur le fond et qu'elle statue elle-même. Après de longs et solennels discours : réquisitoire du Procureur Général, rapport interminable du Rapporteur, le 28 Février 1918 la Cour rapportait son arrêt du 9 Août 1912 (qui renvoyait DURAND devant une autre Cour d'Assises) et acceptait de statuer elle-même, non sans ordonner une nouvelle instruction et demander un nouveau certificat médical confirmant la guérison impossible.

Enfin, le 15 Juin 1918, l'innocence de Jules DURAND était reconnue à l'issue d'un procès clos, presque huit ans après l'obscur bagarre d'ivrognes qui s'était déroulée sur les quais du HAVRE lors d'une grève et qui avait entraîné accidentellement la mort d'un homme.

Rien ne nous indique que Jules DURAND ait compris, ne serait-ce qu'un instant, qu'il avait réintégré la communauté des hommes.

LE DERNIER VOYAGE

Il est donc mort le 20 Février 1926, à l'âge de 46 ans dans l'asile de QUATRE-MARES où il avait été hospitalisé 15 ans plus tôt, sequestré comme on disait autrefois. Mort prématurée ? sans doute car la condition asilaire n'a jamais favorisé la longévité. On ne peut en être assuré, cependant, puisque Jules DURAND était atteint, depuis son enfance, d'une malformation cardiaque provoquée par un rhumatisme articulaire aigu.

La dépouille du syndicaliste fut transportée au HAVRE, second retour depuis la fatale arrestation de Septembre 1910. La première fois la folie était au rendez-vous, la seconde fois la mort.

Le corps de Jules fut déposé dans une chapelle ardente à la gare du HAVRE et veillé toute la nuit par ses camarades. Un grand nombre de personnes vinrent s'incliner devant son cercueil, tous les cheminots étaient là.

Après tant d'années, coupées par une guerre terriblement sanglante, nul n'avait pu croire que le souvenir et la ferveur aient été capables de réunir une telle foule, d'organiser un cortège aussi puissante et, j'ose dire, aussi magnifique que celui qui accompagna Jules DURAND au cimetière. Des milliers d'hommes et de femmes suivirent lentement la dépouille du martyr, porteurs d'innombrables drapeaux en berne et d'ex-voto funéraires. Un recueillement et un silence extraordinaires régnaient sur le parcours.

Quand le chef des charbonniers du temps jadis fut inhumé, une intense émotion saisit les participants et leur arracha des larmes. La même émotion, je l'avoue, me saisit à mon tour.

Qu'allaient faire maintenant qu'il était en terre et que tout paraissait consommé les milliers d'ouvriers qui étaient au cimetière ? La police craignait l'excès même de leur douleur.

Il n'en fut rien. Un grand nombre d'entre eux formèrent un cortège dont on n'entendit que les pas. Hommes et drapeaux, toujours inclinés redescendirent, se dirigèrent vers la maison du peuple où jadis le secrétaire du syndicat des charbonniers haranguaient ses hommes et les invitait à la grève - et surtout à la justice.

Le militant crucifié n'était pas mort dans la mémoire de ses camarades, ni dans celle de sa cité.

Et moi que vais-je faire qui ai prétendu évoquer une histoire déchirante au nom de la psychiatrie ? Je sais, en tout cas, ce que je ne ferai pas : ouvrir le tombeau et le profaner au nom de la science. Quand j'entrepris ce Mémoire, je connaissais DURAND mal et superficiellement. Et j'étais tout prêt à appliquer un plan classique à mon ouvrage : Etiologie, sémiologie, clinique, diagnostic, traitement, évolution. Même dans la pénurie d'information qui fut la nôtre, il était possible de développer un tel plan. Mais, encore une fois, je m'y refuse. Quand DURAND était encore en vie dans mon histoire, il était possible de parler de ces choses, bien que nous n'ayons posé, à aucun moment, la question de diagnostic, sauf lors du rapport MAGNAN mais c'est MAGNAN qui parlait.

Que nous servirait-il de savoir si Jules DURAND fut frappé de Schizophrénie comme son délire et ses hallucinations pourraient le laisser croire, ou bien (puisque ce fut au moins, au début, de toute évidence une psychose) que ce fut, dis-je, une maniacodépressive ? Relisez en effet le récit de certaines visites à DURAND (page 169, en particulier), vous y retrouverez l'instabilité, la mobilité, la fuite des idées, la tendance à la plaisanterie et aux jeux de mots, sans parler du reproche que fait MAGNAN à DURAND de mal s'exprimer alors qu'il est intelligent.

Que signifie du reste la grande crise convulsive qui marqua le prononcé du verdict ? DURAND avait toujours été d'un calme parfait dans sa vie libre et en prison et le voilà qui s'effondre non pas vraiment de désespoir mais de syncope et de comitialité. Faut-il alors penser et dire qu'en cet instant même se déclenche une poussée délirante qu'aggravera les tortures de la prison que pérennisera la longue sequestration de l'asile ?

Nous approchons ici de ce que j'ai vraiment envie d'exprimer : la confrontation dans cette affaire des facteurs de mort et de la personnalité de DURAND.

Les facteurs de mort, nous les avons longuement évoqués, leur accumulation ne peut s'expliquer que par le désir et la volonté de la société de tuer, de Supprimer DURAND pour reprendre affreusement le mot qui a failli le conduire à la guillotine. C'est ainsi qu'on se jette sur lui littéralement dès la mort crapuleuse et accidentelle de DONGE, qu'on viole le secret et les lois de l'instruction pour le précipiter en prison, qu'on le condamne contre toute évidence et contre toute innocence, à mort, qu'on le torture en prison. Est-ce assez pour abattre un homme dans la substance de son âme ? Non, nous l'avons dit, la plupart du temps ce n'est pas encore assez.

Alors, cher Jules, frère plus que tous parmi les hommes, votre sensibilité, votre immense capacité d'amour, votre messianisme étaient-ils autant de signes de prédisposition à la folie ? Non, répond René DIATKINE (1) et la psychiatrie psychanalytique, ces psychoses réactionnelles graves ne sont pas le fait de sujets fragiles, mais, au contraire, celui de sujets auxquels leurs conditions de vie antérieures à un désastre avaient permis un équilibre solide et durable, ces conditions étant propres à satisfaire leurs exigences libidinales et à compenser leurs

. / .

(1) cité par NACHIN

traits névrotiques, ce qui paraît bien le cas de Jules DURAND, solidement inséré dans sa famille, son métier et son syndicat avant le drame.

En réalité, Jules veut être le frère de la terre entière sur laquelle il lâche comme autant de messagers ses pigeons voyageurs. Qu'il les étrangle à son retour de prison est profondément symbolique. C'est la mort de ses rêves messianiques qu'il consacre pour se livrer à la folie, choisir peut-être cette folie qui tanguera entre le délire mystique et le délire de persécution.

Assez ! C'est bien là que se situent le martyre et le déchirement. N'en disons pas plus, disons, comme la vox populi, comme le souvenir des hommes, que Jules DURAND est devenu fou de douleur dans un traquenard qui ne lui laissait aucune chance de revenir parmi les vivants.

Il y est revenu cependant : le long de l'immense Boulevard DURAND se lève et se couche le soleil. DURAND est vivant dans ce symbole après avoir tant pleuré :

AB IMMENSO TEMPORE DE PROFUNDIS CLAMAVI AD TE DOMINE !

Citation in fine n° 1, cf page 40

"Les secrétaires des Organisations adhérentes à l'Union des Syndicats, réunis pour examiner la situation résultant des événements malheureux survenus dernièrement, au cours de la grève des charbonniers.

- constatent une fois de plus que la presse bourgeoise et conservatrice, trompe le public en déformant une simple rixe entre individus pris de boisson et en profite pour attaquer et atteindre le syndicalisme dans son développement.

- déclarent que le Syndicalisme ne peut être rendu responsable de faits dont l'alcoolisme seul est la cause et que tous les syndiqués sont unanimes à réprouber, l'action syndicale ayant d'autant plus de puissance qu'elle est méthodique, sérieuse et éducatrice.

- protestent contre l'arrestation des frères BOYER et du Secrétaire DURAND, car il est absolument faux que l'exécution de renards ait été décidée ou préconisée dans les réunions des grévistes et il faut être complètement ignorant du rouage syndical pour oser émettre une affirmation aussi odieuse.

Les capitalistes spéculateurs, maîtres incontestés de la grande presse profitent de cette occasion pour attaquer le syndicalisme ouvrier qu'ils considèrent comme un adversaire redoutable et essayent de faire oublier leur responsabilité dans les crimes commis à FOURNIES, NARBONNE, RAON L'ETAPE, LA MARTINIQUE, DRAVEIL, VIGNEUX, VILLENEUVE St-GEORGES, etc ...

Le public, victime de ces mêmes spéculateurs, ne se laissera pas tromper. La classe ouvrière, source de toute richesse, en s'organisant pour la défense de ses intérêts et pour son affranchissement moral, intellectuel et économique, travaille en même temps dans l'intérêt général."

GEEROMS

Secrétaire de l'Union des Syndicats

Suivent les noms de tous les Secrétaires des Syndicats Havrais.

Citation in fine n° 2, cf page 41

"AUX OUVRIERS CHARBONNIERS DES CHANTIERS ET DES USINES :

Les Négociants en charbon soussignés informent les ouvriers de tous chantiers et usines que, dans le cas où ils apporteraient des entraves par menaces ou voies de fait à la liberté d'embauchage ou à la direction du travail, tous les chantiers seraient immédiatement fermés.

Il en serait de même en cas de sabotage ou de mise à l'index d'un chantier quelconque de charbon ou d'usine d'agglomérés. Dans un cas, comme dans l'autre, des poursuites seraient immédiatement exercées contre l'auteur des actes délictueux.

Fait au HAVRE le 14 Septembre 1910

ACHER - PROUX et Cie - GAUBER - Vve CARIO - Cie POWEL -
DUFFRYN - PRIMAVECI et WOOD - RUD et REMY - SENEAL -
Sté d'AFFRETEMENTS - Sté des HOUILLES et AGGLOMERES -
WORMS et Cie. "

Citation in fine n° 3 - Article 444 - cf page 55

L'article 444 du Code d'Instruction Criminelle stipule que si le condamné est en état de détention, l'exécution pourra être suspendue, sur l'ordre du Ministre, jusqu'à ce que la Cour de Cassation ait statué.

Trois possibilités existent dans cette demande qui peut être faite :

- 1°) par le Ministre lui-même, de sa propre initiative
- 2°) par le Condamné à mort ou son représentant légal
- 3°) après sa mort, par sa famille
- 4°) par le Ministre, sur la demande qui lui est faite.

Citation in fine n° 4, cf page 77

Dans le courant de Novembre dernier, l'épouse légitime de DURAND écrivit une lettre touchante à Maître COTY, lettre dont nous extrayons les passages suivants :

" Je souffre beaucoup du sort qu'il subit en ce moment car, je le sais, il n'est pas coupable d'une telle action, lui qui ne pouvait voir souffrir personne et qui, s'il savait quelqu'un dans la misère, se faisait un devoir, selon nos moyens, de lui venir en aide. Il est donc impossible qu'un homme ayant aussi bon coeur ait fait voter la mort d'un de ses camarades qui laissait en partant trois pauvres petits orphelins."

" Et plus loin" : Oh ! Dieu que je souhaite que ces quelques mots, que je trace d'un main tremblante viennent adoucir son sort ... Si mon témoignage pouvait lui être utile, je me ferais un devoir de me déranger et je ferais tout l'impossible pour me rendre à votre appel."

" Cette lettre, tout à l'honneur de celle qui l'a écrite et qui exprime le cas de la conscience et de la vérité, sera communiquée à la Justice par les soins du Comité de Défense. Elle répond éloquemment à toutes les calomnies perfides qu'on a pu recueillir contre Jules DURAND."

PRO. 12/18 Août 1911

Citation in fine n° 5, cf page 104

UNE NOUVELLE LETTRE DE DURAND

On nous communique la lettre suivante adressée par DURAND à sa compagne :

Le 15 Janvier 1911

" Ma très chère Julia,"

" En réponse à tes lettres qui m'ont fait grand, grand plaisir, je tiens à te dire que ma santé est toujours excellente et j'espère de même pour toi, ainsi que ta mère et L... Ce que j'ai lu dans tes lettres ne m'a nullement étonné car il y a longtemps que moi je savais bien que tout ce que les accusateurs ont dit n'est que mensonges. Mais je suis heureux de voir au moins que la vérité triomphe."

" J'espère enfin que l'on ne tardera pas à me donner ma liberté, chose qui est mon droit, tiens toi heureuse, ma chère Julia que je t'écrive aujourd'hui ; de bon droit, je n'ai d'après le règlement, que celui d'écrire tous les quinze jours. J'ai reçu la lettre du camarade V... et mandat, remercie-le de ma part pour qu'il puisse en avertir les copains, tu pourras lui dire que le plus beau jour de ma vie sera quand je pourrai lui serrer la main ainsi qu'aux camarades ! J'attends toujours cette liberté, mais enfin je reste quand même énergique et n'ai nullement envie d'être malade."

" Recommandation : tu pourras dire au père qu'il peut se dispenser de venir tous les huit jours, pour le temps que nous avons à causer, une fois tous les 15 jours c'est suffisant ; si vous

Citation in fine n° 5 (suite), cf page 104

" acceptez, c'est un plaisir à me faire, je suis homme et résigné. J'accepte cette injustice avec calme et j'ose espérer que justice me sera rendue. La lettre de V... m'a fait plaisir, mais je ne peux plus répondre, il comprendra. "

" Ecrivez-moi car, à moi, il m'est impossible d'écrire souvent, je suis condamné. "

" Bonjour à ta mère, L..., CV... et tous les copains, ainsi qu'à toutes les personnes de coeur. "

" Embrasse le père et la mère. Quant à moi, je t'embrasse ma chère Julia, de loin, en attendant de pouvoir t'embrasser très fort de plus près. "

" Je ne vois plus grand chose à te dire que d'attendre ma liberté. Je verrai Monsieur COTY, il m'a dit qu'il viendrait le 16. "

J. DURAND

PRO.

Citation in fine n° 6, cf page 104

" Chers parents,"

" Après un abattement de quelques jours, la force me revient, car l'innocence est chez moi. Mes accusateurs ont triomphé mais mon Avocat COTY tient dans ses mains et à sa disposition tout ce qui peut démontrer que je suis victime de fausses accusations. J'ai dans moi la preuve ... j'ai certainement espoir de voir venir à ma place les menteurs de profession et la justice n'a pas le droit de me condamner ; je le crie à haute voix : c'est une erreur, je le veux bien, mais des hommes, devant une pareille erreur, sont responsables ; ils ont montré trop peu d'attention au sujet de savoir si réellement ce que mes accusateurs disaient était vrai ou faux."

" Monsieur GENET, Secrétaire, et Monsieur GEERONS, Secrétaire Général, Monsieur FAUVEL, Docteur, et encore une quantité d'honorables personnes qui assistaient à nos réunions ont donc le droit de protester que, dans une réunion de 600 personnes, un Secrétaire ait fait voter à mains levées la mort de personnes dont même je n'avais jamais travaillé avec eux."

"Ce n'est pas du parti-pris qu'il faut dans un Jury, c'est une conscience."

"La condamnation est arbitraire."

" Croire en une pareille chose que, dans les réunions publiques, des Secrétaires de syndicats auraient le droit de pousser pareille audace et lâcheté. Horreur et ignominie complète ! Non,

Citation in fine n° 6 (suite), cf page 104

ce n'est plus de la justice, c'est un parti-pris contre la cause syndicaliste et, cependant, les patrons ont droit d'appartenir à un syndicat ! Pourquoi, nous ouvriers, n'aurions-nous pas le droit de nous syndiquer ? "

" Je vais écrire à mon défenseur, c'est bien embêtant, car toutes nos économies vont se trouver mangées ; enfin, il y aura bien des personnes de coeur qui connaissent notre situation et savent que je ne suis victime que de formidables mensonges . Ayons du courage et ne manquons pas d'énergie ; surtout, vous savez tous mon innocence, elle est prouvée par les frères BOVER, elle sera pour moi ! "

" Bonjour, chère Julia, on te rendra à ton Jules ; c'est une affaire de temps, la victoire n'en sera que plus belle, mais je t'assure que j'ai reçu un sale coup ; va , je reviendrai ! "

" Bonjour à tous mes amis, à ta mère, à mon très cher père qui fut bien dupe l'autre jour et la mère aussi, unissez-vous et restez tous à vous aimer . Bonjour Julia, car c'est à toi que ma pensée va souvent ; oui c'est malheureux car, en ce moment, je devrais être en liberté, je suis innocent, tout ce que l'on me reproche n'est que mensonge ! "

" Bonjour à L ... et C ..., courage et nous serons vainqueurs ! "

" J'ai rentré la tête haute et je sortirai de même ! "

Citation in fine n° 6 (suite), cf page 104

" Charles, j'ai quelque chose à te dire .
Devant les Assises, il y a Auguste LEPRE RE
qui a dit que, sur 600 personnes, il n'y en
avait qu'une seule qui n'avait pas voté la
mort parce que cet homme était sourd . Cela
avait-il seulement du bon sens ? Ils voulaient
nous faire croire que, s'ils avaient entendu
voter la mort des personnes, ils ne l'auraient
pas dit ; ils ne seraient d'abord pas des
hommes car, moi, j'estime que, dans une grève,
on n'a pas toujours le pouvoir de se refuser
de travailler, la femme et les enfants sont
avant tout ! Ils auraient du mal à le dire
car jamais, jamais on aurait fait pareille
chose . On ne fait pas tuer un de ses sembla-
bles dans un syndicat ; on a pour habitude de
s'aimer tous . DO K E était un homme qui avait
le droit d'avoir des idées, nous avons bien
les nôtres . C'est l'alcool qui est simplement
cause de tout cela, mais pas Jules DIRAND !"

Citation in fine n° 7, cf page 104

DEUX NOUVELLES LETTRES DE DURAND

Nous avons publié dans notre édition spéciale de Mercredi les lettres si touchantes de DURAND. Nous les compléterons aujourd'hui par les deux suivantes écrites après sa condamnation à mort.

27 Novembre 1910

" Chère J ..."

Ne crois pas que l'ignominie qui vient de se faire n'a pas été reconnue de tout le monde."

" Oui : mais je ne crois pas qu'ils pousseront l'audace de condamner à mort un innocent ; les contradictions n'ont pas été fortes de la part de mon défenseur ; cependant, il pouvait parler devant tout le monde de la mort votée soit-disant devant une tribune, à la majorité devant 600 personnes."

" Horreur ! Quels sont ceux qui croyaient à ça ? On veut en moi une victime, mais ce que je peux dire, je m'en aperçois . Enfin, quel sort me réservent-ils ? Je ne faiblirai pas parce que ce que l'on me reproche est une infamie si protesque que je me demande comment elle peut être acceptée par le monde !"

" Ne prend-on pour un assassin, que l'on me condamne à mort ? Que l'on regarde avant tout que je suis un homme digne d'être aimé, je suis heureux quand je pense que vous ne laisserez pas pareille chose se faire ; en tout cas, haut les coeurs et ne vous abattez pas."

. / .

Citation in fine n° 7 (suite), cf page 104

" Du courage ! "

" Tant qu'à Monsieur le Président des Assises, j'ai remarqué chez lui une dignité d'homme, mais ce n'est pas lui qui juge, il ne voit pas ces mensonges, LE CHEF DE LA SURETE LE DIT LUI-MEME. Enfin, pourquoi veut-on ma mort ? Est-ce que cependant je ne suis pas un homme loyal ? Oui."

" J'ai pleuré, mais au moins je resterai toujours courageux."

" Je suis encore plus fort devant pareille ignominie. Bon courage, nous pouvons dire."

" J'espère bientôt revoir Maître W. S'il croit utile de venir, qu'il vienne."

" Bonjour à Henri et à tous. Enfin, on nous a joués car je m'en suis bien aperçu, va. Charles si j'avais eu le droit de questionner les témoins, ce n'est pas l'heure du vote mais la date que j'aurais demandée. Nul ne la savait dire au Juge d'Instruction ; ils maintenaient l'heure des réunions, on la connaît toujours. J'espère bien cette fois être victorieux car, bon sens, je le dis :

**JAMAIS JE N'AI FAIT VOTER LA MORT D'UN
HOMME, ME PREND-T-ON POUR UN FOU ?**

" J'ai encore le cerveau solide, les témoins à charge sont des lâches car ils veulent faire supprimer un être innocent."

" Quels tristes gens ! Dire qu'ils ne regardent pas si, en mentant de cette façon, ils tuent eux-mêmes un innocent. J'aurai du courage."

.....

. / .

Citation in fine n° 7 (suite), cf page 104

" Prends courage, je suis fort car, vraiment, c'est honteux à cette époque qu'une chose pareille se fasse, moi qui attendais avec impatience cet heureux jour, est-ce que je n'ai pas toujours été un homme sérieux et honnête ?"

" Ah ! réellement c'est trop fort : COMBIEN J'AI VU LES VISAGES DES JOURNALISTES EXPRIMER EUX-MEMES : "C'EST HONTEUX". Les témoins mentaient devant tout le monde ; croit-on que je ne m'aperçois pas que c'est un parti-pris, et non de la justice ; réellement, je n'aurais jamais pensé cela."

" Enfin, soyez courageux... "

" Bonjour ma Julia, à ta mère, à Charles, au père, à la mère. J'espère enfin à l'avenir et je ne faiblirai pas. Courage à L..., à tous."

PRO du 3 au 7 Décembre

Citation in fine n° 8, cf page 104

UNE LETTRE DE L'INNOCENT

HENRIOT a reçu la lettre suivante datée de la prison de ROUEN :

" Je vous remercie de votre grand dévouement qui me cause une émotion douce et sincère. Je suis bien forcé de me résigner dans ma sombre demeure où j'attends avec patience le résultat de ma condamnation."

" J'espère revenir le front haut parmi mes amis."

" Comme vous le dites dans votre lettre, si j'ai été frappé par la Cour d'Assises ce n'est que sur de faux témoignages."

" Je vous prie de croire que mes bons sentiments ne sont pas perdus. J'ai toujours été honnête travailleur et dévoué à mes amis."

" J'ose espérer que le sentiment public se rendra compte de l'injustice qui a été faite à mon sujet."

" Dans l'espoir de vous donner bientôt une cordiale poignée de main, recevez, etc ..."

Citation in fine n° 9, cf page 104

" Je viens vous demander, Monsieur le Président de la République, de me donner la liberté qui m'est nécessaire pour obtenir la révision de la sentence dont j'ai été si injustement frappé. Je suis en prison depuis le 11 Septembre 1910 et je suis innocent."

" J'ai au HAÏTI de vieux parents et une compagne qui ont besoin de ma présence et de mon travail pour vivre. Mais, encore une fois, ce n'est pas une mesure de faveur et de bienveillance que je sollicite. Je ne fais pas appel à votre "pitié" ; c'est à votre seule justice que je m'adresse."

" Si j'étais coupable de crime stupide dont on m'a accusé, une peine de 7 ans de réclusion ne serait pas suffisante. Mais je suis innocent, Monsieur le Président, vous le savez ; la justice le sait aujourd'hui, et vous comprendrez l'horreur de la situation où je suis."

" C'est donc avec toute la force de mon honnêteté qui n'a jamais failli et avec toute la force de mon innocence que je sollicite ma mise en liberté immédiate."

" Je prie Monsieur le Député, Paul HELNER, Avocat à la Cour d'Appel de PARIS, qui veut bien se charger de mon pourvoi en révision, de vous remettre cette lettre."

Citation in fine n° 9 (suite), cf page 104

" Daignez agréer, Monsieur le Président,
l'hommage de mon profond respect."

" Jules DURAND "

" Cette lettre, empreinte de douceur,
de modération, était une respectueuse demande
pour sa liberté et devait être la dernière.
Sans déclarer que cette lettre est un faux, nous
émettons quelque restriction quant à savoir si
c'est DURAND lui-même qui en rédigea le texte.
Car 3 jours plus tard, DURAND était dans un état
d'exaltation profonde et déjà des bruits cou-
raient sur son état de santé dont la précarité
semblait dater déjà de quelque temps. Mais DURAND
bénéficiait peut-être à ce moment d'un état de
lucidité qui lui permit de rédiger cette lettre
sur conseil de Paul MEUNIER. Sa crainte de tomber
malade commençait semble-t-il à l'inquiéter dès
mi-Janvier, si on peut en juger par sa lettre
du 15 Janvier 1911 qu'il aurait adressée
à sa femme, dans laquelle il lui dit dès le début :
" Je tiens à te dire que ma santé est toujours
excellente" puis, vers le milieu de sa lettre,
répète : "je reste quand même énergique et n'ai
nullement envie d'être malade."

" La situation de DURAND inspire des poètes."

Citation in fine n° 10, cf page 154

Rencontrant ZOLA dans une réception, MAGNAN s'entretint longtemps avec le grand écrivain et comme celui-ci prenait congé, MAGNAN s'exclama en jubilant :

" Jamais je n'ai vu un tel dégénéré."

Citation in fine n° 11, cf page 154

LES HEREDITAIRES DEGENERES

Des signes physiques, intellectuels et moraux
de la folie héréditaire

selon MAGNAN

- I - Idiotie, imbecilité, débilité mentale.
- II - Anomalies cérébrales.- Défaut d'équilibre des facultés morales intellectuelles.
- III - Syndromes épisodiques des héréditaires.
- 1°) Folie du doute
- 2°) Aichmophobie (pointe)
- 3°) Agoraphobie, claustrophobie, topophobie.
- 4°) a. Dipsomanie
b. Sitiomanie
- 5°) Pyromanie, pyrophobie
- 6°) a. Kleptomanie, kleptophobie
b. Oniomanie (achats)
- 7°) Manie du jeu.
- 8°) Impulsions homicides et suicides.
- 9°) Onomatomanie (1 - Recherches angoissantes du nom et du mot
(2 - Obsession du mot qui s'impose, et impulsion irrésistible à le répéter
(3 - Crainte du mot compromettant
(4 - Influence préservatrice du mot
(5 - Mot avalé chargeant l'estomac.
- 10°) Arithomanie
- 11°) Echolalie, coprolalie, avec incoordination motrice (Gilles de la TOURETTE)
- 12°) Amour exagéré des animaux. Folie des antivivisectionnistes
- 13°) Anomalies, perversions, aberrations sexuelles.
- A. Spinaux (Reflexe simple
(Centre génito-spinal de Budge
- B. Spinaux cérébraux postérieurs (reflexe cortical postérieur)
- C. Spinaux cérébraux antérieurs (reflexe cortical antérieur)
- D. Cérébraux antérieurs (érotomanes, extatiques).
- 14°) Aboulie.
- . / .

Citation in fine n° 11 (suite), cf page 154

- IV - A. Délire multiple se développant (Délire ambitieux
d'emblée sans tendance à (d° religieux
évolution systématique (d° de la persécution, etc ...
- B. Manie raisonnante. Folie morale.

